

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale								
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :						
04/03/20	04/03/20	2020-0049						
	1. Intitulé du projet							
Demande d'examen au cas par cas du proj	Demande d'examen au cas par cas du projet de création d'un entrepôt logistique d'une surface au plancher de 10 661 m² par la							
société BUILDING NEUVILLE EN FERRAIN à	Neuville-en-Ferrain (59).							
Market and the second s								
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique								
Nom	Prénom							
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale	BUILDING NEUVILLE EN FERRAIN (ZI)							
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Laurent SUYS (Président)							
RCS / SIRET 5 2 4 0 4 6 1	8 2 Forme juridique	Société à responsabilité limitée						
VC3 / SIKE1 0 2 4 0 1	Tomie jonaique	oociete a responsabilite illilitee						
		-01						
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire	e n°i						
	au des seuils et critères annexé à l'article R. 1	22-2 du code de l'environnement et						
STILL AS INVESTMENT OF THE REAL	dimensionnement correspondant du projet	private to a final series						
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard de (Préciser les éventuelles rubriques issues d'o							
39.a)	Travaux et constructions qui créent une surface au plancher comprise entre 10 000							
	m² et 40 000 m² Le projet a une surface de plancher de 10 661 m².							
	Le projet est également soumis à enregistrem (volume d'entrepôt de 131 425 m³), 1530 et 20	ient pour les rubriques ICPE 1510						
	de 22 710 m ³).	502 (Volume Susceptible d'etre Stocke						
	4. Caractéristiques générales du projet							
	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 d	iu formulaire						
4.1 Nature du projet, y compris les éven								
clients sur la commune de Neuville-en-Fe	N souhaite créer un entrepôt logistique d'une (rrain (59).	emprise au soi de 10 bb1 m² pour ses						
Le projet est localisé dans la zone industri	elle de Tourcoing Nord sur une surface de 20 5	96 m². Le projet comprend deux						
cellules de stockage: la cellule 1 de 4 000 hauteur maximale de 12 m : 5 295 palette	m² (à l'est) et la cellule 2 de 4 479 m² (à l'ouest). s seront stockées dans la cellule 1 et 6 060 pale	Le stockage sera en rack avec une ettes dans la cellule 2.						
L'entrepôt implique un classement sous l	e régime de l'enregistrement pour la rubrique l	CPE n°1510 (stockage de matières,						
produits combustibles dans des entrepôt	s couverts), n°2662 (stockage de polymères de ues) et n°1530 (Dépôt de papier, carton ou ma	type matières plastiques, caoutchoucs,						
Giastomeres, resines et aunesns synthetiq	ues, et il 1500 (Depot de Papiei, Caitoil du Illa	teriaux combustibles allalogues).						

4.2 Objectifs du projet

Le projet de la société BUILDING NEUVILLE EN FERRAIN permettra de répondre aux besoins d'implantation de certaines activités qui nécessitent une localisation à proximité des axes routiers et au sein d'une zone industrielle. L'entrepôt permettra la création de 90 emplois au sein de la Métropole Européenne de Lille (MEL).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée à 6-7 mois avec pour objectif de démarrer les travaux de dégagement d'emprise en fin 2020 et de livrer le bâtiment mi 2021.

Il est à noter que le projet ne nécessitera aucun travaux de défrichement/déboisement.

Par ailleurs, le terrain étant actuellement vierge de toute construction, la phase chantier n'inclut aucun travaux de démolition. Enfin, d'après les conclusions du diagnostic faune flore réalisé dans le cadre du projet, aucune mesure de réduction n'a été préconisée durant la phase travaux (pour limiter les impacts durant certains périodes du cycle de vie de l'avifaune nicheuse par exemple).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, l'entrepôt sera composé de 2 cellules de stockage. La cellule 1 (54*78,04 m) aura une surface de 4 000 m² et la cellule 2 (54*90,1 m) aura une surface de 4 479 m². Chaque cellule disposera de 11 portes de quai. La hauteur du bâtiment sera de 15,5 m et la hauteur de stockage sera de 12 m.

Le mur séparatif entre les deux cellules de stockage présentera une résistance au feu de 150 minutes (REI150) et les parois extérieures de 90 minutes (REI90).

A l'est de la cellule 1, une partie du bâtiment sera dédiée à des places de stationnement pré-équipées électriques, un enclos pour vélos, des bureaux et des locaux sociaux. Le mur séparatif entre la cellule 1 et cette zone sera coupe-feu 2 heures (REI120). Un local social de 75 m² sera également présent dans la cellule 1 et deux locaux sociaux de 75 m² et 150 m² seront prévus dans la cellule 2.

Le site disposera de 96 places de stationnement pour véhicules légers et 19 places pour poids-lourds. L'accès pour les véhicules légers et pour les poids lourds se fera par la rue du Vertuquet. Des entrées et sorties pour poids lourds et véhicules légers sont prévues. La voie engin fera le tour du site.

Quatre aires de stationnement pour les engins de secours sont prévues sur le site à proximité des poteaux incendie et deux aires de mise en station des moyens aériens de part et d'autre du mur coupe-feu séparatif.

Un local de sprinklage est prévu en façade arrière des cellules avec des cuves de GNR pour permettre l'extinction automatique en cas d'incendie.

4.4 A quelle(s) procédure(s) adminis La décision de l'autorité environnem				
Le projet fait l'objet d'un examen au ca Le projet sera également soumis à un c	s par cas dans le cadre des travaux, co	nstructions et	pérations d'a	
4.5 Dimensions et caractéristiques du p		ion - préciser le	s unités de me	
	deurs caractéristiques		E4	Valeur(s)
Largeur totale du bâtiment Longueur totale du bâtiment Hauteur du bâtiment Hauteur de stockage			54 m 180,04 m 15,5 m 12 m	
Emprise du bâtiment Surface de plancher créée			9 926 m ² 10 661 m ²	
				,
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 3_ ° 16	5 · <u>3 4</u> · · <u>6</u> 2 Lat	ı. <u>50 ° 7 5 ' 40 " 0</u> 4
Zone Industrielle Tourcoing Nord	Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),)		
Rue du Vertuquet 59960 Neuville-en-Ferrain	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34° 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	,		
	Point de départ : Point d'arrivée :			·°'"-
	Communes traversées :			
	Le projet se situe exclusivement s	sur la commun	e de Neuville-	en-Ferrain.
	loignez à votre demande les anr	nexes n° 2 à c	5	
4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation o environnementale?	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet o	ge existant ? d'une évaluat	Oui	Non x
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été aut	projet et			

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	La ZNIEFF la plus proche se situe à 7,3 km au nord-ouest du site, il s'agit de la ZNIEFF de type 1 "Prairies humides de la Lys à Wervicq" référencée 310030052.
En zone de montagne ?		x	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		x	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		x	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	×		Le département du Nord dispose d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement approuvé par arrêté préfectoral pour la première échéance le 7 juin 2012 et pour la deuxième échéance le 8 décembre 2015.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		×	Le monument historique le plus proche est "Le Bourloire du Cercle Saint-Joseph", situé sur la commune de Neuville-en-Ferrain" à environ 800 m à l'ouest du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	Une étude de délimitation de zone humide a été menée par la société RAINETTE en septembre 2019. Le site n'est pas situé en zone humide. Le rapport de cette étude est disponible en annexe 7.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	x		La commune de Neuville-en-Ferrain est couverte par un PPRN Inondation, par ruissellement et coulée de boue. Il a été prescrit le 28/12/2016 mais n'a pas encore été approuvé par un arrêté préfectoral. La commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	Aucun site ou sol pollué n'est recensé sur la zone du site. Le site répertorié le plus proche se situe à 700 m au nord, il s'agit de l'ancien site CERPLEX dont l'identifiant est 59.0245.
Dans une zone de répartition des eaux ?	ĸ		Le site est localisé dans une zone de répartition des eaux (ZRE) pour la nappe des Calcaires Carbonifères.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	Selon la carte de l'Agence de l'Eau Artois Picardie disponible en annexe 9, le site n'est pas localisé dans un périmètre de protection d'un captage d'eau.
Dans un site inscrit ?		x	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 33 km au sud-est du site. Il s'agit d'un site de la directive Oiseaux correspondant à la Vallée de la Scarpe et de l'Escaut (FR3112005).
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incider	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	x		Les besoins en eau pour l'exploitation du site sont uniquement liés aux besoins sanitaires et à l'entretien du site. Cette consommation est issue du réseau de distribution d'eau potable communal. Le volume d'eau prélevé sera faible (de l'ordre de 600 m3/an) et assimilé à ur usage domestique.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		x	Aucun forage industriel ne sera présent sur le site.
Ressources				En phase travaux, un équilibre des déblais/remblais sera recherché.
	Est-il excédentaire en matériaux ?		x	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		x	En phase travaux, un équilibre des déblais/remblais sera recherché.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		x	D'après l'étude Faune/flore réalisée par la société RAINETTE en septembre 2019 et disponible en annexe 7, aucune espèce protégée ou patrimoniale n'été observée sur l'aire d'étude. Une espèce exotique envahissante avérée a été observée: L'arbre à papillons Le Cotonéaster horizontal, une espèce potentiellement envahissante, a également été observée. Deux espèces d'oiseaux d'intérêt en période de nidification ont été observée La Linotte mélodieuse et le Chardonneret élégant. L'enjeu relatif à l'avifaune en période de nidification est toutefois considéré comme faible. L'enjeu des autres catégories de faune est considéré comme très faible.
Milieu naturel			X	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 30 km au sud-est du site. L'exploitation du site n'est donc pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	D'après l'étude Faune/Flore, la zone du projet est composée d'une friche rudéralisée piquetée et d'une friche rudéralisée. Les enjeux floristiques et faunistiques sont jugés de faibles à très faibles.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	La commune de Neuville-en-Ferrain n'est pas concernée par des risques technologiques. Aucune installation classée Seveso n'est présente à proximité de la zone du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	Retrait-gonflement des sols argileux : aléa moyen Séisme : risque faible La commune est exposée au Territoire à Risque Inondation (TRI) de Lille arrêté le 26/12/2012 et soumis au PPRN Inondation de Lille prescrit le 28/12/2016 (site en dehors de la zone de cru).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		x	Le site n'est pas à l'origine de risque sanitaire. Les seuls rejets atmosphériques sont liés au trafic de poids-lourds et véhicules légers. Ces rejets sont considérés comme négligeables.
				Le trafic prévisionnel est estimé à 66 poids lourds et 90 véhicules légers par jour.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	x		
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	x		Le bruit issu du futur site sera lié au bruit des moteurs de poids lourds en déplacement sur le site. La vitesse de circulation à l'intérieur du site sera limitée à 20 km/h et les camions seront maintenus à l'arrêt lorsqu'ils seront en attente de chargement/déchargement. Le site ne disposera pas de sirènes autre que l'alarme incendie à l'intérieur de l'entrepôt. Les opérations de manutention seront réalisées par des chariots ou transpalettes électriques à l'intérieur de l'entrepôt uniquement. Le site est exposé à des nuisances notamment dûes aux activités voisines.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		x	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		x	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	x		Le projet disposera d'équipements d'éclairage dirigés vers le sol, localisés au niveau des accès et des zones de quai. Leur fonctionnement sera limité à quelques heures par jour en période hivernale, uniquement en présence de personnel. Les aménagements paysagers permettront de limiter la diffusion des émissions lumineuses. La commune de Neuville-en-Ferrain, située dans la MEL, est quant à elle concernée par la pollution lumineuse des activités voisines et de l'éclairage public.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	x		Les rejets atmosphériques seront liés au trafic routier (poids-lourds et véhicules légers sur le site). Ces rejets seront considérés comme faibles.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	x		L'exploitation du site engendrera des eaux pluviales de ruissellement (voiries et toitures) et des eaux usées assimilables à des eaux domestiques mais aucun effluent industriel. Les eaux domestiques seront envoyées au réseau communal d'assainissement. Les eaux pluviales de toitures vont être gérées dans deux bassins mixtes d'infiltration et de tamponnement. Les eaux en sortie de bassin seront envoyées vers le réseau d'eau public à un débit régulé de 2 l/s/ha. L'excédent des eaux de ruissellement de toitures sera géré dans un bassin enterré sous voirie qui servira principalement à gérer les eaux pluviales de voiries. Les eaux de ce bassin seront traitées par un séparateur à hydrocarbures avant rejet dans le réseau public à un débit régulé de 2L/s/ha. La gestion des eaux pluviales est décrite en annexe 8. La demande de raccordement des eaux pluviales au réseau de la Métropole Européenne de Lille (MEL) est en cours.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Les déchets générés pas le site seront des emballages plastiques, des emballages cartons et des palettes en bois cassées ou non consignées. Ces déchets feront l'objet d'un stockage sur une zone dédiée sur le site et seront enlevés par des prestataires spécialisés. L'impact généré par l'activité sera faible.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-f-II des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture,		X	Le site est implanté dans la zone industrielle de Tourcoing Nord à Neuville-en- Ferrain. Le PLU de la MEL indique que le site se trouve en zone UGb "Zone d'activités diversifiées : Bureaux- Commerces - Services".
	urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?			
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi s ? Non × Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
EN FERRAIN qu Cependant, le	lanté au sein de la zone li pourraient être cumu trafic journalier est rela	indus lées av tiveme	trielle d ec les a	de Tourcoing Nord. Les incidences du projet de la société BUILDING NEUVILLE activités existantes ou autorisées sont le trafic et le risque incendie. le. De plus, afin de limiter l'impact du site, les poids-lourds ont pour consigne proximité du site (A22, D291 et D639) correctement dimensionnés.
	ition des sites internet (rrain dans les trois derr			de la MRAE et du CGEDD, aucun projet n'a été recensé sur la commune de
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décr			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Pour empêcher les d'effet dominos (propagation d'un incendie d'une cellule à l'autre) et limiter les effets en dehors des limites d'exploitation, le mur séparatif entre les deux cellules de stockage sera REI150 et les parois extérieures des cellules seront REI90.

Une étude a été réalisée pour déterminer la meilleure solution de gestion des eaux pluviales en tenant compte des caractéristiques hydrodynamiques du sol en place sur le terrain. Compte tenu du faible niveau de perméabilité du sol, un tamponnement sur site avant raccordement au réseau de la MEL est préconisé.

Les chauffeurs ont pour consigne d'arrêter leur moteur lors de chargements/déchargements pour limiter les nuisances sonores et les rejets diffus de gaz d'échappement.

Le bâtiment sera conforme à la réglementation thermique RT2012.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant l'absence de rejets industriels engendrés par la future activité logistique et l'absence de nuisances envisagées pour les riverains, et compte tenu des faibles enjeux relevés localement (absence de milieu naturel remarquable), l'exploitant estime qu'il n'est pas nécessaire de soumettre le projet à la réalisation d'une évaluation environnementale.

Il est rappelé que dans le cadre de la procédure d'enregistrement menée au titre des ICPE, une évaluation des enjeux, des incidences et des mesures est également réalisée et que le projet se conforme en tout point aux dispositions réglementaires dictées par le code de l'environnement et en particulier aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 relatif aux entrepôts.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Г		
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	V
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	V
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	Ø
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	Ø
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	Ø
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	Ø

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 - Etude Faune/Flore et Zone Humide de la société Rainette Annexe 8 - Etude de gestion des eaux de la société Prhyse Annexe 9 - Carte des captages (Agence de l'eau)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à RONCQ

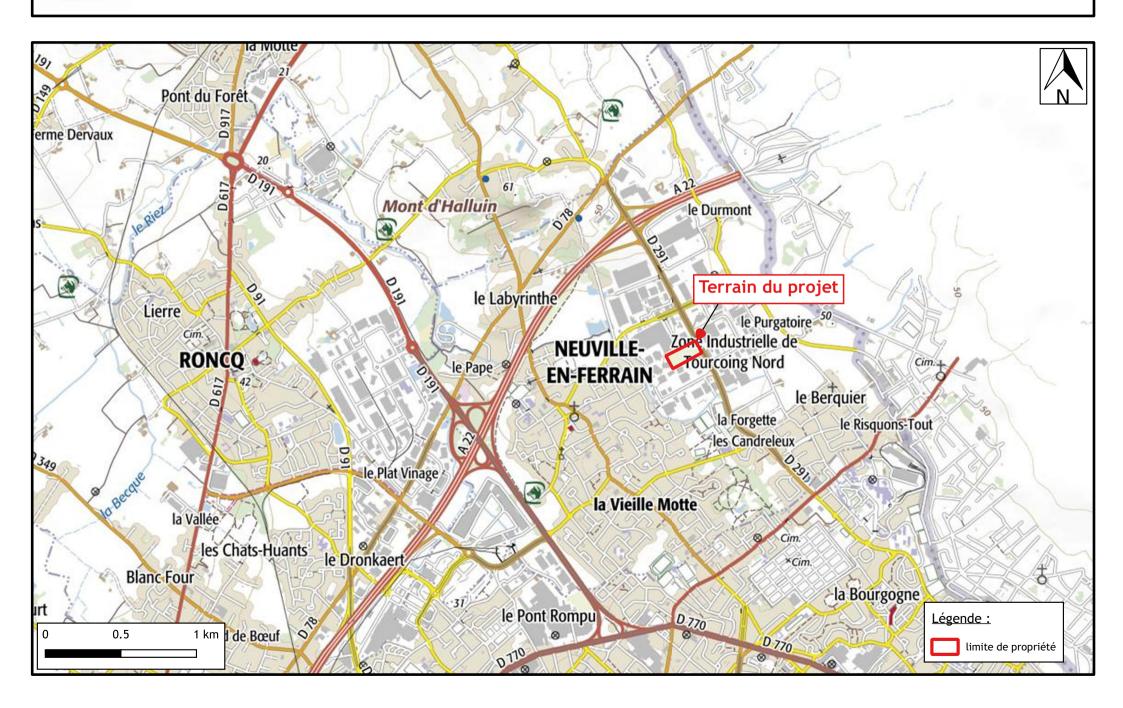
le, 02/03/2020

Signature

ANNEXE 2

PLAN DE SITUATION AU 1/25 000

Carte IGN au 1/25 000



ANNEXE 3

PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION



DRONKAARD

Plan de situation et photographie aérienne

Un relevé de géomètre devra confirmer les cotations.

Les présents plans sont exclusivement destinés à la de	mande de permis de construire. Ils ne	peuvent servir de plans d'exécution et être directement utilisés pa	our réaliser la construction.						
Construction d'un bâtiment d'entrepots									
	Rue du Vertuquet 59960 NEUVILLE-EN-FERRAIN								
Maître d'Ouvrage	.								
BUIL DING	JUXTA	EXISTANT Plan de situation et vue aérienne	maico	Janvier 2020					
INTERNATIONAL	ARCHITECTES	PC 1		01					



Angles des prises de vues



01 - Photographie de l'environnement proche

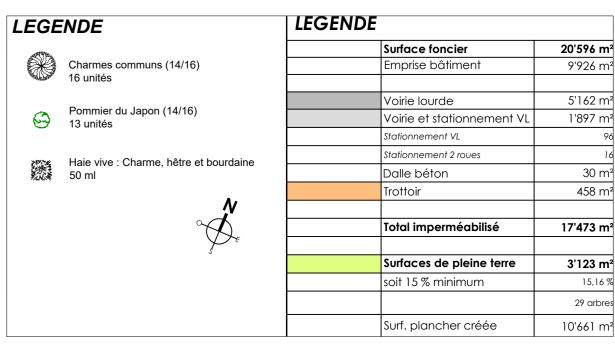


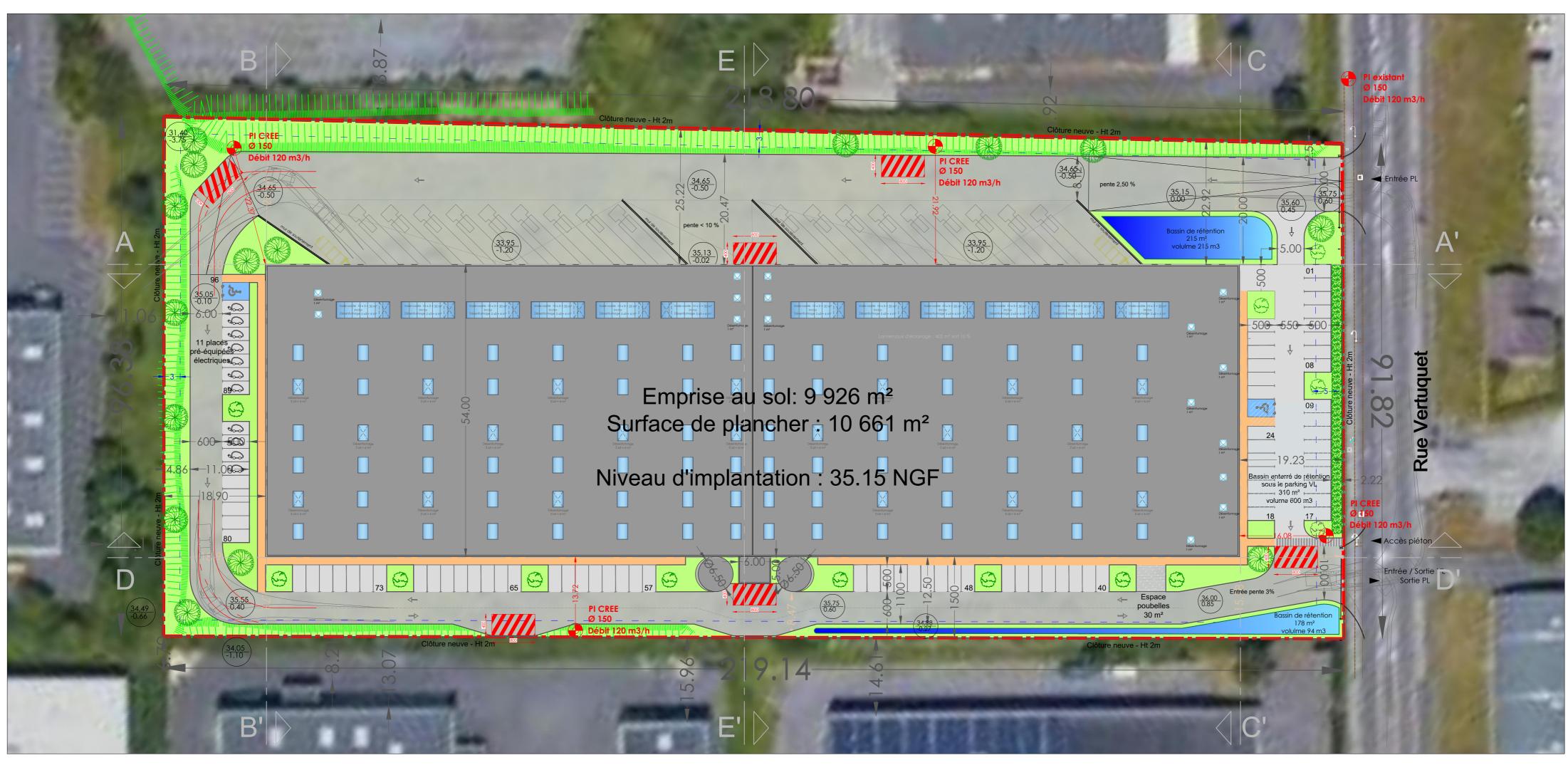
02 - Photographie de l'environnement lointain

Un relevé de géomètre devra confirmer les cotations.

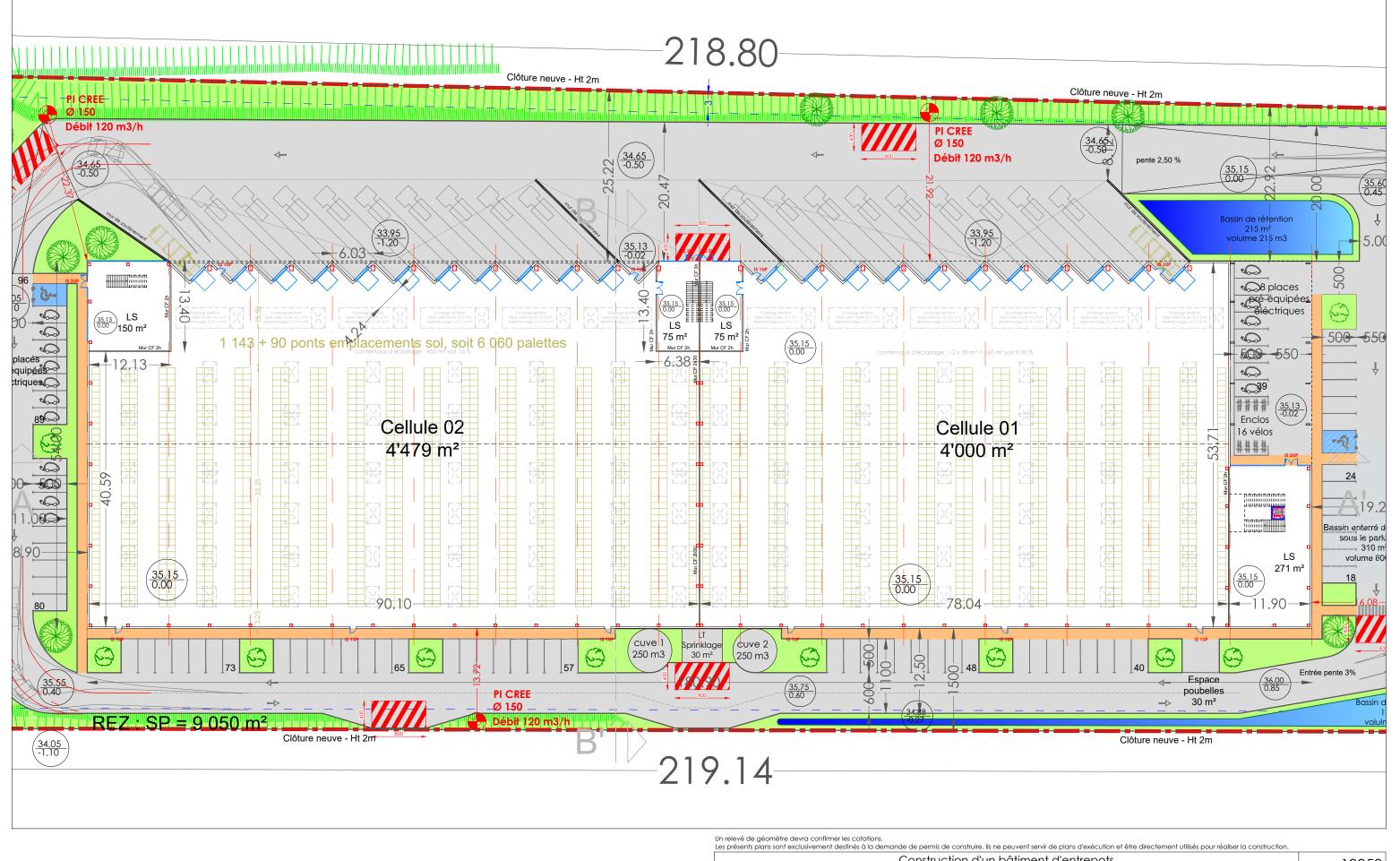
Les présents plans sont exclusivement destinés à la dema	nde de permis de construire. Ils ne p	peuvent servir de plans d'exécution et être directem	nent utilisés pour réaliser la construction.				
Construction d'un bâtiment d'entrepots							
Construction a un patiment a entrepots Rue du Vertuquet 59960 NEUVILLE-EN-FERRAIN							
Maître d'Ouvrage Architecte Permis de Construire Indice							
BUILDING	JUXTA	EXISTANT Photographies environnem		Janvier 2020			
INTERNATIONAL	ARCHITECTES	PC 7/8	p	02			

ANNEXE 4 PLAN DU PROJET





	Construction d'un	bâtiment d'entrepots		Nos réf: 19053			
	Rue du Vertuguet						
	59960 NEUVI	LLE-EN-FERRAIN		Ech.: 1/500			
Maître d'Ouvrage	<u>Architecte</u>	Permis de Construire	Indice	LCII 1/300			
BUILDING	JUXTA	PROJET Plan de masse et de toiture		Janvier 2020			
NEUVILLE-EN-FERRAIN	ARCHITECTES	PC 2		06			

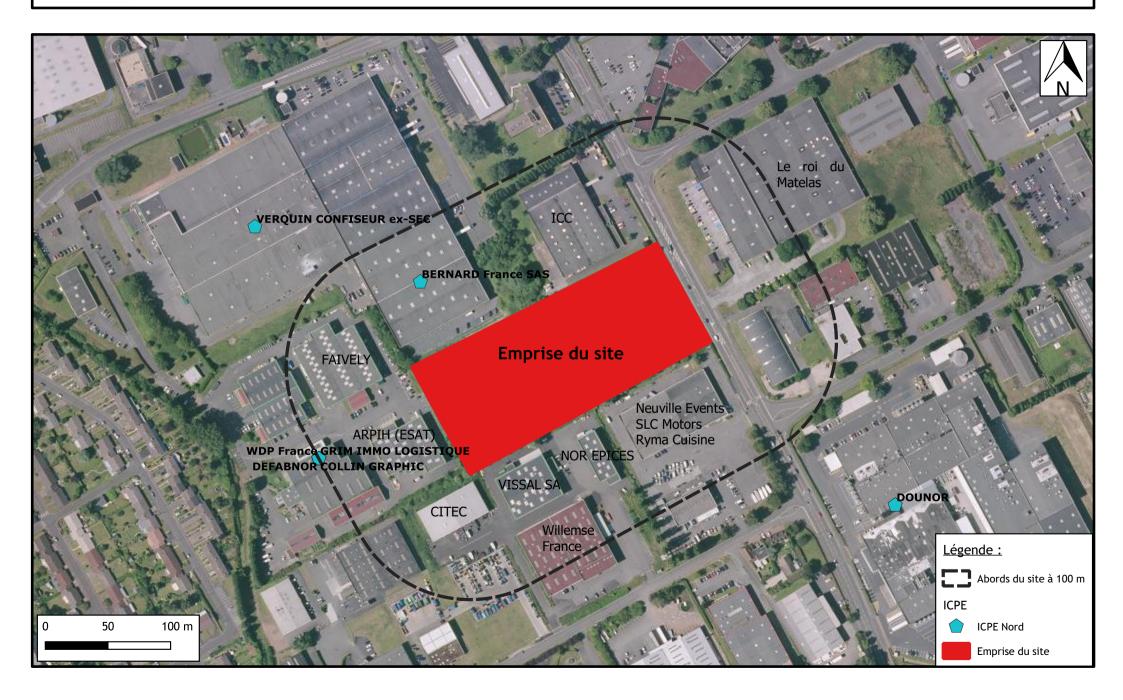




ANNEXE 5

PLAN DES ABORDS DU PROJETS

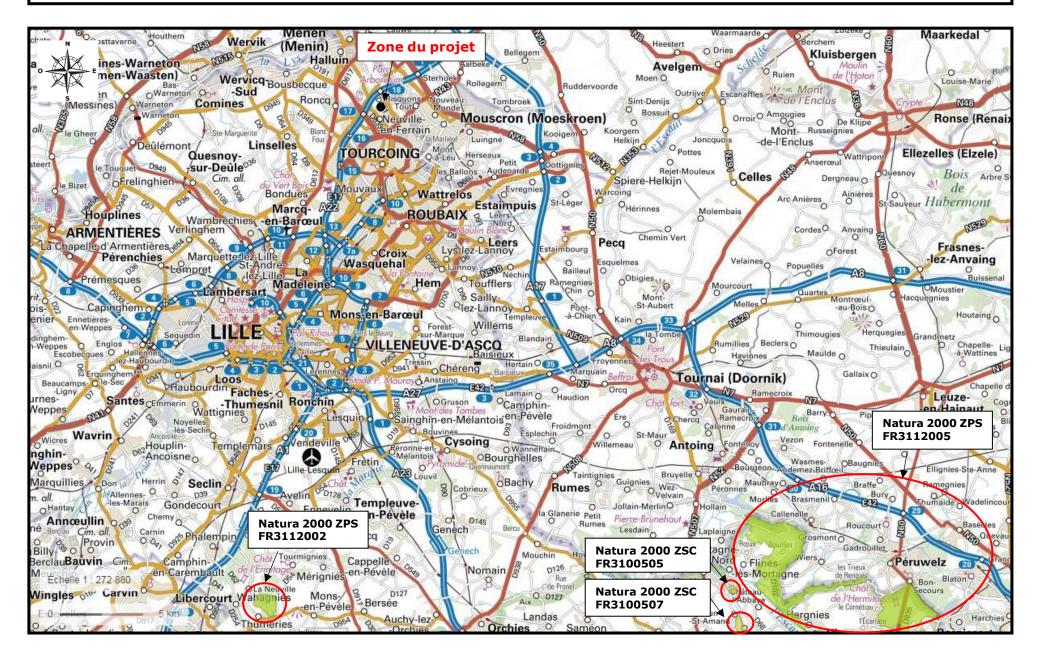
Plan des abords du projet (Photographie aérienne 2017)



ANNEXE 6

PLAN DE SITUATION DU PROJET PAR RAPPORT AU SITE NATURA 2000





ANNEXE 7

ETUDE FAUNE, FLORE ET ZONE HUMIDE DE LA SOCIETE RAINETTE

Etude, Conseil, Milieux naturels





Pré-diagnostic écologique et Délimitation des zones humides

Projet de construction d'un bâtiment logistique A Neuville-en-Ferrain (59)

> <u>Maître d'ouvrage :</u> Building international

en sous-traitance avec le bureau d'études Kalies

RAINETTE SARL

35 Quai des Mines – 1^{er} étage

59300 VALENCIENNES

Tel: 0359382258

info@rainette-sarl.com



Contextes et objectifs de l'étude

PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en une construction d'un bâtiment logistique.

CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

Le projet est situé sur la commune de Neuville-en-Ferrain, située dans le département du Nord (80), en région Hauts-de-France.

Le site est localisé dans la zone industrielle de Tourcoing Nord, sur la rue du Vertuquet. Il s'agit d'un espace d'environ 3 hectares isolé au cœur de la zone industrielle et cerné par des bâtis et des routes. Le sol y a été fortement remanié et des matériaux de chantier y ont été déposés.

La localisation du projet est proposée en page suivante.

OBJECTIFS DE L'ETUDE

Dans le cadre de travaux d'extension, la société Rainette a été missionnée pour réaliser un diagnostic faune/flore/habitats ainsi qu'une délimitation des zones humides sur la zone projet.

Pré-diagnostic

Ce présent dossier consiste en l'élaboration d'une expertise écologique sur les sites étudiés.

Dans un premier temps, nous réalisons un **diagnostic initial** sur l'ensemble des zones d'étude.

Après un travail bibliographique (zonages de protection et d'inventaire, Trame Verte et Bleue, etc.), nous étudions les groupes suivants :

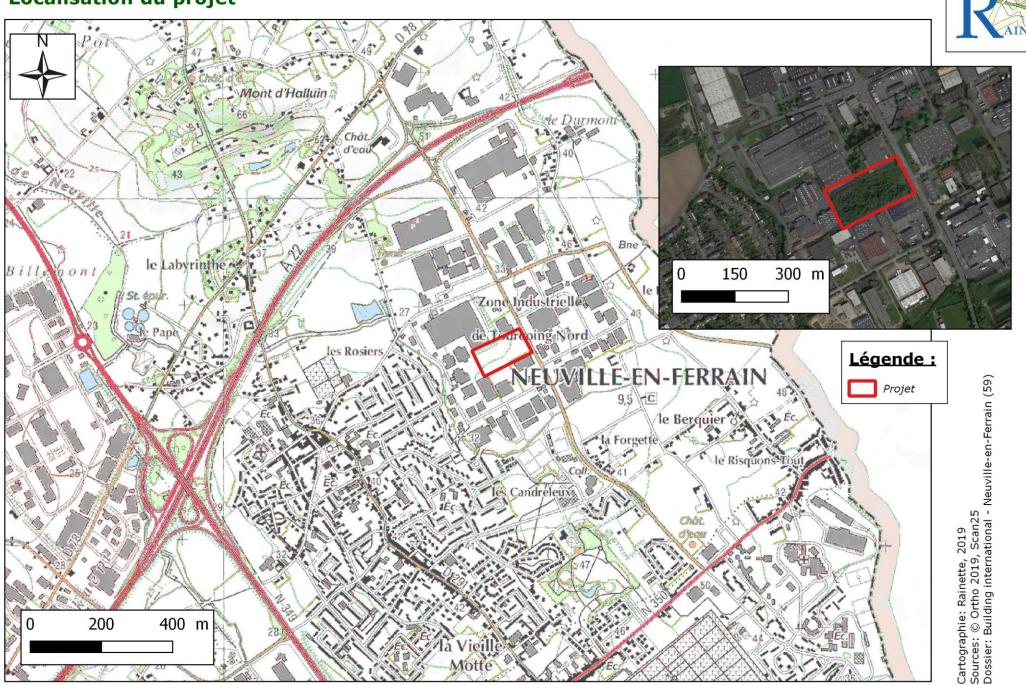
- la flore et les habitats,
- les oiseaux,
- les amphibiens et Reptiles,
- les mammifères (hors chiroptères),
- les insectes.

Suite à ce pré-diagnostic, les potentialités écologiques des zones d'étude seront présentées.

Délimitation des zones humides

Afin de compléter ce pré-diagnostic faune-flore-habitats, nous avons également été missionnés pour effectuer une délimitation de zones humides conformément à l'article 23 de la Loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 qui reprécise la définition des zones humides données par l'article L.211-1 du Code de l'environnement.

Localisation du projet



Sommaire

	1.6.2 Méthodologie pour le critère botanique	23
CONTEXTES ET OBJECTIFS DE L'ETUDE 2	1.6.3 Méthodologie pour le critère pédologique (Agrosol)	23
SOMMAIRE 4	1.7 Evaluation des limites	
	1.7.1 Limites concernant les inventaires de terrain	
SOMMAIRE DES ILLUSTRATIONS -ABREVIATIONS 6	1.7.2 Limites concernant la délimitation des zones humides	28
1 ANALYSE DES METHODES 8	2 SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE DES ZON	AGES
TARACISC SES METHOSES MINIMUM MINIMUM S	EXISTANTS	30
1.1 Equipe missionnée8	2.1 Protections réglementaires et inventaires du patri	moine
1.2 Consultations et bibliographie8	naturel	30
1.2.1 Concernant les milieux naturels8	2.1.1 Rappel sur les zonages concernés	30
1.2.2 Concernant les zones humides8	2.1.2 Zonages au droit du site	31
TIZIZ GONGGINGNE IGO ZONGGINGNINGGONINING	2.1.3 Zonages à proximité	31
1.3 Définition de la zone d'étude9	2.2 Trame Verte et Bleue	34
1.4 Méthodes pour l'expertise écologique11	2.2.1 Au niveau régional : le Schéma Régional de Cohérence Écologic	զսе34
1.4.1 Les dates de prospection et conditions météorologiques11		
1.4.2 La flore et les habitats11	2.3 Zones humides	
1.4.3 L'avifaune	2.3.1 Définition juridique des zones humides (ZH)	
1.4.4 L'herpétofaune16	2.3.2 Protection réglementaire des zones humides	
1.4.5 L'entomofaune	2.3.3 Pré-localisation des zones humides	37
1.4.6 La mammalofaune	3 DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	39
1.5 L'évaluation patrimoniale19		
1.5.1 Textes de référence pour la flore et les habitats19	3.1 Diagnostic de la flore et des habitats	39
1.5.2 Textes de référence pour la faune20		
	3.2 L'avifaune	49
1.6 Délimitation des zones humides22	3.2.1 Biologie des oiseaux	49
1.6.1 Rappel du cadre réglementaire22	3.2.2 L'avifaune en période de nidification	49

3.2.3	Évaluation patrimoniale51	3.6.3	Espèces potentielles	63
		3.6.4	Évaluation patrimoniale	63
3.3 L	es amphibiens55	3.6.5	Conclusion	64
3.3.1	Rappel sur la biologie55			
3.3.2	Données bibliographiques55	3.7	Les Chiroptères	65
3.3.3	Espèces recensées56	3.7.1	Analyse bibliographique	65
3.3.4	Espèces potentielles56	3.7.2	Espèces recensées	65
3.3.5	Conclusion56	3.7.3	Recherche de gîtes	65
3.4 L	es reptiles57	3.8	Synthèse des enjeux	66
3.4.1	Rappel sur la biologie57			
3.4.2	Données bibliographiques57	4 D	ELIMITATION DES ZONES HUMIDES	68
3.4.3	Espèces recensées57			
3.4.4	Espèces potentielles57	4.1	Délimitation selon le critère végétation	68
3.4.5	Conclusion57	4.1.1	Examen des habitats	
3.5 L	.'entomofaune58	4.2	Délimitation selon le critère pédologique	69
3.5.1	Les Rhopalocères58	4.2.1	Localisation des sondages	
3.5.2	Les Odonates59	4.2.2	Description des sondages	
3.5.3	Les Orthoptères59	4.2.3	Conclusion	
3.5.4	Évaluation patrimoniale60			_
3.5.5	Conclusion60	4.3	Conclusion	72
3.6 L	.a mammalofaune62	RIBI T	OGRAPHIE	72
3.6.1	Analyse bibliographique62	DIDLI	OURAF HIL	/3
3.6.2	Espèces recensées62			

Sommaire des illustrations -Abréviations

<u>TABLEAUX</u>	<u>FIGURES</u>
Tableau 1 : Liste des personnes ayant travaillé sur le projet8	Figure 1 : Grille d'exemple des taux de recouvrement
Tableau 2 : Dates de prospection par groupes et conditions météorologiques11	Figure 2 : Exemple des coefficients de sociabilité13
Tableau 3 : Critère d'appréciation du niveau d'enjeu d'une composante du milieu	Figure 3 : Exemple de croquis permettant une meilleure compréhension13
naturel21	Figure 4 : Proportions des degrés de rareté des espèces floristiques43
Tableau 4 : Rattachement des classes d'hydromorphie définies par le Groupe	Figure 5 : Représentation schématique du cycle de vie d'une population d'oiseaux
d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliqué (GEPPA 1981 : modifié) aux sols des	migrateurs49
« zones humides » (ZH)26	Figure 6 : Cycle biologique des amphibiens (Source : Picardie Nature)55
Tableau 5 : Zonages de protection et d'inventaire à proximité du site32	Figure 7 : Cycle vital des Chiroptères (source : Picardie Nature)65
Tableau 6 : Espèces exotiques envahissantes présentes sur le site44	
Tableau 7 : Liste des habitats observés sur la zone d'étude46	<u>CARTES</u>
Tableau 8 : Liste de l'ensemble des taxons observés sur la zone d'étude47	Carte 1 : Localisation du projet
Tableau 9 : Avifaune d'intérêt patrimonial potentiellement présente sur la zone	Carte 2 : Délimitation de la zone d'étude
d'étude en période de nidification49	Carte 3 : Sites Natura 2000 situés à proximité de la zone d'étude33
Tableau 10 : Avifaune nicheuse des milieux semi-ouverts à arborés50	Carte 4 : Entités du Schéma Régional de Cohérence Ecologique à proximité du site
Tableau 11 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude	
en période de nidification53	Carte 5 : Zones à Dominante Humide du SDAGE Artois-Picardie au niveau de la
Tableau 12 : Liste des espèces de Rhopalocères observées	zone d'étude38
Tableau 13 : Liste des Orthoptères observés	Carte 6 : Cartographie des habitats42
Tableau 14 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune	Carte 7 : Localisation de la flore exotique envahissante45
Tableau 15 : Tableau de bioévaluation des Mammifères (hors chiroptères)	Carte 8 : Contacts de l'avifaune d'intérêt patrimonial des milieux semi-ouverts e
inventoriés sur la zone d'étude	habitats favorables54
Tableau 16 : Synthèse des enjeux par habitats de l'ensemble de la zone d'étude	Carte 9 : Hiérarchisation des enjeux écologiques au sein du site
	Carte 10 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la zone d'étude .7
Tableau 17 : Évaluation de la spontanéité des habitats identifiés	
Tableau 18: Description des sondages 2, 3 et 4	PHOTOS
Tableau 19: Description des sondages 1, 5, 6 et 770	Photo 1 : Méthode du filet fauchoir, Rainette
Tableau 20 : Description du sondage 8	Photo 2 : Traits rédoxiques (g)24
Tableau 21 : Classement GEPPA des sondages72	Photo 3 : Traits reductiques (Go)
	Photo 4 : Vue d'ensemble de la zone d'étude (Rainette, 2019)
	Photo 5 : Friche rudéralisée piquetée (Rainette, 2019)
	Thoto 5 . There ruderansee piquetee (Namette, 2013)

Photo 6 : Friche rudéralisée (Rainette, 2019)
Photo 8 : Chardonneret élégant (Carduelis carduelis), Rainette51
Photo 9: Vulcain, (Vanessa atalanta) (Rainette)58
Photo 10 : Decticelle cendrée, (Pholidoptera griseoaptera) (Rainette)59
Photo 11 : Lapin de Garenne, <i>Oryctolagus cuniculus</i> (Rainette)62
Photo 12 : Terrier de Renard roux (<i>Vulpes vulpes</i>) sur site (Rainette)63
Photo 13 : Talus à Au Sud-Est de la zone d'étude69
Photo 14 : Talus au Sud de la zone d'étude69
<u>ABREVIATIONS</u>
CBNBI = Conservatoire Botanique National de Bailleul
DDTM = Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DREAL = Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement
FSD = Formulaire Standard de Données
ICPE = Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IGN = Institut Géographique National
INPN = Inventaire National du Patrimoine Naturel
IPA = Indice Ponctuel d'Abondance
MNHN = Muséum National d'Histoire Naturelle
ONCFS = Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA = Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
SAGE = Schéma d'Aménagements de Gestion des Eaux
SDAGE = Schéma Directeur d'Aménagements de Gestion des Eaux
SIC = Site d'importance communautaire
SRCE = Schéma Régional de Cohérence Ecologique
TVB = Trame Verte et Bleue
UICN = Union Internationale pour la Conservation de la Nature
ZDH = Zone à Dominante Humide
ZH = Zone Humide
ZICO = Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
ZNIEFF = Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

ZSC = Zone Spéciale de Conservation ZPS = Zone de Protection Spéciale

1 ANALYSE DES METHODES

1.1 Equipe missionnée

La direction et la coordination de l'étude ont été réalisées par **Maximilien RUYFFELAERE**, Gérant.

Les personnes ayant travaillé sur les investigations de terrain ainsi qu'à la rédaction de cette étude sont nommées ci-dessous :

Tableau 1 : Liste des personnes ayant travaillé sur le projet

Chef de pro	ojet	Emilie NEZAN			
Chargés d'étude	Flore	Maureen FOURNIER			
	Faune	Terry MAGREZ			
	Pédologie	Hubert PERU (consultant)			
Cartographe(s)s		Ensemble des personnes mobilisées sur le dossier			
Relecture qualité		Laura BLERVAQUE			

1.2 Consultations et bibliographie

1.2.1 Concernant les milieux naturels

Des organismes publics tels que la DREAL, l'INPN ou encore le MNHN sont des sources d'informations majeures dans le cadre de nos requêtes bibliographiques. Pour connaître la richesse écologique des différents zonages réglementaires situés à proximité du site d'étude, nous nous sommes basés sur les **inventaires ZNIEFF** et les **Formulaires Standards de Données (FSD)** pour les sites Natura 2000. De plus, ces données ont été analysées afin de mettre en évidence si les enjeux de ces sites sont potentiels sur la zone d'étude.

De plus, différents organismes ont été consultés afin d'effectuer des **extractions** de données d'inventaires d'espèces de la faune et de la flore.

Les extractions de données « flore » sont issues de **« DIGITALE, système** d'information sur la flore et les habitats naturels » (date d'extraction : juin 2019). Elles ont été obtenues auprès du **Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBI)** pour la commune de Neuville-en-Ferrain.

Concernant la faune, l'extraction a été effectuée directement par consultation de la base de données en ligne **SIRF** (Système d'Information Régionale sur la Faune) (www.sirf.eu), mise en place par le **GON** (Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord et du Pas-de-Calais) dans le cadre **du Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (RAIN)** (24/06/2019).

1.2.2 Concernant les zones humides

Certains documents permettent, en amont de la phase de terrain, d'établir un premier diagnostic quant à la prélocalisation des zones humides sur le secteur d'étude :

 Les cartes pédologiques disponibles, plus ou moins exploitables en fonction de leur échelle de restitution. Ainsi, seules les cartes à grande échelle (1/10 000ème et 1/25 000ème) permettent de délimiter directement les sols

- de zones humides d'une parcelle ou d'une commune à partir des unités cartographiques de sols.
- Les cartes topographiques (Scan 25, BD Carto, BD topo, BD alti). Ces cartes, en indiquant les positions basses du paysage (fonds de vallées, vallons, plaines littorales...), permettent d'identifier les secteurs présentant une forte probabilité de présence de sols de zones humides. Toutefois, les zones humides peuvent exister en position de versants ou de plateaux.
- Les cartes géologiques. Les formations argileuses spécifiques de quelques étages géologiques (argiles du Crétacé, du Jurassique, du Lias, du Trias) sont en effet connues comme zones préférentielles de localisation de zones humides.
- Les cartes de localisation des Zones à Dominante Humide (ZDH) des SDAGE. Cette cartographie au 1/5 000ème, essentiellement réalisée par photo-interprétation et sans campagne systématique de terrain, ne permet pas de certifier que l'ensemble des zones ainsi cartographiées est constitué à 100% de zones humides au sens de la Loi sur l'eau : c'est pourquoi il a été préféré le terme de « zones à dominante humide ».
- Et enfin, lorsqu'elles existent, les cartes de localisation des zones humides des SAGE.

Ces différentes sources d'information permettent d'orienter ou de guider la délimitation des zones humides, mais en aucun cas ne permettent de s'affranchir d'une information pédologique ou botanique obtenue par le biais de relevés sur le terrain.

1.3 Définition de la zone d'étude

Les prospections relatives à la faune, la flore et aux habitats sont étendues sur l'ensemble de la zone concernée par le futur projet. La zone d'étude a été parcourue à pied dans son intégralité. Il en a été de même concernant l'étude pédologique.

Délimitation de la zone d'étude



Cartographie: Rainette, 2019 Sources: © Ortho, 2019 Dossier: Building international - Neuville-en-Ferrain (59)

1.4 Méthodes pour l'expertise écologique

1.4.1 Les dates de prospection et conditions météorologiques

Les dates d'inventaire et de réalisation des sondages pédologiques (délimitation des zones humides) sont répertoriées dans le tableau ci-contre.

Tableau 2 : Dates de prospection par groupes et conditions météorologiques

Dates de passage	Flore/habitats	Avifaune	Amphibiens	Reptiles	Entomologie	nmifères (hors ·optères)	Chiroptères	Météoi	⁻ ologie
	Flore	V	Αm	R	Ent	Mamr (P	Chi	Jour	Nuit
13/06/2019		X	х			Х		Faibles averses, nuageux, 13- 18°C	/
17/07/2019	Х								/
28/08/2019				X	Х	Х	Х	Ensoleillé, 23- 26°C	/

1.4.2 La flore et les habitats

Une phase de prospection a été réalisée pour l'étude de la flore vasculaire et des habitats naturels le 26 juillet 2019. La zone d'étude a été parcourue à pied sur l'ensemble de sa superficie.

1.4.2.1 Identification de la flore

Les espèces ont été identifiées à l'aide d'ouvrages de référence tels que les flores régionales, notamment la *Nouvelle flore de la Belgique, du G.-D. de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines* (LAMBINON J., DELVOSALLE L. & DUVIGNEAUD J.,2004) et la *Flore illustrée de la région Nord-Pas-de-Calais* (DURIN L., FRANCK J. ET GEHU J.M., 1991). Pour certains groupes particuliers, comme les Poacées, nous avons également utilisé des ouvrages spécifiques (Les *Festuca*de la flore de France...).

La nomenclature principale de référence est celle du référentiel taxonomique national TAXREF 9.0 (GARGOMINY & al., 2015), modifiée dans de rares cas par des positions taxonomiques issues de *Flora gallica* (TISON J.-M. & DE FOUCAULT B. (coords), 2014) et retenues par le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL).

Certaines espèces feront l'objet d'une attention particulière :

- Les espèces patrimoniales et/ou protégées,
- Les espèces exotiques envahissantes.

1.4.2.2 Identification des habitats

ZONES DE RELEVES ET METHODES PARTICULIERES

Toutes les zones retenues pour l'étude seront parcourues à pieds, sur leur totalité (dans la mesure du possible). Les habitats particuliers, type layons, lisière...seront systématiquement prospectés.

Les relevés phytosociologiques seront mis en place au fur et à mesure des prospections pour la cartographie, dès qu'une nouvelle communauté végétale est rencontrée.

Lorsque cela est jugé pertinent, certaines zones **particulières feront l'objet de la mise en place de transects**. Cette méthode permet notamment une analyse fine des relations spatiales et/ou temporelles (ceintures de végétations...).

RELEVES DE VEGETATION

Afin de déterminer les différents habitats présents et évaluer l'intérêt floristique du site d'étude (espèces/habitats), nous couplerons différentes méthodes de relevés de végétation.

Nous procéderons à des **relevés phytocénotiques** (1) par types d'habitats naturels, c'est-à-dire que l'ensemble des taxons constituant la végétation typique de l'habitat ont été notés (vision exhaustive de la végétation, hors relevés phytosociologiques). Mais, bien qu'ils soient exhaustifs, ces relevés ne reflètent pas l'abondance et le taux de recouvrement de chacune des espèces au sein de la végétation. La prise en compte de ces indices peut pourtant s'avérer nécessaire pour étudier plus précisément une végétation (état de conservation, caractérisation en zone humide...).

Nous utiliserons donc également la **méthode de la phytosociologie sigmatiste**. Cette méthode des relevés de végétation (GUINOCHET, 1973), plus chronophage, est inspirée de la technique mise au point par Braun Blanquet et son école. Basée sur le fait que la présence d'une plante est conditionnée par le milieu et les relations interspécifiques locales, elle permet un échantillonnage représentatif de la diversité écologique et géomorphologique du site.

Pour chaque zone homogène (physionomie, composition floristique, substrat, exposition...), un ou plusieurs relevés de végétation sont effectués. La surface relevée doit cependant être suffisamment importante pour être représentative (notion d'aire minimale), ce qui limite parfois la mise en place de tels relevés (zones étroites, très perturbées...).

Au sein des différentes strates représentées (strate herbacée, arbustive ou arborée), chaque taxon observé est associé à (voir figures ci-après) :

- un **coefficient d'abondance/dominance** prenant en compte sa densité (nombre d'individus, ou abondance) et son taux de recouvrement,
- un **coefficient de sociabilité** qui illustre la répartition des individus entre eux au sein de la végétation.

Ces différents relevés sont ensuite référencés dans un tableau (pour analyse) où sont également précisés le numéro du relevé, le taux de recouvrement de la végétation au sein des différentes strates, ainsi que la surface relevée.

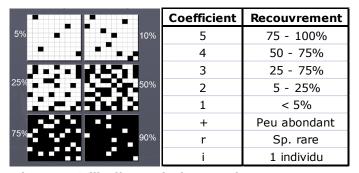
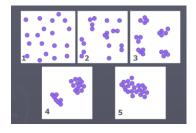


Figure 1 : Grille d'exemple des taux de recouvrement



- 5 tapis continu
- 4 colonies ou tapis discontinus
- 3 individus groupés en tâches
- 2 individus répartis en petits groupes isolés
- 1 individus isolés

pouvant se révéler d'intérêt communautaire, la réalisation d'un relevé phytosociologique est préférable.

¹ Relevés phytocénotiques. Ce sont des relevés simples indiquant la présence d'une espèce au sein d'un habitat naturel ou d'une entité écologique géographique : il s'agit d'une liste d'espèces par habitat ou par secteur. Pour les habitats naturels remarquables et/ou

Figure 2 : Exemple des coefficients de sociabilité

Une cartographie des localisations des relevés effectués pourra être fournie au maitre d'ouvrage.

Chaque habitat identifié sera décrit, avec ses typologies CORINE ET EUNIS, associés aux espèces caractéristiques, et illustré par des photos de terrain.

Lorsque jugés pertinents, des croquis ou photos pourront être joints au relevé concerné.

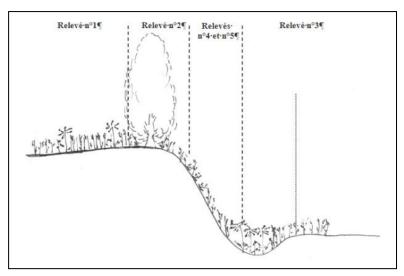


Figure 3 : Exemple de croquis permettant une meilleure compréhension...

DETERMINATION DES HABITATS

Identification des syntaxons

L'espèce végétale, et mieux encore l'association végétale, sont considérées comme les meilleurs intégrateurs de tous les facteurs écologiques (climatiques, édaphiques, biotiques et anthropiques) responsables de la répartition de la végétation (BEGUIN et al., 1979).

Basée sur ce postulat, la démarche phytosociologique repose sur l'identification de groupements végétaux (syntaxons) répétitifs et distincts (composition floristique, écologie, phytogéographie...), ayant une dénomination selon une nomenclature codifiée (synsystème).

A l'aide de clés de détermination, basées essentiellement sur les critères physionomiques et écologiques, il devient alors généralement possible de rattacher une végétation choisie à une unité phytosociologique définie, plus ou moins précise.

Différents ouvrages proposent des clés de détermination (plus ou moins fines). Citons notamment les ouvrages suivants (adaptés au Nord de la France) :

- Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas-de-Calais (CATTEAU E., DUHAMEL F., 2009) ;
- Guide des végétations forestières et préforestières de la Région Nord-Pasde-Calais (CATTEAU E., DUHAMEL F., 2009).

En complément et pour affiner la caractérisation de la végétation étudiée, une analyse bibliographique approfondie est nécessaire. Elle doit permettre de rapprocher le(s) relevé(s) retenu(s) à un syntaxon précis (si possible au rang de l'association voire à des unités inférieures), décrit et validé par le Code International de Nomenclature Phytosociologique (CINP). Ce travail fin est indispensable pour établir au plus juste la valeur patrimoniale de l'habitat. Il est également impératif pour de nombreuses applications (mise en place de gestion en fonction d'objectifs déterminés, caractérisation de zones humides...).

La nomenclature utilisée dans le cadre de cette étude, pour les niveaux supérieurs à l'association, est celui du Prodrome des Végétations de France (BARDAT & *al.*, 2004).

Systèmes de classification des habitats

Il existe une correspondance entre la typologie phytosociologique et les autres typologies décrivant les habitats. Plusieurs se sont succédé au niveau européen depuis les années quatre-vingt-dix.

Dans le cadre de cette présente étude, nous utiliserons les nomenclatures : **CORINE biotopes**, **EUNIS** et, le cas échéant, **Cahiers d'habitats**.

La typologie CORINE Biotopes est la première typologie européenne utilisée. Mais cette typologie montrant des lacunes et des incohérences (absence des habitats marins...), une seconde, plus précise, vît le jour. Il s'agit de la typologie EUNIS (European Nature Information System = Système d'information européen sur la nature), qui couvre les habitats marins et les habitats terrestres. Cette classification des habitats, devenue une classification de référence au niveau européen actuellement, est une combinaison de plusieurs autres classifications d'habitats (notamment CORINE Biotopes).

Dans la mesure du possible, nous déterminerons les habitats observés avec le niveau de classification maximum de ces deux systèmes de classification.

Par ailleurs, les **Cahiers d'habitats** servent de références pour les habitats d'intérêt communautaire.

Pour nous aider dans ce travail, des guides de référence suivants (outre que les guides CORINE biotopes, EUNIS et les Cahiers d'habitats) seront entre autres utilisés :

- Commission européenne, 2007. Interprétation Manual of European Union Habitats. Version EUR 27. Commission européenne, DG Environnement, 147p;
- Guide d'identification simplifiée des divers types d'habitats naturels d'intérêt communautaire présents en France Métropolitaine. Essais de correspondance entre les codes Corine Biotopes de l'annexe I de la Directive Habitats et la nomenclature phytosociologique sigmatiste, 56 pages, Jacques BARDAT, Muséum National d'Histoire Naturelle 1993;
- Prodrome des végétations de France, 171 pages, Jacques BARDAT, 2004;
- Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. MNHN, 66 pages, 2005.

Il est toutefois important de signaler que la variabilité naturelle des groupements végétaux, en fonction des paramètres stationnels notamment, peut être importante

(zones perturbées, transition, surface réduite...). Dans certains cas, le rattachement à un syntaxon précis (et aux différentes nomenclatures) devient alors complexe (absence d'espèces caractéristiques...).

Evaluation de l'état de conservation

L'état de conservation d'un habitat naturel peut se définir comme l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les « espèces typiques » qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses « espèces typiques » (MACIEJEWSKI L., 2012).

Les nombreuses recherches et expériences sur la connaissance des milieux naturels permettent aujourd'hui de déterminer des tendances quant à l'évolution d'un grand nombre de végétations en fonction de différents facteurs (trophie, gestion...). L'étude des relevés de terrain permet alors de déterminer un état de conservation du milieu à un instant (t) par rapport à un état de référence défini (état « idéal » pour des conditions similaires). Ce concept « dynamique », qui repose sur l'évolution de la structure et de la composition d'un milieu, intègre la notion des services écosystémiques.

Cette évaluation repose sur de nombreux critères spécifiques à la nature du milieu (abondance en espèces nitrophiles, recouvrement en arbustes pour les pelouses...). Différents ouvrages disponibles proposent des méthodes d'évaluation de l'état de conservation des habitats.

Citons notamment les ouvrages suivants, pour les habitats d'intérêt communautaire :

- Guide méthodologique pour l'Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (BENSETTITI F., PUISSAUVE R., LEPAREUR F., TOUROULT J. ET MACIEJEWSKI L., 2012);
- Guide méthodologique pour l'Evaluation de l'Etat de conservation des Habitats et Espèces d'intérêt communautaire (COMBROUX, I., BENSETTITI, F., DASZKIEWICZ, P. & MORET, J., 2006.);
- Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du site Méthode d'évaluation des habitats forestiers (CARNINO N., 2009).

Cet état de conservation peut s'exprimer en différents niveaux, généralement :

- Bon (ou favorable)
- Mauvais (ou altéré)
- Défavorable.

Evaluation de la dynamique spontanée

Suite à l'analyse de l'état de conservation des habitats, des facteurs influençant la gestion, les nombreuses recherches et expériences sur la connaissance des milieux (nombreux guides de références) permettront de d'évaluer la dynamique spontanée des habitats observés.

CARTOGRAPHIE DES HABITATS

Sur le terrain, chaque habitat identifié sera délimité précisément (selon l'échelle de travail) sur photographie aérienne.

L'ensemble est ensuite géo-référencé et représenté sous logiciel de cartographie.

1.4.3 L'avifaune

1.4.3.1 Méthodes pour les espèces nicheuses

Pour l'étude de l'avifaune nicheuse, **une session d'inventaire** a été effectuée le 13 juin 2019, en journée.

Afin d'évaluer la population d'oiseaux nicheurs nous avons utilisé la **méthode des Indices Ponctuels d'Abondance** qui a été élaborée et décrite par Blondel, Ferry et Frochot en 1970. Cette méthode consiste, aux cours de deux sessions distinctes de comptage, à noter l'ensemble des oiseaux observés et / ou entendus durant 20 minutes à partir d'un point fixe du territoire. Tous les contacts auditifs ou visuels dans un rayon d'environ 150 à 200m avec les oiseaux sont notés. Cette méthode permet de définir le cantonnement de chaque couple d'oiseaux.

Nous définissons ensuite le statut de nidification de chaque espèce selon des critères d'observation définie ci-dessous :

* Nicheur potentiel

Les oiseaux définis comme "Nicheurs potentiels" sont des espèces non observées mais dont le milieu favorable laisse penser qu'elles pourraient être nicheuses.

* Nicheur possible

Est considéré comme "Nicheur possible" un oiseau vu en période de nidification dans un milieu favorable (quelle que soit son activité), ou encore un mâle chantant en période de reproduction.

* Nicheur probable

L'oiseau est au moins "Nicheur probable" dans le cas d'un couple observé en période de reproduction, de chant du mâle répété sur un même site (le chant est un mode de marquage du territoire), un territoire occupé, des parades nuptiales, des sites de nids fréquentés (indice surtout valable pour les espèces nichant au même endroit d'une année sur l'autre, grands rapaces, hérons coloniaux ou oiseaux marins par exemple), comportements et cris d'alarme (attention à certains comme le geai qui alarment en toutes saisons), présence de plaques incubatrices sur l'oiseau tenu en main (il s'agit de plaques de peau nues sous le ventre de l'animal. A l'approche de la reproduction, des modifications hormonales y font tomber les plumes -souvent utilisées pour garnir le nid, tandis que l'épiderme

très vascularisé rougit et se réchauffe comme une plaie enflammée. Cela permet à l'oiseau qui couve de mieux réchauffer ses œufs.)

*Nicheur certain

Indiquent enfin un "Nicheur certain" la construction d'un nid (ou l'aménagement d'une cavité, selon l'espèce), un adulte simulant une blessure ou cherchant à détourner un intrus (manœuvre visant à écarter un danger potentiel de la progéniture), la découverte d'un nid vide (de l'année, évidement!) ou de coquilles d'œufs, l'observation de juvéniles NON VOLANTS, d'un nid fréquenté mais inaccessible, le transport de nourriture ou de sacs fécaux (pelotes blanches correspondant aux excréments émis par les poussins, et évacués par les parents pour ne pas attirer les prédateurs), et bien évidement un nid garni (d'œufs ou de poussins).

En complément, des **prospections aléatoires** sont réalisées pendant lesquelles **toutes les espèces vues ou entendues**, en-dehors des points d'écoute, **sont consignées.**

Ces deux méthodes permettent d'estimer les populations d'espèces.

1.4.3.2 Méthodes pour les espèces migratrices et hivernantes

Aucun passage n'a été réalisé durant ces périodes.

1.4.4 L'herpétofaune

1.4.4.1 Les Amphibiens

En ce qui concerne les amphibiens, un passage a été effectué de jour le 13 juin 2019 durant la période d'estivage. Les conditions climatiques étaient favorables à l'observation des amphibiens.

L'inventaire des Amphibiens s'effectue de jour et/ou de nuit, l'ensemble des habitats nécessaires à leur cycle de vie est prospecté (zones de reproduction, quartiers d'été et quartiers d'hiver).

Des prospections en journée ont également été réalisées lors des autres passages faunistiques.

Les méthodes de prospection utilisées pour l'élaboration d'une étude sont multiples :

EN MILIEU AQUATIQUE:

- **La pêche** au moyen d'épuisette à petites mailles. Les individus capturés sont manipulés avec précaution et relâchés une fois l'identification faite, au même emplacement que la capture. Des têtards ou larves sont aussi capturés.
- Le recensement par la mise en place de points d'écoute, diurnes et/ou nocturnes.
- La recherche visuelle avec recensement à vue lors de prospections diurnes et/ou nocturnes des éventuels mares, étangs et différents autres points d'eau. Cette méthode reste la plus fiable, la moins perturbatrice et procure des informations assez fiables. En effet l'échantillonnage au filet peut permettre de récolter des données quantitatives mais demeure plus préjudiciable pour le milieu et les espèces surtout en période de ponte.

EN MILIEU TERRESTRE:

Le cas échéant, une **prospection** des bords de mares, étangs et des zones propices est réalisée, ainsi qu'une recherche sous les abris naturels tels que les branches mortes, les rochers, etc.

Les données récoltées nous donnent un aspect qualitatif du milieu.

1.4.4.2 Les Reptiles

Un passage a été effectué pour ce groupe le 13 juin 2019. Les conditions climatiques n'étaient pas très favorables à l'observation de ce groupe, cependant ce groupe a aussi été étudié lors du second passage (le 28 août 2019) sous des conditions météorologiques plus favorables.

Plusieurs méthodes de recherche sont utilisées : à vue, la recherche orientée, l'identification des cadavres sur les routes et les observations inopinées.

Concernant la recherche orientée, il s'agit de recherches spécifiques sur les biotopes favorables et les zones propices aux espèces susceptibles d'être présentes. Il s'agit par exemple d'une prospection minutieuse sous les abris naturels, les pierres, les branches mortes, etc.

Une **prospection des routes à proximité** peut se révéler intéressante, entre le printemps et l'automne, les routes sont régulièrement traversées par les reptiles. Les données de cadavres retrouvés peuvent donc être des informations non négligeables.

Enfin, les données concernant les **observations inopinées** de reptiles sont recueillies : un reptile qui traverse un jardin, une route...

1.4.5 L'entomofaune

L'inventaire entomologique est axé sur trois ordres d'insectes : les Rhopalocères (papillons de jour) les Odonates (libellules) et les Orthoptères (criquets, sauterelles et grillons). Ces groupes ont l'avantage d'être bien connus et sont représentatifs du type et de l'état du milieu qu'ils occupent, ce qui permet alors d'évaluer la valeur patrimoniale du site.

La zone d'étude est parcourue à pied sur l'ensemble de la superficie. **Une session de prospections** (le 28 août 2019) est réalisée par beau temps et par températures moyennes (environ 20°C) dans la mesure du possible.

Concernant les Rhopalocères, la recherche s'effectue sur tout type de milieux et principalement l'après-midi. C'est aux heures les plus chaudes que les rhopalocères sont les plus actifs. Les individus adultes sont soit déterminés à vue (jumelles) soit capturés avec un filet à papillons pour être déterminés sur place.

Les comportements des individus sont notés, permettant de définir si les espèces se reproduisent ou non sur le site et donc de connaître le type d'utilisation du site par les espèces. Les œufs, larves d'espèces patrimoniales sont recherchées quand les milieux sont propices ou que des données bibliographiques sont connues.

Pour les Odonates, les individus sont recherchés essentiellement près de l'eau (fossés, étangs, mares...), où ces derniers sont souvent en nombre. Pour les mêmes raisons que les papillons, la prospection s'effectue l'après-midi. Les individus adultes sont soit déterminés à vue (jumelles) soit capturés avec un filet à papillons pour être déterminés sur place. Comme pour les papillons, les comportements observés permettent de faire état de l'utilisation du site par les espèces. Enfin, des exuvies (dernière mue de la larve avant d'atteindre l'état adulte) sont recherchées sur la végétation du bord des eaux. Elles permettent à la fois de compléter l'inventaire mais aussi de recueillir des informations complémentaires sur le statut de reproduction des espèces sur le site et sur la qualité écologique des zones en eau.

Et enfin **concernant les Orthoptères**, la recherche s'effectue à vue, sur tous les types de milieux, les individus sont capturés à la main, au filet fauchoir ou encore au parapluie japonais. Certaines espèces sont également identifiées grâce à la reconnaissance auditive (chant) parfois aidée d'un détecteur à ultrasons. Une prospection en début de soirée est également effectuée pour ce groupe dont certaines espèces ne se manifestent qu'à la tombée de la nuit. La densité d'individus ainsi que les comportements observés permettent souvent de savoir si les espèces se reproduisent sur le site ou non.



Photo 1 : Méthode du filet fauchoir, Rainette

1.4.6 La mammalofaune

1.4.6.1 Les Mammifères (hors Chiroptères)

Pour les Mammifères, du fait de leur grande discrétion, plusieurs méthodes « indirectes » sont utilisées : la recherche d'indices de présence, l'identification d'éventuels cadavres en particulier sur les routes, et les observations inopinées.

Concernant **la recherche d'indices de présence**, il s'agit de déceler et d'identifier les empreintes, les fèces, les terriers, les restes de repas, etc.

Une **prospection des routes à proximité** peut également se révéler intéressante. Les routes sont régulièrement traversées par les mammifères et les collisions peuvent être fréquentes sur certains secteurs. Les cadavres retrouvés constituent donc une source d'informations non négligeable.

Enfin, les données concernant les **observations inopinées** (un mammifère traversant une route, une prairie, en fuite, etc.) sont recueillies.

Deux passages ont été effectués le 13 juin 2019 et le 28 août 2019.

1.4.6.2 Les Chiroptères

Les gîtes potentiels ou avérés (arbres creux, loges de pics, écorces décollées, bâtis, etc.) ont été recherchés lors des deux sessions d'inventaires.

Au vu du contexte urbains, aucun inventaire spécifique n'a été nécessaire.

1.5 L'évaluation patrimoniale

1.5.1 Textes de référence pour la flore et les habitats

TEXTES LEGISLATIFS

Sont présentés ci-dessous les différents textes législatifs relatifs à la protection des espèces et des habitats, en vigueur aux niveaux européen, national et régional et sur lesquels repose l'évaluation patrimoniale.

Protection légale au niveau européen

- Directive « Habitats-Faune-Flore » du 21 mai 1992 92/43/CEE relative à la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune (biologie) et de la flore sauvage,
- Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage.

Protection légale au niveau national

 Arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995 (version consolidée au 24 février 2007), relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national.

Protection légale au niveau régional

 Arrêté du 1er avril 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Nord-Pas de Calais complétant la liste nationale.

REFERENTIELS

L'évaluation patrimoniale des habitats et des espèces repose notamment sur leur rareté (selon un référentiel géographique donné), leur sensibilité et vulnérabilité face à différentes menaces ou encore leur intérêt communautaire.

Par ailleurs, le ressenti et l'expérience du chargé d'étude permettent d'intégrer des notions difficilement généralisables au sein de référentiels fixes. Ce « dire d'expert » permet notamment d'affiner l'évaluation patrimoniale.

Relatifs aux espèces

Afin de déterminer les **statuts des différents taxons observés**, nous nous référons à la Liste des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermatophytes) citées

dans les Hauts-de-France (02, 59, 60, 62, 80) et en Normandie orientale (27, 76). Référentiel taxonomique et référentiel des statuts des plantes vasculaires de DIGITALE. Version 3.1. Centre Régional de Phytosociologie agrée Conservatoire Botanique National de Bailleul (Date d'extraction : 31/05/2019).

Lors de notre analyse, nous avons porté une attention particulière aux **espèces patrimoniales**. Les termes de « plante remarquable » ou de « plante d'intérêt patrimonial » sont régulièrement utilisés par les botanistes. Il convient de proposer une définition à cette notion de « valeur patrimoniale », basé sur une définition du (CBNBI).

Sont considérés comme d'intérêt patrimonial à l'échelle régionale :

- tous les taxons bénéficiant d'une PROTECTION légale au niveau national ou européen (cf. textes législatifs) ;
- tous les taxons dont l'indice de MENACE est égal à Quasi menacé (NT),
 Vulnérable (VU), En danger (EN), En danger critique (CR), Présumé disparu
 au niveau régional (CR*) dans les Hauts-de-France ou à une échelle
 géographique supérieure ;
- tous les taxons dont l'indice de RARETÉ est au moins Peu commun (PC) et pour lesquelles les Hauts-de-France abritent une part significativement plus importante des populations que le reste du territoire métropolitain;
- tous les taxons dont l'indice de RARETÉ est au moins Peu commun (PC) et qui se trouvent en isolat ou en limite d'aire en Hauts-de-France ;
- tous les taxons de préoccupation mineure (LC) ou insuffisamment documenté (DD) dont l'indice de RARETÉ est égal à AR (Assez rare), R (rare), RR (très rare), E (exceptionnel), AR? (présumé assez rare), R? (présumé rare), RR? (présumé très Rare) ou E? (présumé exceptionnel) pour l'ensemble des populations de statuts I, I?, X et X? des Hauts-de-France;
- tous les taxons LC ou DD dont l'indice de RARETÉ est égal à PC (Peu commun) et qui présentent un taux d'évolution R (régression), R? (Régression supposée), S (stable) ou S? (Présumée stable);
- tous les taxons déterminants de ZNIEFF.

Par défaut, on affectera le statut de plante d'intérêt patrimonial à un taxon insuffisamment documenté (menace = DD) si le taxon de rang supérieur auquel il se rattache est d'intérêt patrimonial.

A noter que le statut de plante d'intérêt patrimonial n'est pas applicable aux populations cultivées, adventices, subspontanées. Des exceptions à cette définition sont précisées par le CBNBI. Nous suivons donc ce classement.

Relatifs aux habitats

Par ailleurs, la Liste des végétations du nord-ouest de la France (Région Normandie, région Nord - Pas de Calais et région Picardie) avec évaluation patrimoniale et correspondance vers les typologies EUNIS et Cahiers d'habitats (date d'extraction : 14/10/2016), diffusée par le Centre régional de phytosociologie agréé CBN de Bailleul, rend compte des raretés, menaces et statuts des différentes végétations (syntaxon) déterminées.

1.5.2 Textes de référence pour la faune

TEXTES LEGISLATIFS

Sont présentés ci-dessous les différents textes législatifs relatifs à la protection des espèces et des habitats, en vigueur au niveau européen, national et régional, et sur lesquels repose l'évaluation patrimoniale sont présentés ci-après.

Protection légale au niveau européen

- Directive « Oiseaux » (Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages),
- Directive « Habitats-Faune-Flore » du 21 mai 1992 92/43/CEE relative à la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune (biologie) et de la flore sauvage,
- **Convention de Berne** du 19 septembre 1979 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage.

Protection légale des espèces au niveau national

- Arrêté du 29 octobre 2009 fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection,
- Arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant la liste des Amphibiens et Reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection,
- Arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant la liste des **insectes protégés** sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection,

- Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des Mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection.
- Arrêté du 8 décembre 1982 fixant la liste des poissons protégés sur l'ensemble du territoire

REFERENTIELS

Afin de connaître l'état des populations dans la région et en France, nous référons également aux différents ouvrages possédant des informations sur les répartitions et raretés.

Au niveau national

- Liste rouge des espèces menacées en France, Chapitre "Oiseaux de France métropolitaine" (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016),
- Liste rouge des oiseaux non nicheurs de France métropolitaine, (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2011),
- Liste rouge des espèces menacées en France, Chapitre "Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine" (UICN France, MNHN & SHF, 2015),
- Liste rouge des espèces menacées en France, Chapitre "Papillons de jour de France métropolitaine" (UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2014),
- Les Orthoptères menacés en France Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques (SARDET E. & B. DEFAUT (coordinateurs), 2004),
- Liste rouge des espèces menacées en France, Chapitre "Mammifères de France métropolitaine" (UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2009),
- Les **papillons de jour** de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles (LAFRANCHIS T., Collection Parthénope, Editions Biotope, 448 p, 2000),
- Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse (ARTHUR L.,
 LEMAIRE M., Collection Parthénope, Editions Biotope, 544 p, 2009),
- Données issues de « http://www.libellules.org/fra/fra index.php ».

Au niveau régional

- Liste rouge des oiseaux nicheurs de la région Nord-Pas de Calais (GON, 2017),
- Liste des espèces déterminantes pour la modernisation des ZNIEFF dans le Nord Pas-de-Calais (DIREN Nord-Pas de Calais, 2006),

- Liste rouge provisoire des amphibiens et reptiles de la région Nord-Pas de Calais (GODIN, 2000),
- Liste rouge des Papillons de jour (Lépidoptères Papilionoidea) du Nord Pasde-Calais (GON, CEN & CRF, 2014) ;
- Liste rouge des Odonates du Nord-Pas-de-Calais (GON, 2014);
- Indice de rareté des Lépidoptères diurnes (Rhopalocères) de la région Nord-Pas-de-Calais (Haubreux D., [Coord] 2009),
- Atlas provisoire des Orthoptères et Mantidés du Nord-Pas de Calais pour la période 1999-2010 (GON, 2011).

1.5.3 Méthodes d'évaluation et de hiérarchisation des enjeux

L'enjeu écologique peut se définir comme l'intérêt particulier que présente une composante du milieu naturel (habitat, espèce), à une échelle donnée (site, région).

A l'heure actuelle, pour l'identification et la hiérarchisation des enjeux écologiques, il n'existe aucune méthodologie standard validée par l'ensemble des acteurs référents en la matière. La méthode que nous proposons est **adaptée aux études réglementaires**, et **limite la part de subjectivité** par la prise en compte d'un certain nombre de **critères objectifs et de référence** (statuts de protection réglementaires, listes rouges UICN, etc.).

Les principaux critères utilisés sont listés dans le tableau ci-après (liste non exhaustive). Ils reposent à la fois sur l'appréciation de la **valeur « juridique »** (protection à différentes échelles) et de la **valeur « écologique »** de la composante étudiée.

Tableau 3 : Critère d'appréciation du niveau d'enjeu d'une composante du milieu naturel

Valeur juridique

Protection européenne (Directives "Oiseaux" et "Habitats/Faune/Flore", Convention de Berne)

Protection nationale ou régionale (totale, partielle, des spécimens et/ou des habitats d'espèces...)

Valeur écologique

D'un habitat ou d'un cortège :

Indigénat / naturalité / originalité

Degrés de rareté et de menace (listes rouges nationale et régionale)

Patrimonialité / déterminant ZNIEFF (strict ou selon critères)

Richesse et composition spécifique (habitat et/ou cortège d'espèces)

Etat de conservation (surface, présence d'espèces remarquables, effectifs) Sensibilité (dynamique naturelle, restaurabilité, résilience) et fonctionnalité (connectivité)

D'une espèce :

Indigénat / naturalité

Degrés de rareté et de menace (listes rouges nationale et régionale)

Patrimonialité / endémisme / déterminant ZNIEFF (strict ou selon critères)

Etat de conservation (effectifs, conditions d'habitat)

Sensibilité (capacités d'adaptation et régénération)

N.B : L'identification et la hiérarchisation des enjeux dépendent directement des référentiels disponibles à l'échelle considérée (listes rouges régionales, atlas de répartition, etc.). L'absence de tels référentiels limite le nombre de critères d'appréciation, et donc la part d'objectivité de notre analyse.

Le croisement des différents critères permet d'attribuer **un niveau d'enjeu** à chacune des composantes étudiées. Ce niveau sera d'autant plus fort que l'intérêt écologique de cette dernière sera élevé. On distinguera alors différents niveaux d'enjeux : **très faible, faible, moyen, fort et très fort.**

En fin de diagnostic, un **tableau de synthèse des enjeux** reprend l'ensemble des enjeux identifiés pour chaque groupe, et les met en lien avec la ou les zone(s) concernée(s) au niveau de la zone de projet.

Chaque habitat se voit alors attribuer un **niveau d'enjeu global**, correspondant par défaut à l'enjeu le plus fort identifié sur ce dernier. Notons toutefois que dans certains cas, la multiplication des enjeux sur une même zone peut aboutir à un enjeu supérieur (ex : un habitat présentant plusieurs enjeux moyens pourra se voir attribuer un enjeu fort). Cette appréciation reste soumise au dire d'expert (expérience du chargé d'étude, ressenti de terrain). Cette cotation est par conséquent basée en partie sur un avis d'expert adapté au cas par cas. Ce jugement d'expert contient incontestablement une part de subjectivité mais reste toutefois la façon la plus pragmatique pour conclure efficacement quant au niveau à attribuer.

Notons également qu'un même habitat peut présenter différents niveaux d'enjeux selon les endroits, en fonction des enjeux détectés.

Ces enjeux sont synthétisés sur une carte permettant de visualiser les secteurs les plus sensibles écologiquement.

1.6 Délimitation des zones humides

1.6.1 Rappel du cadre réglementaire

L'arrêté du 24 juin 2008, modifié par celui du 1^{er} **octobre 2009**, précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 241-7-11 et R. 211-108 du Code de l'environnement. D'après cet arrêté, la délimitation des zones humides repose sur **2 critères**:

- **Le critère pédologique** (étude des sols), qui consiste à vérifier la présence de sols hydromorphes ;
- Le critère botanique (étude de la végétation) qui consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile, à partir soit directement de l'étude des espèces végétales, soit de celles des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats ».

Les modalités de mise en œuvre de l'arrêté, c'est-à-dire les méthodes à utiliser sur le terrain pour chacun de ces critères, sont précisées dans la circulaire du 18 janvier 2010.

Depuis juin 2017, une **note technique** vient préciser la notion de « végétation » inscrite à l'article L.211-1 du Code de l'environnement, à la suite de la lecture des critères de caractérisation des zones humides faites par le Conseil d'Etat dans sa décision du 22 février 2017. D'après cette note, pour constituer un critère de caractérisation d'une zone humide, une végétation doit être **« spontanée »** c'està-d-dire **« attachée naturellement aux conditions du sol et exprimant (encore) les conditions écologiques du milieu (malgré les activités ou aménagements qu'elle subit ou a subis ».**

Ainsi, **2 cas de figure** devaient être distingués selon la présence ou non de végétation, et du caractère spontané de cette dernière si celle-ci est présente :

- <u>En présence de végétation spontanée</u>: les 2 critères de délimitation (pédologique et botanique) devaient être **cumulatifs** pour pouvoir classer une zone comme humide ;
- <u>En l'absence de végétation ou en présence de végétation non-spontanée :</u> une zone humide était caractérisée **par le seul critère pédologique.**

L'article 23 de la LOI n° 2019-773 du 24 juillet 2019 vient repréciser la définition des zones humides donnée par le 1° du I de l'article L. 211-1 du code de l'environnement. Ainsi, une zone humide est à présent considérée comme telle : « on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Ce texte de loi remet donc en cause le caractère cumulatif des deux critères dans le cadre d'une végétation spontanée. Ainsi, si la végétation est spontanée, le secteur concerné est considéré en zone humide si l'un ou l'autre des 2 critères (pédologique ou floristique) conclue à la présence d'une zone humide.

1.6.2 Méthodologie pour le critère botanique

Lorsque le critère botanique doit être pris en compte, la méthodologie employée est celle définie dans l'arrêté du 24 juin 2008.

L'examen des habitats consiste à déterminer si ces derniers correspondent à des habitats caractéristiques de zones humides. Pour cela, les différents habitats présents sur le site d'étude font l'objet d'une cartographie précise sur le terrain, à une échelle appropriée, et sont déterminés selon la typologie CORINE biotopes. L'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats caractéristiques de zones humides (notés « H ») ou en partie caractéristiques de zones humides (pro parte, notés « p »). Pour ces derniers, ainsi que pour les habitats ne figurant pas à la liste donnée à l'annexe 2.2 de l'arrêté, il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone par le seul critère « habitats », et un examen des espèces végétales s'avère nécessaire.

Ce dernier s'effectue sur des placettes situées de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, en suivant des transects perpendiculaires à cette dernière. Chaque placette doit être homogène du point de vue de la végétation. Sur chacune de ces placettes, il s'agit de vérifier si la végétation est dominée par des espèces indicatrices de zones humides.

L'annexe 2.1.1 décrit le protocole à appliquer pour dresser la liste des espèces dominantes, toutes strates de végétation confondues, tandis que l'annexe 2.1.2 liste les espèces indicatrices de zones humides. La végétation peut être qualifiée d'hygrophile si au moins la moitié des espèces dominantes figurent dans la liste des espèces indicatrices de zones humides.

1.6.3 Méthodologie pour le critère pédologique (Agrosol)

1.6.3.1 Préambule : morphologie des sols de zones humides

L'engorgement des sols par l'eau peut se révéler sous la forme de traces qui perdurent dans le temps appelées « traits d'hydromorphie ». Ces traits sont la plupart du temps observables. Ils peuvent persister à la fois pendant les périodes humides et sèches, ce qui les rend particulièrement intéressants pour identifier les sols de zones humides.

Les sols de zones humides se caractérisent généralement ainsi par la présence d'un ou plusieurs traits d'hydromorphie suivants :

- Des traits rédoxiques,
- Des horizons réductiques,
- Des horizons histiques.

Les termes traits réductiques sont souvent utilisés, par comparaison avec les traits rédoxiques. En réalité, la manifestation d'engorgement concerne la quasi-totalité du volume de sol ; il ne s'agit donc pas d'un trait en tant que tel mais d'une manifestation morphologique prédominante caractéristique d'un horizon spécifique.



Photo 2 : Traits rédoxiques (g)

Les traits rédoxiques, notés g et (g), résultent d'engorgement temporaires par l'eau avec pour conséquence principale des alternances d'oxydation et de réduction. Le fer réduit (soluble), présent dans le sol, migre sur quelques millimètres ou quelques centimètres puis précipite sous formes de taches ou accumulation de rouille, nodules ou films bruns ou noirs. Dans le même temps, les zones appauvries en fer se décolorent et deviennent pâles ou blanchâtres. Un horizon de sol est qualifié de rédoxique lorsqu'îl est caractérisé par la présence de traits rédoxiques couvrant plus de 5 % de la surface de l'horizon.



Photo 3 : Traits réductiques (Go)

Les horizons réductiques, notés Go et Gr, résultent d'engorgements permanents ou quasi-permanents, qui induisent un manque d'oxygène dans le sol et créent un milieu réducteur riche en fer ferreux ou réduit. L'aspect typique de ces horizons est marqué par 95 à 100 % du volume qui présente une coloration uniforme verdâtre/bleuâtre.

Les horizons histiques, notés H, sont des horizons holorganiques entièrement constitués de matières organiques et formés en milieu saturé par la présence d'eau durant des périodes prolongées (plus de six mois dans l'année). Les différents types d'horizons H sont définis par leur taux de « fibres frottées » et le degré de décomposition du matériel végétal.

- Horizons H fibriques, avec plus de 40 % de fibres frottées (poids sec), codés Hf,
- Horizons H mésiques, avec 10 à 40 % de fibres frottées (poids sec), codés Hm,
- Horizons H sapriques, avec moins de 10 % de fibres frottées (poids sec), codés Hs.

1.6.3.2 Protocole de terrain

Les investigations de terrain consistent en la réalisation de sondages à l'aide d'une tarière manuelle de diamètre 6 cm. Ces sondages sont menés jusqu'à la profondeur de 1,20 m en l'absence d'obstacle à l'enfoncement.

Pour limiter au maximum les erreurs et augmenter la précision des observations, le sondage est reconstitué en replaçant les carottes extraites à la tarière dans une gouttière en matière plastique graduée. Cette reconstitution a pour but de mettre en évidence les horizons successifs et à en apprécier correctement les profondeurs d'apparition. Pour ce faire, la tarière doit être soigneusement graduée, les carottes seront nettoyées de manière à éliminer les artefacts liés au forage (lissages, éboulements) et on reconstituera ainsi les horizons en respectant scrupuleusement leurs épaisseurs.

Pour chaque sondage les données renseignées sont les suivantes :

- Date et localisation précise,
- Position topographique dans le paysage,
- Occupation du sol et végétation spontanée,
- Profondeur d'apparition éventuelle de traits rédoxiques et/ou réductiques,
- Profondeur atteinte,
- Nature éventuelle d'un obstacle.

Et pour chaque horizon identifié:

- État d'humidité (engorgé/humide/frais/sec),
- Texture,
- Couleur de la matrice,
- Traits d'hydromorphie (types de taches : rédoxiques, réductrices, couleur des taches, pourcentage des taches),
- Réaction à HCI,
- Éléments grossiers (nature, taille, pourcentage).

L'interprétation des sondages va renseigner sur la variabilité spatiale des sols, permettre de délimiter ou non plusieurs types de sols et mettre en évidence d'éventuelles zones humides.

1.6.3.3 Nombre et positionnement des sondages

Le nombre et la localisation des sondages réalisés reposent sur une approche raisonnée, basée sur la lecture du pédopaysage qui prend en compte les variations de la topographie, de l'occupation du sol, et de certaines caractéristiques de la surface du sol, tels que la couleur, la charge et la nature en éléments grossiers, la structure...).

Lorsque la topographie ou la végétation sont bien marquées ou que des points d'eau sont visibles, le repérage dans l'espace est aisé, ce qui facilite le positionnement des sondages et la délimitation d'éventuelles zones humides. En revanche, lorsqu'on est confronté à des secteurs plats et cultivés, il devient nécessaire d'augmenter la densité d'observations et de progresser de proche en proche jusqu'à parvenir à délimiter une zone humide, si elle existe, ou constater qu'il n'y en a pas.

L'arrêté de 2008 modifié en 2009 mentionne au paragraphe 1.2.2. Protocole de terrain, « que l'examen des sols repose essentiellement sur le positionnement de sondages de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires... », en adaptant « le nombre, la répartition et la localisation des sondages à la taille et à la complexité du milieu.

Ainsi, aucune densité d'observation n'est préconisée.

1.6.3.4 Interprétation

Pour l'identification des zones humides, l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 2 octobre 2009 s'appuie sur une règle générale basée sur la morphologie des sols, et sur des cas particuliers.

La règle générale ci-après présente la morphologie des sols de zones humides et la classe d'hydromorphie correspondante définie d'après les classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981; modifié).

Les sols de zones humides correspondent :

- À tous les **HISTOSOLS** car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie **H** du GEPPA modifié.
- A tous les **REDUCTISOLS** car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des <u>traits réductiques débutant à</u>

moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol; ces sols correspondent aux classes **VI** (c et d) du GEPPA.

- Aux autres sols caractérisés par :
 - Des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V (a, b, c, d) du GEPPA;
 - Ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IVd du GEPPA.

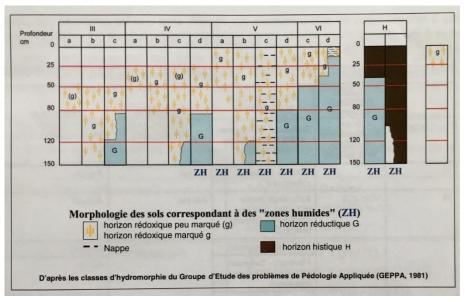


Tableau 4 : Rattachement des classes d'hydromorphie définies par le Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliqué (GEPPA 1981 : modifié) aux sols des « zones humides » (ZH)

Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IVd et Va, le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

1.7 Evaluation des limites

1.7.1 Limites concernant les inventaires de terrain

LES LIMITES DE L'ETUDE LIEES A LA FLORE ET AUX HABITATS

Aucun inventaire ne peut être considéré comme réellement exhaustif : les inventaires sont en effet réalisés sur une saison donnée et sont alors dépendants de nombreux facteurs externes.

Une journée de prospection a été réalisée pour cette étude. Les espèces discrètes et/ou à période de visibilité limitée peuvent néanmoins être sous-échantillonnées. Il est ainsi possible que des espèces n'aient pas été inventoriées sur l'aire d'étude ou que leur répartition soit sous-estimée. Au vu de la surface réduite et de la localisation de la zone d'étude en contexte urbain, les potentialités de présence d'espèces à enjeux sont faibles.

Par conséquent, l'inventaire réalisé pour la présente étude est satisfaisant aux vus des enjeux potentiels. Il est toutefois probable que certaines espèces n'aient pas été observées et/ou identifiées.

Par conséquent, la pression d'inventaire est considérée comme suffisante pour appréhender les enjeux floristiques de la zone d'étude.

LES LIMITES DE L'ETUDE LIEES A L'AVIFAUNE

La méthode utilisée pour le recensement (I.P.A) connaît aussi des limites. Certaines espèces peuvent ne pas avoir été observées lors des inventaires pendant la période de nidification.

Il faut également noter que la présente étude ne couvre pas le cycle biologique complet de l'avifaune. Si les oiseaux nicheurs ont été étudiés, les oiseaux en migration et hivernants n'ont pas fait l'objet d'inventaires.

Cependant, dans le cadre d'un pré-diagnostic, les informations obtenues sont suffisantes pour juger des potentialités d'accueil du site vis-à-vis de ce groupe.

LES LIMITES DE L'ETUDE LIEES AUX AMPHIBIENS

La technique utilisée comporte des limites. En effet, certaines espèces présentes peuvent échapper aux prélèvements et aux échantillonnages pourtant réalisés à une période propice. Cela peut signifier que la population est fortement réduite.

Au vu des habitats présents, les informations obtenues sont suffisantes pour juger des potentialités d'accueil du site vis-à-vis de ce groupe dans le cadre d'un pré-diagnostic.

LES LIMITES DE L'ETUDE LIEES AUX REPTILES

Les reptiles sont des animaux très discrets privilégiant les zones où le couvert végétal est important et où les zones de refuge telles que les tas de bois ou les pierriers existent. Leur observation n'est donc pas aisée et une pression de prospection importante est nécessaire à l'étude de ce groupe. De plus, leur abondance étant relativement faible au regard des autres groupes étudiés, l'absence d'observation de reptiles n'implique pas nécessairement l'absence de ce groupe sur la zone d'étude. Cependant, la recherche de reptiles est effectuée préférentiellement les jours de beau temps et particulièrement aux heures chaudes de la journée. C'est lors de cette période que leur activité est la plus importante, ce qui augmente la probabilité d'observation.

La pression d'inventaire est considérée comme suffisante dans le cadre d'un pré-diagnostic pour appréhender les enjeux du site d'étude vis-à-vis des reptiles.

LES LIMITES DE L'ETUDE LIEES A L'ENTOMOFAUNE

Pour les insectes, il est très difficile d'affirmer (pour toute étude) que l'inventaire est exhaustif. Même s'il s'en approche, certaines espèces peuvent être présentes mais en très petit nombre et/ou à un moment donné. Il est donc tout à fait possible de passer à côté d'une espèce.

De plus un seul passage a été effectué, durant la période optimale d'activité concernant ce groupe.

Dans le cadre d'un pré-diagnostic, les informations obtenues sont suffisantes pour juger des potentialités d'accueil du site vis-à-vis de ce groupe.

LES LIMITES DE L'ETUDE LIEES AUX MAMMIFERES

L'expertise réalisée permet d'avoir une vision globale sur les mammifères, toutefois des groupes spécifiques n'ont pas ou peu été étudiés. C'est par exemple le cas des micromammifères puisqu'aucune pelote de réjection n'a été retrouvée et aucun piège n'a été posé. Ainsi, nous avons peu de données concernant ces mammifères.

La pression d'inventaire est à considérer comme non suffisante pour un diagnostic de l'ensemble des mammifères. Toutefois, nous avons tenu compte des potentialités d'accueil du site dans le cadre d'un prédiagnostic.

LES LIMITES DE L'ETUDE LIEES AUX CHIROPTERES

Aucun inventaire n'a été réalisé concernant ce groupe (recherche de gîtes potentiels uniquement).

Dans le cadre d'un pré-diagnostic, les informations obtenues sont insuffisantes pour juger des potentialités d'accueil du site vis-à-vis de ce groupe.

1.7.2 Limites concernant la délimitation des zones humides

DU POINT DE VUE DE LA VEGETATION ET DES HABITATS

Dans certains cas, la végétation en place ne permet pas de déterminer si le secteur se situe en zone humide ou non. En effet, pour jouer un rôle d'indicateur de zone humide, il est nécessaire que la végétation soit rattachée naturellement aux conditions du sol et exprime les conditions écologiques du milieu.

Tel n'est pas le cas de certaines végétations résultant directement d'une action anthropique, comme par exemple au niveau de zones perturbées (zones terrassées, remblayées) ou de zones exploitées (parcelles cultivées, fauchées, tondues ou encore pâturées). On parle alors de végétation « non spontanée ».

Ainsi, en l'absence de végétation ou en présence d'une végétation non spontanée, le critère floristique ne peut être appliqué, et le seul critère pédologique doit être utilisé pour identifier la présence de zones humides.

Cette étude est concernée par cette limite car l'essentiel de la zone d'étude est situé dans un secteur fortement anthropisé et des dépôts de déblais y ont été déposés. Ainsi, en présence de végétation non spontanée, c'est le critère pédologie qui complètera l'analyse.

DU POINT DE VUE DE LA PEDOLOGIE

Cas général

La plupart des difficultés décrites ci-après concernent l'application du critère pédologique et sont mentionnées dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009.

Une première limite peut être d'ordre purement mécanique. Les sondages s'effectuant manuellement, il n'est pas toujours possible d'atteindre les profondeurs minimales fixées par l'arrêté (25 et 50 cm), en présence notamment d'horizons à forte charge en éléments grossiers.

Une seconde limite réside dans la difficulté d'identifier l'hydromorphie en présence de sols remaniés et/ou fabriqués par l'homme. De tels sols, nommés « anthroposols » (Référentiel pédologique de l'AFES, 2008), sont le plus souvent présents en milieu urbain mais aussi, dans des conditions particulières, en milieu rural.

Une autre difficulté provient de sols régulièrement engorgés par l'eau mais pour lesquels les traits d'hydromorphie sont très peu marqués, voire absents. C'est par exemple le cas :

- De matériaux contenant très peu de fer (sols sableux ou limoneux blanchis),
- De matériaux contenant du fer sous forme peu mobile (sols calcaires, sols très argileux),
- D'horizons noirs à teneur en matière organique humifiée élevée,
- De matériaux ennoyés dans une nappe circulante bien oxygénée (sols alluviaux).

Inversement, des traits d'hydromorphie peuvent persister alors que l'engorgement par l'eau a changé suite à certains aménagements tel que le drainage. La difficulté est alors de vérifier si les traits sont fonctionnels (correspondant à un engorgement actuel), ou fossiles (correspondant à un engorgement passé).

Concernant les traits rédoxiques, tout ce qui est orange-rouge-rouille n'est pas forcément révélateur d'hydromorphie. Ces couleurs peuvent correspondre à des taches d'altération sous climats anciens (chauds et humides) de minéraux riches en fer (par exemple la glauconie ou des micas noirs).

Dans de telles situations, la nécessité de faire appel à des personnes compétentes en pédologie est importante, voire primordiale, afin d'éviter de regrettables confusions. Particularités in situ Dans le cadre de cette étude, une limite n'a été rencontrée pour l'étude pédologique.

2 SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE DES ZONAGES EXISTANTS

2.1 Protections réglementaires et inventaires du patrimoine naturel

Les différents zonages relatifs au patrimoine naturel ont été recensés dans un périmètre élargi de 5 km autour du projet.

Seuls les sites Natura 2000 sont étudiés plus largement pour prendre en considération le réseau Natura 2000 dont les sites belges (20 km autour du projet).

De manière générale sont distingués :

- Les zonages d'inventaire, qui n'ont pas de portée réglementaire directe mais apportent une indication quant à la richesse et à la qualité des milieux qui la constituent, et peuvent alors constituer un instrument d'appréciation et de sensibilisation face aux décisions publiques ou privées suivant les dispositions législatives.
- Les zonages de protection, qui entraînent une contrainte réglementaire et peuvent être de plusieurs natures : protections réglementaires, protections contractuelles, protection par la maîtrise foncière, etc.
 - Les cartes en fin de chapitre localisent les zonages du patrimoine naturel situés à proximité du projet

2.1.1 Rappel sur les zonages concernés

2.1.1.1 Les zonages d'inventaire

LES ZNIEFF

En rappel, une **ZNIEFF** (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. On distingue deux types de ZNIEFF:

- les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional;
- les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Ces zones peuvent inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I.

Nous noterons que cette appellation ne confère aucune protection réglementaire à la zone concernée, mais peut tout de même constituer un instrument d'appréciation et de sensibilisation face aux décisions publiques ou privées suivant les dispositions législatives.

2.1.1.2 Les zonages de protection

LES PARCS NATURELS REGIONAUX

Un **Parc Naturel Régional (PNR)** est un « territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de ce patrimoine ». Il s'appuie sur l'affirmation d'une identité forte. Il représente une entité naturelle et paysagère remarquable et ses limites peuvent être sur plusieurs cantons, départements ou régions.

LE RESEAU NATURA 2000

Le **réseau Natura** 2000 est un réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Zones Spéciale de Conservation (ZSC (ou SIC avant désignation finale)) classées respectivement au titre de la Directive « Oiseaux » et de la Directive « Habitats-Faune-Flore ». L'objectif est de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Dans ce réseau, les Etats membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

On considère comme **Espace Naturel Sensible** un espace de nature non exploité ou faiblement exploité par l'Homme et présentant un intérêt en termes de biodiversité ou de fonctionnalité sociale, récréative ou préventive, soit enfin dans sa vocation à la protection du paysage. Ces ENS ont été institués par la loi du 18 juillet 1985 qui dispose que « afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels... le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non ».

Dans le Nord, la mise en œuvre de la politique des ENS est assurée par le Département du Nord. Il est actuellement **propriétaire de 2500 hectares** et **gestionnaire de 900 hectares** dont 750 sont la propriété du Conservatoire du littoral, dans le but de les protéger, de les préserver de spéculation immobilière en rendant inaliénables et de permettre leur découverte par le public. Le Département du Nord compte également **7534 hectares** de zones de préemption à l'heure actuelle.

2.1.2 Zonages au droit du site

Aucun zonage n'est présent au droit du site.

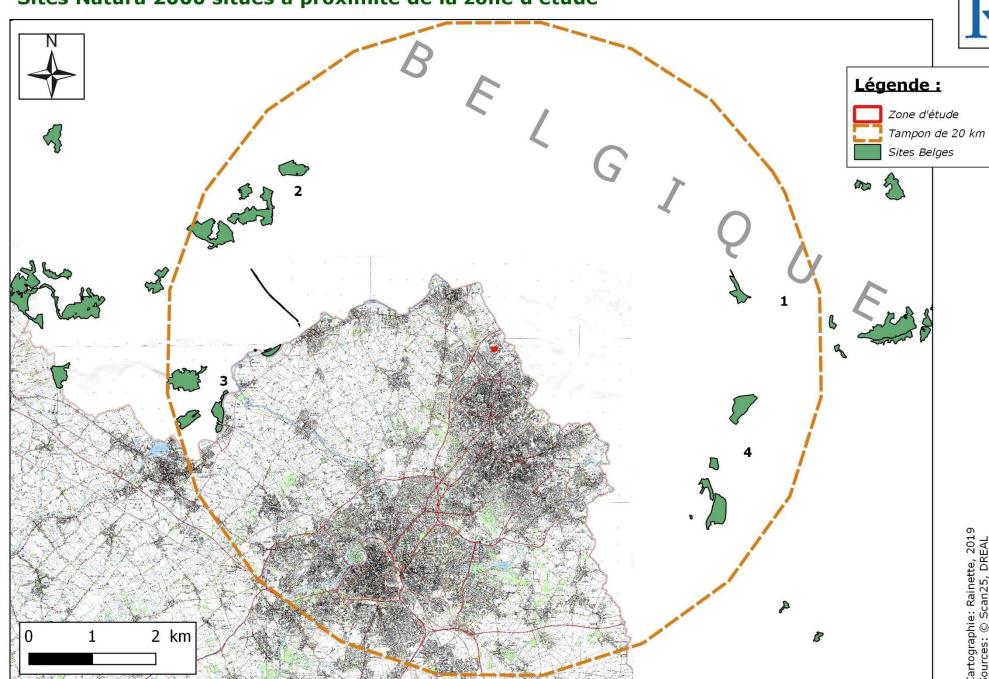
2.1.3 Zonages à proximité

Le tableau en page suivante présente une synthèse des zonages de protection présent à proximité de la zone d'étude.

Tableau 5 : Zonages de protection et d'inventaire à proximité du site

Type de Zonage Num		Numéro	Nom	Surface totale (ha)	Distance de la zone au projet (km)	Numérotation sur la carte
Zonages Natura 2000		BE2300007 BOSSEN VAN DE VLAAMSE ARDENNEN EN ANDERE ZUIDVLAAMSE BOSSEN.		5548	14,5	1
	Sites Belges	BE2500003	WESTVLAAMS HEUVELLAND	1878,1	15,4	2
	BE32001A0 VALLÉE DE LA LYS (COMINES-WARNETON)		411,9	11,8	3	
		BE32002A0	VALLÉE DE L'ESCAUT EN AVAL DE TOURNAI (PECQ)	369,5	14,5	4

Sites Natura 2000 situés à proximité de la zone d'étude



Sources: © Scan25, DREAL Dossier: Building international - Neuville-en-Ferrain (59)

2.2 Trame Verte et Bleue

2.2.1 Au niveau régional : le Schéma Régional de Cohérence Écologique

2.2.1.1 Définition et portée juridique

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est un document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour et suivi conjointement par la Région (Conseil régional) et l'État (Préfet de région), en association avec un comité régional Trame verte et Bleue.

Ce document doit identifier, maintenir et remettre en état les réservoirs de biodiversité qui concentrent l'essentiel du patrimoine naturel de la région, ainsi que les corridors écologiques qui sont indispensables à la survie et au développement de la biodiversité. A ce titre, il constitue la déclinaison régionale de la Trame Verte et Bleue.

Le SRCE doit ensuite se donner les moyens d'agir, au travers d'un **plan d'action stratégique** : en définissant des actions prioritaires, ce plan propose des mesures pour permettre la mise en œuvre du SRCE qui se décline à des échelles infrarégionales et repose sur des acteurs locaux.

Certaines structures publiques visées à l'art. L. 371-3 du Code de l'environnement (collectivités, groupements de collectivités et État) <u>doivent prendre en compte, au sens juridique du terme</u>, le SRCE dans des décisions relatives à des documents de planification, projets ou infrastructures linéaires susceptibles d'affecter les continuités écologiques.

2.2.1.2 Situation en Nord-Pas de Calais

En région Nord-Pas de Calais, le SRCE a pris le nom de **Schéma Régional de Cohérence Écologique – Trame Verte et Bleue (SRCE-TVB)**, pour marquer la continuité avec la TVB, pré-existante à l'obligation réglementaire d'établir dans chaque région un SRCE. Il a été arrêté par le préfet de région le 16 juillet 2014, après son approbation par le Conseil régional le 4 juillet 2014.

Le Tribunal administratif de Lille, dans un jugement du 26 janvier 2017, a procédé à <u>l'annulation avec effet immédiat</u> du SRCE-TVB du Nord-Pas de Calais. Une présentation du SRCE au niveau de la zone du projet est tout de même effectuée ci-après à titre d'information.

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

Plusieurs catégories d'espaces sont identifiées dans ce document :

- Les réservoirs de biodiversité, qui sont « des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante »;
- Les **corridors écologiques**, qui sont des secteurs « assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie ». Les corridors ne sont pas (sauf exception) localisés précisément par le schéma, ils doivent être compris comme des « fonctionnalités écologiques ».

Ces corridors se basent sur des **espaces naturels relais**, qui sont des espaces non retenus comme cœurs de nature, mais qui sont importants pour assurer des fonctions de corridor.

En complément, propre à la région Nord-Pas de Calais, des **espaces à renaturer** ont été identifiés, qui correspondant à des « espaces caractérisés par la rareté de milieux naturels et par des superficies impropres à une vie sauvage diversifiée, mais dont la fonctionnalité écologique peut être restaurée grâce à des aménagements ou des pratiques adaptés ».

Enfin, **les points et zones de conflit avec les continuités écologiques** sont également mis en évidence, dans l'optique d'assurer la préservation des corridors. Plusieurs types ont été définis :

- Les zones de conflit terrestres, comprenant :
 - Les zones de conflits localisées : élément surfacique aux contours clairement identifiés par une intersection entre un élément fragmentant et un réservoir de biodiversité,
 - Les zones de conflits non localisées : élément non matérialisé puisque l'intersection associée concerne un élément fragmentant et un corridor écologique (qui par définition ne peut être par un tracé précis à l'échelle du SRCE-TVB).
- Les points et zones de conflits aquatiques, comprenant :
 - Les points de conflits: éléments ponctuels et localisables compte-tenu du caractère linéaire et localisable des continuités écologiques aquatiques,
 - Les zones de conflits: secteurs liés à la pollution d'un tronçon de cours d'eau qui peut créer une rupture dans sa continuité écologique, les tronçons de cours d'eau les plus pollués ont été considérés comme des zones de conflit majeures ou importantes.

A noter que l'échelle de représentation des continuités écologiques dans le SCRE-TVB a été faite à l'échelle régionale au 1/100 000ème. Toutefois, il est important de rappeler les limites de ce travail (difficultés rencontrées pour représenter sur un plan des corridors qui sont multifonctionnels et multidimensionnels) et souligner l'importance de leur réappropriation à des échelles plus précises dans le cadre la mise en œuvre du schéma.

OBJECTIFS PAR MILIEU ET PAR ECOPAYSAGE

De plus, selon la loi, le schéma doit fournir un cadre de référence pour l'action. Une partie du schéma a donc pour objet de guider les acteurs concernés et les inciter à réaliser des actions volontaires. Les objectifs fixés n'ont pas de portée juridique opposable, toutefois ils inspirent l'action à conduire.

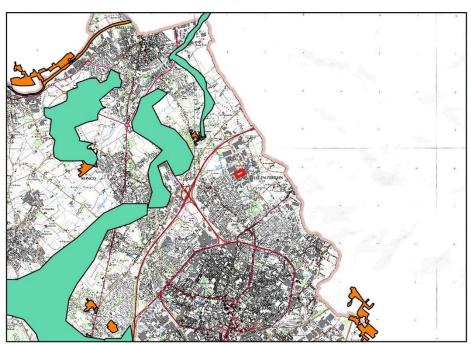
PLAN D'ACTIONS STRATEGIQUE

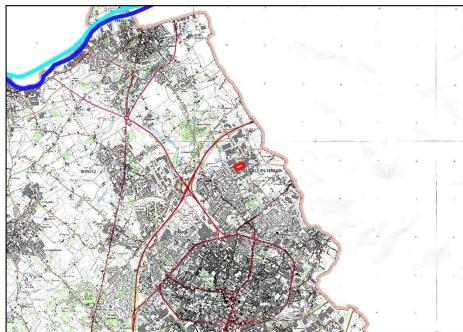
Pour finir, le plan d'actions stratégique propose des outils et des moyens mobilisables pour répondre aux objectifs du SRCE-TVB.

☐ La carte en page suivante localise le site d'étude par rapport aux différentes entités du SRCE-TVB. A la lecture de cette carte, il apparaît que la zone du projet n'est pas directement concernée par des éléments du SRCE mais se trouve à proximité d'espaces à renaturer.

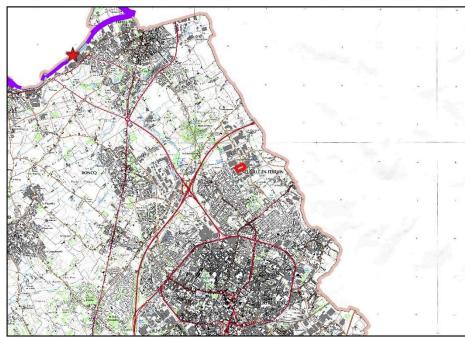
Entités du Schéma Régional de Cohérence Ecologique à proximité du site







Légende : Zone d'étude Corridors Espaces naturels — rivière Espace naturel relais — zones humides Reservoir de biodiversité Elements fragmentants Espace à renaturer → Points de conflit des corridors aquatiques Zones de conflit non localisées



0 1 2 km

Cartographie: Rainette, 2019 Sources: © Scan 25, DREAL

Dossier: Building international - Neuville-en-Ferrain (59)



2.3 Zones humides

2.3.1 Définition juridique des zones humides (ZH)

D'après l'article L. 211-1 du Code de l'environnement, modifié par l'article 23 de la Loi 2019-773 du 24 juillet 2019 : « On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Le concept de zone humide a été précisé et les critères réglementaires de délimitation des zones humides ont été fixés par les documents juridiques suivants :

- L'article R 211-108 du Code de l'environnement,
- L'article L.214-7-1 du Code de l'environnement,
- L'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008,
- L'article 23 de la Loi n°2019-773 du 24 juillet 2019.

2.3.2 Protection réglementaire des zones humides

La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux stipule que « la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général. » Quelle que soit leur taille, les zones humides ont une valeur patrimoniale, au regard de la biodiversité, des paysages et des milieux naturels, et/ou hydrologique, notamment pour la régulation des débits et la diminution de la pollution des eaux. Ces fonctions fondamentales imposent d'arrêter la régression des zones humides, voire de les réhabiliter.

De plus, le SDAGE Artois-Picardie 2016-21 (Disposition A-9.3) stipule que « dans le cadre des procédures administratives, le pétitionnaire devra prouver que son projet n'est pas situé en zone humide au sens de la police de l'eau ». Il précise enfin qu'à défaut, il devra par ordre de priorité éviter, réduire puis compenser l'impact sur les zones humides.

2.3.3 Pré-localisation des zones humides

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un document de planification décentralisé qui définit, pour une période de 6 ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau.

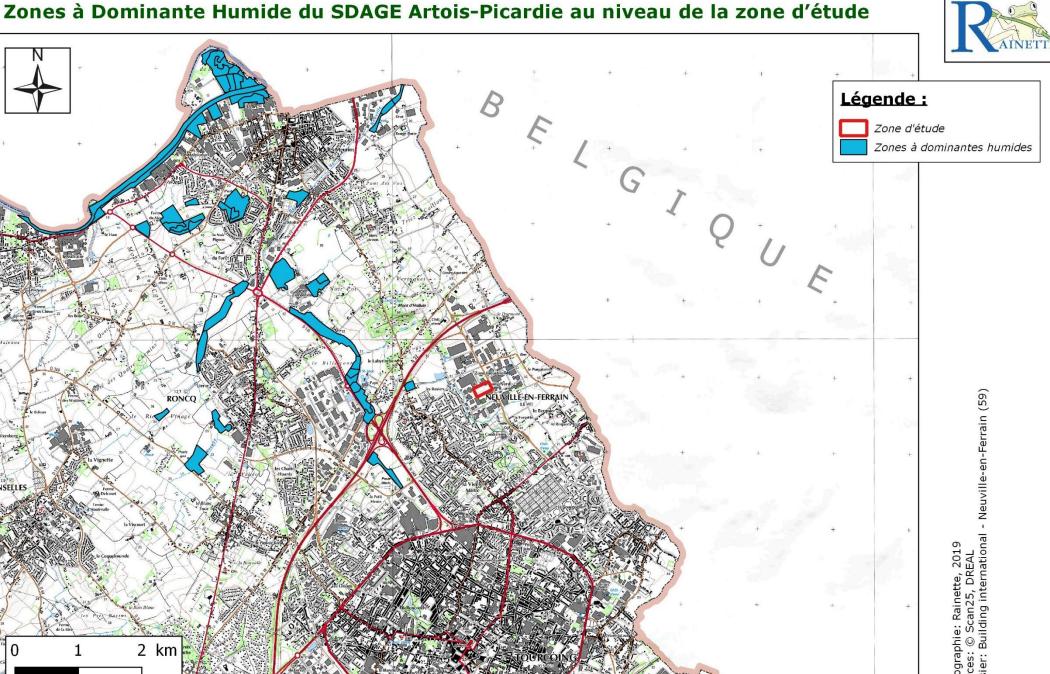
Le site d'étude s'inscrit dans le territoire du bassin Artois-Picardie, dont le SDAGE a été défini pour la période 2016-2021.

Dans le cadre de sa politique de préservation et de restauration des zones humides, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'est dotée d'une **cartographie de localisation des zones à dominante humide (ZDH) au 1/50 000**°. Cette cartographie, essentiellement réalisée par photo-interprétation et sans campagne systématique de terrain, ne permet pas de certifier que l'ensemble des zones ainsi cartographiées est à 100% constitué de zones humides au sens de la Loi sur l'eau : c'est pourquoi il a été préféré le terme de « zones à dominante humide ». La délimitation de ces ZDH à l'échelle du bassin Artois-Picardie a plusieurs finalités :

- Améliorer la connaissance : constitution d'un premier bilan permettant de suivre l'évolution de ces espaces ;
- Être un support de planification et de connaissance pour l'Agence et ses partenaires ;
- Être un outil de communication interne et externe en termes d'information et de sensibilisation ;
- Être un outil d'aide à la décision pour les collectivités ;
- Donner un cadre pour l'élaboration d'inventaires plus précis.

Ces données constituent alors une source de réflexion, mais leur échelle d'utilisation empêche de les utiliser efficacement dans des cas de réflexions parcellaires. Les zones à dominante humide appellent donc à des investigations de terrain plus poussées afin de confirmer/infirmer le caractère humide des zones présupposées.

D'après la carte proposée en page suivante, la zone d'étude n'est pas située au droit de Zones à Dominante Humide.



3 DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

3.1 Diagnostic de la flore et des habitats

OBJECTIFS

Les relevés de végétation ont pour objectifs de caractériser les grands types d'habitats rencontrés afin d'évaluer l'intérêt écologique de la zone d'étude. La cartographie précise de ces différents habitats sur le terrain, présentée en fin de chapitre, permet d'estimer leur recouvrement à l'échelle de la zone d'étude.

Après une description globale de la zone d'étude, nous présentons dans ce chapitre :

- une consultation et une analyse des données bibliographiques,
- une description des habitats et des espèces associées,
- une cartographie des habitats,
- une évaluation patrimoniale des habitats et des espèces observées,
- Une cartographie de localisation des espèces floristiques à enjeux,
- une liste exhaustive des taxons observés sur la zone d'étude lors de la phase d'inventaire.

3.1.1 Description globale

La zone d'étude se situe sur la commune de Neuville-en-Ferrain (59), dans la zone industrielle de Tourcoing Nord, sur la rue du Vertuquet.

Il s'agit d'un espace d'environ 3 hectares isolé au cœur de la zone industrielle et cerné par des bâtis et des routes. Le sol y a été fortement remanié et des matériaux de chantier y ont été déposés. Les espèces et habitats présents sont essentiellement rudéraux et anthropogènes.



Photo 4 : Vue d'ensemble de la zone d'étude (Rainette, 2019)

3.1.2 Analyse bibliographique

3.1.2.1 Consultation des données communales

Du fait du grand nombre de données bibliographiques disponibles et par souci de clarté, seules les espèces protégées et menacées sont ici prises en compte.

Afin de cibler les prospections de terrain, une consultation de données a été effectuée auprès du CBNBI, en juin 2019. Parmi les données récentes (postérieures à 1990), aucune espèce n'apparait comme menacée dans les Hauts-de-France et/ou protégée en NPdC sur la commune de Neuville-en-Ferrain.

3.1.2.2 *Zonages*

Aucun zonage environnemental n'est présent dans un rayon de 5 km autour du site d'étude.

3.1.3 Description des habitats et de la flore associée

3.1.3.1 Végétations anthropogènes

FRICHE RUDERALISEE PIQUETEE

Description:

Cet habitat est majoritaire sur le site d'étude. Il se compose d'une strate herbacée rudéralisée et d'une strate arbustive.

La strate herbacée est dominée par des espèces héliophiles et mésophiles telles que l'Epilobe en épi (*Epilobium angustifolium*), le Cirse des champs (*Cirsium arvense*) et le Mélilot blanc (*Trigonella alba*). On trouve également la Ronce (*Rubus sp.*) et l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) en abondance, ce qui révèle un sol assez riche en nutriments.

Les arbustes sont des espèces communes et mésoxérophiles telles que le Prunellier (*Prunus spinosa*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*) ou l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*) ou pionnières comme le Saule Marsault (*Salix caprea*). Une espèce exotique envahissante avérée se développe en buisson sur ce milieu, l'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*).

<u>Correspondance typologique</u>:

EUNIS: E5.1 (Végétations herbacées anthropiques) x F3.111 (Fourrés à prunellier et à ronces)

CORINE biotopes: 87.2 (*Zones rudérales*) x 31.81 (*Fourrés médio-européens sur sol fertile*)

Natura 2000 : /

<u>Intérêt floristique / Evaluation patrimoniale</u>:

Cet habitat présente une diversité floristique très limitée car il est fortement rudéralisé. Il n'est pas favorable au développement d'espèces d'intérêt. De plus, il est colonisé par une espèce exotique envahissante, l'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*).

La valeur patrimoniale de cet habitat est estimée à faible.



Photo 5 : Friche rudéralisée piquetée (Rainette, 2019)

FRICHE RUDERALISEE

Description:

Cet espace se compose d'une strate herbacée semblable à celle de l'habitat précédemment décrit. Les espèces héliophiles et mésophiles sont toujours dominantes comme le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), la Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*) ou l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*). Ce milieu est également colonisé par l'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*), une espèce exotique envahissante avérée et par le Cotonéaster horizontal (*Cataneaster horizontalis*), une espèce potentiellement envahissante.

Correspondance typologique:

EUNIS: E5.1 (Végétations herbacées anthropiques)

CORINE biotopes: 87.2 (*Zones rudérales*)

Natura 2000 : /

Intérêt floristique / Evaluation patrimoniale :

Cet habitat présente une diversité floristique faiblement diversifiée car il est fortement rudéralisé. Il n'est pas favorable au développement d'espèces à enjeux. Il est également colonisé par une espèce exotique envahissante, l'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*) ainsi qu'une espèce potentiellement envahissante : le Cotonéaster horizontal (*Cotoneaster horizontalis*).

La valeur patrimoniale de cet habitat est estimée à faible.



Photo 6 : Friche rudéralisée (Rainette, 2019)

ZONES INDUSTRIELLES

Description:

Une petite partie du site comprend les usines et parkings de la zone industrielle annexe. Ces espaces bitumés ne permettent pas à la flore de se développer.

Correspondance typologique:

EUNIS: J1.42 (Usines des zones urbaines et suburbaines)

CORINE biotopes: 86.3 (*Sites industriels en activité*)

Natura 2000 : /

Intérêt floristique / Evaluation patrimoniale :

Les surfaces imperméabilisées et les bâtis ne sont pas favorables au développement de la flore.

La valeur patrimoniale de cet habitat est estimée à nulle.



Photo 7: Zones industrielles (Rainette, 2019)

Cartographie des habitats





3.1.4 Évaluation patrimoniale

3.1.4.1 *La flore*

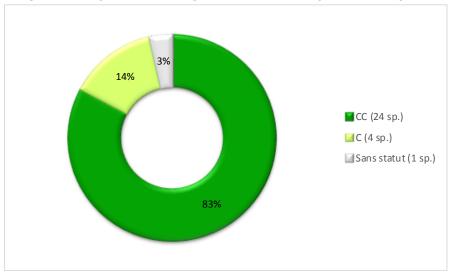
Tous les taxons relevés dans les différents milieux décrits précédemment sont listés ci-après dans un tableau. Pour chaque taxon, différents indices sont précisés (statut, rareté, menace, protection au niveau régional...), d'après la Liste des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermatophytes) citées en Haute-Hauts-de-France et Hauts-de-France. Référentiel taxonomique et référentiel des statuts. Version 3.1. DIGITALE (Système d'information floristique et phytosociologique) diffusée par le Centre régional de phytosociologie agréé CBN de Bailleul, 2019 (date d'extraction : 31/05/19).

Le site présente une diversité spécifique faible. Lors des prospections, **31 taxons** ont été observés sur l'ensemble de la zone d'étude dont **2** espèces pour laquelle la cotation UICN n'est pas applicable. Parmi ces taxons, **aucune espèce n'est protégée en NPdC ou patrimoniale dans les HdF.**

La figure ci-après illustre la proportion des indices de rareté des espèces floristiques observées. Les espèces pour lesquelles l'évaluation UICN n'est pas applicable (cas des espèces adventices, subspontanées, sténonaturalisées, eurynaturalisées et des taxons indigènes hybrides...) ne sont pas intégrées au graphique suivant 2 espèces exclues).

Les degrés de rareté varient de « très commun » à « commun ».

Figure 4 : Proportions des degrés de rareté des espèces floristiques



Légende : C= commun, CC= très commun,

3.1.4.2 La flore

ESPECES PROTEGEES

Aucune espèce protégée n'a été observée sur l'aire d'étude.

ESPECES PATRIMONIALES

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée sur l'aire d'étude.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Une espèce exotique envahissante avérée est présente sur le site d'étude : l'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*). Il s'agit d'une espèce eurynaturalisée qui devient commune en Hauts-de-France. On le retrouve en bosquets sur le site d'étude.

Le Cotoneaster horizontal (*Cotoneaster horizontalis*) est une espèce potentiellement envahissante encore peu commune dans les Hauts-de-France. Quelques pieds sont disséminés sur la zone d'étude.

Tableau 6 : Espèces exotiques envahissantes présentes sur le site

Nom complet	Nom français	Statut d'indigénat principal HdF	Rareté HdF	EEE HdF
Buddleja davidii	Buddléia de David ;	7	C	Α
Franch., 1887	Arbre aux papillons	۷	J	4
Cotoneaster horizontalis	Cotonéaster horizontal	6	PC	6
Decne., 1879	Cotoneaster norizontal	C	PC	Р

AUTRES ESPECES

Notons que certains taxons ne possèdent pas de statuts et d'indices de rareté car seul le genre a pu être déterminé (*Rubus* sp.). Cette détermination partielle est expliquée par une complexité dans la détermination taxonomique et/ou par des visites de terrain en inadéquation avec la phénologie des espèces (absence des critères de reconnaissance).

Localisation de la flore exotique envahissante





3.1.4.3 Les habitats

La zone d'étude se compose d'environ 3 hectares isolés au cœur de la zone industrielle et cernés par des bâtis et des routes. Le sol ayant été fortement remanié et des matériaux de chantier y ayant été déposés, les espèces et habitats présents sont essentiellement rudéraux et anthropogènes.

Ces habitats sont peu intéressants, très répandus dans les secteurs industrialisés et peu favorables à l'installation d'espèces à enjeux.

Les habitats observés sur la zone de projet présentent ainsi une valeur écologique jugée faible.

Tableau 7 : Liste des habitats observés sur la zone d'étude

Habitats	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Natura 2000	Surface approximative (ha)	Valeur patrimoniale
Friche rudéralisée piquetée	87.2 x 31.81	E5.1 x F3.111	/	1,860	Faible
Friche rudéralisée	87.2	E5.1	/	0,633	Faible
Zones industrielles	86.3	J1.42	/	0,180	Nulle

Le site présente une diversité spécifique faible. Lors des prospections, **31 taxons** ont été observés sur l'ensemble de la zone d'étude.

Aucune espèce patrimoniale ou protégée n'a été identifiée sur la zone d'étude.

Une espèce exotique envahissante avérée est présente sur le site d'étude : **l'Arbre à papillons** (*Buddleja davidii*). Le **Cotonéaster horizontal** (*Cotoneaster horizontalis*) est une espèce potentiellement envahissante.

Les habitats, essentiellement rudéraux, présentent peu de particularité et ne sont pas favorables à l'accueil d'une flore patrimoniale.

En conclusion, la zone d'étude présente de faibles enjeux floristiques, illustrant bien l'impact de sa localisation en zone industrielle.

Tableau 8 : Liste de l'ensemble des taxons observés sur la zone d'étude

Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, Fromental élevé (s.l.) I CC LC LC Non pp pp No Non	Tableau 6 : Liste de l'ensemble des taxons observes sur la 20ne d'étude										
P. Beauv. ex J. Presl & C. Presl, Fromental élevé (s.l.)	Nom complet	Nom français	Statut d'indigénat principal HdF	Rareté HdF	Menace France	Menace HdF	Protection régionale NPdC	Intérêt patrimonial HdF	Déterminant de ZNIEFF NPdC	Indicateur Zones Humides	EEE HdF
Artemisia vulgaris L., 1753	` '	Fromental élevé (s.l.)	1	CC	ıc	ıc		nn	nn	Non	N
Artemisa vuigaris L., 1753 Euglideia de David ; Arbre Buddileja davidii Franch., Buddileja davi			-				Non	рр	PP	11011	'\
1887	Artemisia vulgaris L., 1753		- 1	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Carduus crispus L., 1753 Chardon crépu (s.l.) I C LC LC Non No			Z	С	[NA]	NAa	Non	Non	Non	Non	А
Cirsium arvense (L.) Scop., Cirse des champs I CC LC LC Non No			1		1.0	1.0	Non	Non	Non	Non	N
1		Chardon Gepu (S.I.)	'		LC	LC	INOIT	INOIT	INOIT	NOII	IN
Cornus sanguinea L., 1753 Cornouiller sanguin (s.l.) I CC LC LC Non No	1772	·	ı							Non	N
Cotoneaster horizontalis Decne., 1879 Cotonéaster horizontalis Decne., 1879 Aubépine à un style I CC LC LC Non			<u> </u>							Nat	N
Decne., 1879 Cotonéaster horizontal C PC [NA] NAa Non No		Cornouiller sanguin (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Crataegus monogyna Jacq., Aubépine à un style I CC LC LC Non N		Cotonéaster horizontal	С	PC	[NA]	NAa	Non	Non	Non	Non	Р
Epilobium angustifolium L., 1753 Epilobe en épi ; laurier de Saint-Antoine Epilobium hirsutum L., 1753 Épilobe hérissé I CC LC LC Non	3 3, 1,	Aubépine à un style	ı	СС	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
1	Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage (s.l.)	I	CC	LC	LC	Non	Non	рр	Non	N
Epilobium hirsutum L., 1753 Épilobe hérissé I CC LC LC Non Non Non Non Non Erigeron canadensis L., 1753 Vergerette du Canada Z CC [NA] NAa Non	pilobium angustifolium L.,	l '	1	С	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Erigeron canadensis L., 1753 Vergerette du Canada Z CC [NA] NAa Non Non Non Non Non Non Regeda lutea L., 1753 Rosel a Salix caprea L., 1753 Salix caprea L., 1753 Salix caprea L., 1753 Salix caprea L., 1753 Salix canera L., 1753 Salix canera L., 1753 Salie marsault; Saule des Sanbacus nigra L., 1753 Salie marsaut (s.l.) I CC LC LC Non			1	CC	ıc	ıc	Non	Non	Non	Nat	N
Heracleum sphondylium L., 1753 Berce commune (s.l.); Berce des prés ; Grande berce Holcus lanatus L., 1753 Houlque laineuse (s.l.) I CC LC LC Non	-									Non	N
Berce des prés ; Grande berce I CC LC LC Non N		Eupatoire chanvrine (s.l.)	1	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Nat	N
Hypericum perforatum L., 1753 Millepertuis perforé ; Herbe à mille trous I CC LC LC Non		Berce des prés ; Grande	_	СС	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Ν
1753 à mille trous 1 CC LC LC Non	Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	ı	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Pastinaca sativa L., 1753Panais cultivé (s.l.)I;ZCCLCLCNonNonNonPilosella officinarum F.W.Schultz & Sch. Bip., 1862Piloselle; Épervière piloselleICLCLCNonNonNonNonPrunus avium (L.) L., 1755Merisier (s.l.)ICCLCLCNonNonNonNonPrunus spinosa L., 1753Prunellier; Épine noireICCLCLCNonNonNonNonNonReseda lutea L., 1753Réséda jaune (s.l.)ICCLCLCNonNonNonNonNonRumex acetosa L., 1753Grande oseille (s.l.); Oseille des présICCLCLCNonNonNonNonSalix alba L., 1753Saule blancICCLCLCNonNonNonNonSalix caprea L., 1753Saule marsault; Saule des chèvresICCLCLCNonNonNonNonSambucus nigra L., 1753Sureau noirICCLCLCNonNonNonNonSenecio vulgaris L., 1753Séneçon commun (s.l.)ICCLCLCNonNonNon			ı	СС	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Pilosella officinarum F.W.Schultz & Sch. Bip., 1862 Prunus avium (L.) L., 1755 Merisier (s.l.) Prunus spinosa L., 1753 Prunellier; Épine noire I CC LC LC Non Non Non Non Non Non Non Reseda lutea L., 1753 Réséda jaune (s.l.) Rumex acetosa L., 1753 Ronce (G) Rumex acetosa L., 1753 Saule blanc Salix alba L., 1753 Saule marsault; Saule des chèvres Sambucus nigra L., 1753 Séneçon commun (s.l.) I CC LC LC Non			1.7	CC	ıc	ıc	Non	Non	Non	Non	N
Prunus spinosa L., 1753Prunellier; Épine noireICCLCLCNonNonNonNonReseda lutea L., 1753Réséda jaune (s.l.)ICCLCLCNonNonNonNonRubus L., 1753Ronce (G)PICCLCLCNonNonNonNonNonSalix alba L., 1753Saule blancICCLCLCNonNonNonNonNonSalix caprea L., 1753Saule marsault; Saule des chèvresICCLCLCNonNonNonNonSambucus nigra L., 1753Sureau noirICCLCLCNonNonNonNonSenecio vulgaris L., 1753Séneçon commun (s.l.)ICCLCLCNonNonNonNon	Pilosella officinarum	Piloselle ; Épervière								Non	N
Prunus spinosa L., 1753Prunellier; Épine noireICCLCLCNonNonNonNonReseda lutea L., 1753Réséda jaune (s.l.)ICCLCLCNonNonNonNonRubus L., 1753Ronce (G)PICCLCLCNonNonNonNonNonSalix alba L., 1753Saule blancICCLCLCNonNonNonNonNonSalix caprea L., 1753Saule marsault; Saule des chèvresICCLCLCNonNonNonNonSambucus nigra L., 1753Sureau noirICCLCLCNonNonNonNonSenecio vulgaris L., 1753Séneçon commun (s.l.)ICCLCLCNonNonNonNon	Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier (s.l.)	ı	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Reseda lutea L., 1753 Réséda jaune (s.l.) I CC LC LC Non Non Non Non Rubus L., 1753 Ronce (G) P P CC LC LC Non		Prunellier ; Épine noire	I				Non	Non	Non	Non	N
Rumex acetosa L., 1753 Grande oseille (s.l.); Oseille des prés I CC LC LC Non Non Non Non Non Salix alba L., 1753 Saule blanc I CC LC LC Non Non Non Non Non Non Non Salix caprea L., 1753 Sureau noir I CC LC LC Non Non Non Non Non Senecio vulgaris L., 1753 Séneçon commun (s.l.) I CC LC LC Non	Reseda lutea L., 1753		ı	CC	LC		Non	Non	Non	Non	N
Rumex acetosa L., 1753 des prés I CC LC LC Non				Р							
Salix alba L., 1753Saule blancICCLCLCNonNonNonSalix caprea L., 1753Saule marsault; Saule des chèvresICCLCLCNonNonNonNonNonSambucus nigra L., 1753Sureau noirICCLCLCNonNonNonNonNonSenecio vulgaris L., 1753Séneçon commun (s.l.)ICCLCLCNonNonNonNon		· ''	ı	СС	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Salix caprea L., 1753Saule marsault; Saule des chèvresICCLCLCNonNonNonNonSambucus nigra L., 1753Sureau noirICCLCLCNonNonNonNonSenecio vulgaris L., 1753Séneçon commun (s.l.)ICCLCLCNonNonNonNon	 Salix alba L 1753	'	ı	CC	ıc	ıc	Non	Non	Non	Nat	N
Sambucus nigra L., 1753Sureau noirICCLCLCNonNonNonSenecio vulgaris L., 1753Séneçon commun (s.l.)ICCLCLCNonNonNonNon		Saule marsault ; Saule des								Non	N
Senecio vulgaris L., 1753 Séneçon commun (s.l.) I CC LC LC Non Non Non No	Sambuous niera I 1753		1		1.0	1.0	Na:-	NI a :-	Na:-	N.a	N.I
										Non	N
ICONSOUGE OTTICINAIE (S.I.) I I I CC I LC I NON I NON I NON I NA	Symphytum officinale L.,		-							Nat	N N
1753 Trigonella alba (Medik.) Coulot & Rabaute, 2013 Mélilot blanc I C LC LC Non Non Non No	Trigonella alba (Medik.)	Mélilot blanc	ı	С	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N
Grande ortie (s.l.) : Ortie	•		ı	СС	LC	LC	Non	Non	Non	Non	N

Légende :

<u>Statuts en région HdF :</u>

I = Indigène, Z = Eurynaturalisé, C = Cultivé

Si le taxon possède plusieurs statuts, on indique en premier lieu le ou les statut(s) dominant(s) suivi(s) éventuellement entre parenthèses par le ou les autres statuts, dit(s) secondaire(s).

Degré de rareté en région HdF :

PC = peu commune, **C** = commun, **CC** = très commun

Menace en région HdF :

LC = taxon de préoccupation mineure

 ${\it NA}$ = évaluation UICN non applicable (cas des statuts A, S, N et Z et des taxons indigènes hybrides)

Protection régionale NPdC:

Non = Pas de protection régionale

Intérêt patrimonial pour la région HdF :

Non = taxon présent dans le territoire concerné mais dépourvu d'intérêt patrimonial selon les critères de sélection

Plantes déterminantes de ZNIEFF en région NPdC :

pp = « pro parte » : taxon dont seule une partie des infrataxons est déterminante de ZNIEFF en région Picardie

Non = taxon non inscrit sur la liste des plantes déterminantes de ZNIEFF en région Picardie

Plantes indicatrices de zones humides en région HdF :

Nat = taxon inscrit sur la liste des espèces végétales indicatrices de zones humides figurant à l'annexe 2.1 de l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 2011-108 du Code de l'environnement.

Non = taxon non inscrit

Plantes exotiques envahissantes en région HdF :

A = plante exotique envahissante avérée

C = plante exotique envahissante potentielle

3.2 L'avifaune

3.2.1 Biologie des oiseaux

La vie des oiseaux est rythmée par deux grandes phases : la **période nuptiale** (ou de reproduction) et la **période internuptiale**. Au cours de cette dernière, une grande partie des oiseaux effectue une **migration** pour rejoindre leurs sites d'**hivernage** (migration post-nuptiale), où ils reconstituent leurs réserves énergétiques en prévision de leur retour, au printemps, pour regagner leurs lieux de reproduction (migration pré-nuptiale).

Certaines espèces n'effectuent quant à elles pas de migrations saisonnières et sont présentes toute l'année : ce sont des espèces **sédentaires** (ou résidentes).

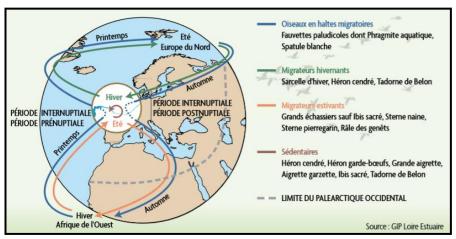


Figure 5 : Représentation schématique du cycle de vie d'une population d'oiseaux migrateurs

Dans le cadre de la présente étude, seule la période de nidification à été étudiée.

3.2.2 L'avifaune en période de nidification

3.2.2.1 Analyse bibliographique

Comme précisé dans la méthodologie, une consultation des données communales sur 10 ans a été effectuée sur le portail SIRF mis à disposition par le GON dans le cadre du RAIN, en portant une attention particulière aux espèces d'intérêt patrimonial. Les données issues des zonages présents dans un rayon de 5 kms ont également été étudiées car il apparaît alors intéressant d'étudier les taxons remarquables observés au niveau de ces zonages afin d'établir les potentialités de présence d'espèces à enjeux sur la zone d'étude. Notons qu'aucun zonage environnemental n'est présent dans autour du site d'étude dans ce même rayon.

Cette recherche bibliographique préalable a pour objectif d'orienter les investigations de terrain et d'adapter les protocoles de recensement si nécessaire.

A l'issue de cette analyse, nous avons mis en évidence la présence potentielle d'au moins 4 espèces d'intérêt patrimonial sur la zone d'étude pendant la période de nidification. Il s'agit d'espèces susceptibles de trouver sur le site des conditions et des habitats favorables à leur reproduction. Ces espèces sont listées dans le tableau ci-après et seront donc également recherchées lors des investigations.

Tableau 9 : Avifaune d'intérêt patrimonial potentiellement présente sur la zone d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse
Carduelis chloris	Verdier d'Europe
Motacilla alba	Bergeronnette grise
Passer domesticus	Moineau domestique

3.2.2.2 Espèces recensées

18 espèces ont été recensées sur l'ensemble de la zone d'étude lors de l'inventaire mené en période de nidification. Afin de simplifier la présentation de ces espèces, elles ont été regroupées au sein de cortèges correspondant à des biotopes particuliers. Dans le cas présent, un seul cortège a pu être distingué : l'avifaune nicheuse des milieux semi-ouverts à arborés.

Les espèces non nicheuses sur le site sont quant à elles regroupées en tant qu'oiseaux de passage. Il peut s'agir d'espèces utilisant la zone d'étude pour passer d'un milieu à un autre lors de leurs déplacements.

Une carte en fin de chapitre localise les contacts des oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial ainsi que leurs habitats favorables en période de nidification.

Ces espèces, associées à leurs cortèges respectifs, sont présentées ci-après.

AVIFAUNE DE MILIEUX SEMI- OUVERTS A ARBORES

Ce cortège est représenté avec **17 espèces** nicheuses possibles à certaines sur la zone d'étude. Ces espèces sont listées dans le tableau ci-dessous et associées à leur statut de reproduction au niveau de la zone d'étude.

Ces espèces utilisent les habitats suivants pour nicher (Cf. cartographie des habitats dans le chapitre précédent) :

- La friche rudéralisée
- La friche rudéralisée piquetée

Tableau 10 : Avifaune nicheuse des milieux semi-ouverts à arborés

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de reproduction sur la zone d'étude
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	Nicheur possible
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	Nicheur probable
Columba palumbus	Pigeon ramier	Nicheur certain
Corvus corone	Corneille noire	Nicheur possible
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	Nicheur possible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Nicheur possible
Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte	Nicheur probable
Parus major	Mésange charbonnière	Nicheur possible
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Nicheur possible
Pica pica	Pie bavarde	Nicheur possible
Picus viridis	Pic vert	Nicheur possible
Prunella modularis	Accenteur mouchet	Nicheur probable
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	Nicheur possible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Nicheur probable
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Nicheur probable
Turdus merula	Merle noir	Nicheur possible
Turdus philomelos	Grive musicienne	Nicheur possible

Ces espèces sont considérées comme nicheuses « possibles » à « certaines ». Ainsi des individus chanteurs ont été observés ou entendus sur la zone d'étude en période de nidification. Il s'agit principalement d'espèces observées au sein d'habitat favorable à leur reproduction. Ainsi plusieurs espèces citées au sein du tableau ci-après (principalement des passereaux : Mésange charbonnière, Pouillot véloce, Fauvette à tête noire, Accenteur mouchet, Merle noir, Grive musicienne, Rougegorge familier, Troglodyte mignon, Pinson des arbres, …) utilisent cet habitat pour nicher. Notons l'observation d'un couple de Linotte mélodieuse ainsi qu'une vingtaine d'individus de Chardonneret élégant présent lors du second passage en Août (4 individus ont été observés durant le premier passage en Juin).



Photo 8 : Chardonneret élégant (Carduelis carduelis), Rainette

AVIFAUNE DE PASSAGE SUR LA ZONE D'ETUDE EN PERIODE DE NIDIFICATION

Plusieurs individus de Martinet noir (*Apus apus*) ont été observés en chasse (recherche alimentaire) au-dessus de la zone d'étude.

3.2.2.3 Espèces potentielles

D'après la précédente analyse bibliographique, 4 espèces d'intérêt été considérées comme potentielles sur la zone d'étude en période de nidification. Une seule de ces espèces (citées précédemment) ont été inventoriées sur la zone d'étude en période de reproduction.

En revanche, trois autres espèces n'ont pas été recensées malgré la présence d'habitats potentiellement favorables et une pression d'inventaire suffisante. Dans ce contexte, nous excluons la présence de ces espèces au sein du site dans le cadre de cette étude et en période de reproduction.

3.2.3 Évaluation patrimoniale

ESPECES PROTEGEES

L'arrêté du 29 octobre 2009 fixe la liste des oiseaux protégés et les modalités de leur protection. Celles-ci sont précisées par le code de l'environnement (L411-

- 1). Sur tout le territoire national, pour ces espèces, sont notamment interdits :
 - La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids ;
 - La mutilation, la destruction, la capture des oiseaux ;
 - La perturbation intentionnelle, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance ;
 - La destruction ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos.

Dans le cas présent, sur les **18 espèces recensées** sur la zone d'étude lors de l'inventaire mené en période de nidification, **11 espèces nicheuses sont protégées au niveau national**, ainsi que leurs habitats. Le Martinet noir, espèce considérée de passage en période de nidification est protégée au niveau national.

• ESPECES PATRIMONIALES

Concernant l'avifaune en période de reproduction, sont considérées comme patrimoniales les espèces répondant à au moins un des critères suivants :

- Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » (2009/147/CE) ;
- Espèces quasi-menacées ou menacées au niveau national ou régional (catégories NT, VU, EN, CR d'après la cotation UICN).

Ces espèces sont identifiées en gras dans le tableau de bioévaluation figurant en fin de chapitre.

Dans le cas présent, 2 espèces sont d'intérêt patrimonial en période de nidification.

Au niveau national, les deux espèces sont considérées comme « vulnérables » : le **Chardonneret élégant et la Linotte mélodieuse**.

Au niveau régional, la **Linotte mélodieuse** est considérée comme « vulnérable » et le **Chardonneret élégant** comme « quasi-menacée ».

Notons qu'aucune espèce nicheuse est déterminante de Znieff en région et qu'aucune n'est inscrite sur la Directive Oiseaux.

3.2.3.1 Conclusion

Au total, **18 espèces** d'oiseaux ont été contactées au sein de la zone d'étude en période de nidification, parmi lesquelles **11 espèces nicheuses sont protégées au niveau national**. Notons que **2 espèces sont considérées d'intérêt patrimonial** : la Linotte mélodieuse et le Chardonneret élégant.

L'enjeu relatif à l'avifaune en période de nidification est considéré comme faible.

Tableau 11 : Tableau de bioévaluation de l'avifaune observée sur la zone d'étude en période de nidification

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste	rouge	Rareté régionale	Déterm.	Directive	Convention	Statut de reproduction sur la		
Nom Scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Nat.	Rég.	(nicheur)	ZNIEFF	Oiseaux	de Berne	zone d'étude		
			Avifaune en	période de	nidification						
Avifaune nicheuse des milieux semi-ouverts à arborés											
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	Nat.	VU	VU	AC	-	-	Ann. II	Nicheur possible		
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	Nat.	VU	NT	AC	-	-	Ann. II	Nicheur probable		
Columba palumbus	Pigeon ramier	-	LC	LC	С	-	-	-	Nicheur certain		
Corvus corone	Corneille noire	-	LC	LC	AC	-	-	-	Nicheur possible		
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	Nat.	LC	LC	AC	-	-	Ann. II	Nicheur possible		
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Nat.	LC	LC	С	-	-	Ann. III	Nicheur possible		
Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte	Nat.	LC	LC	AC	-	-	Ann. II	Nicheur probable		
Parus major	Mésange charbonnière	Nat.	LC	LC	AC	-	-	Ann. II	Nicheur possible		
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Nat.	LC	LC	С	-	-	Ann. II	Nicheur possible		
Pica pica	Pie bavarde	-	LC	LC	С	-	-	-	Nicheur possible		
Picus viridis	Pic vert	Nat.	LC	LC	С	-	-	Ann. II	Nicheur possible		
Prunella modularis	Accenteur mouchet	Nat.	LC	NA	AC	-	-	Ann. II	Nicheur probable		
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	-	LC	LC	AC	-	-	Ann. III	Nicheur possible		
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Nat.	LC	LC	С	-	-	Ann. II	Nicheur probable		
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Nat.	LC	LC	AC	-	-	Ann. II	Nicheur probable		
Turdus merula	Merle noir	-	LC	LC	С	-	-	Ann. III	Nicheur possible		
Turdus philomelos	Grive musicienne		LC	LC	AC	-	-	Ann. III	Nicheur possible		
			Avifa	une de pass	age						
Apus apus	Martinet noir	Nat.	-	_	AC	-	-	Ann. III	-		

<u>Légende :</u>

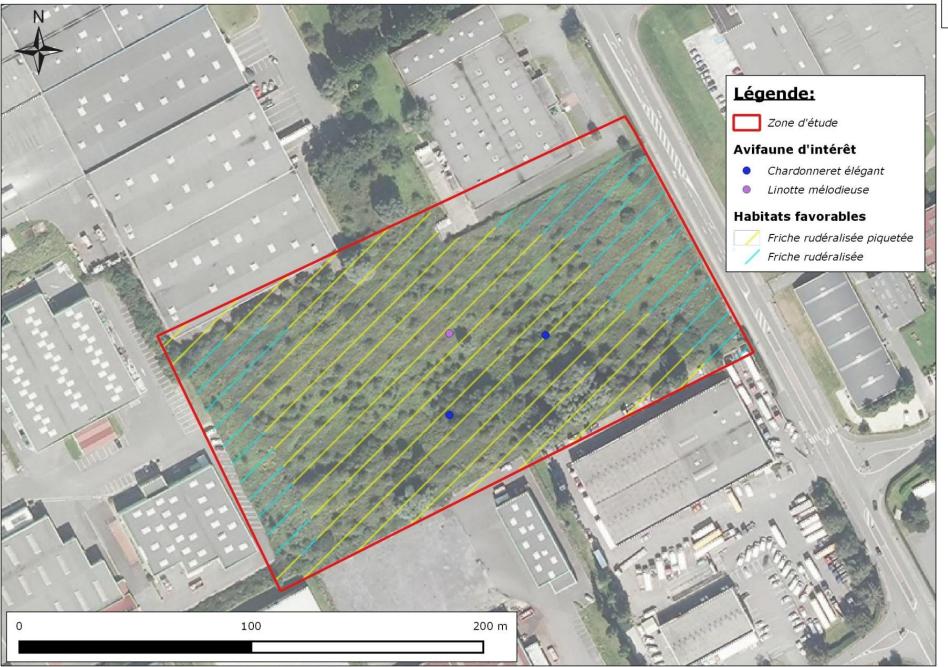
<u>Listes rouges</u>: VU= vulnérable, NT= quasi-menacé, LC= préoccupation mineure, NA = non applicable

Rareté régionale : AC = assez commun, C = commun

En gras = espèce d'intérêt patrimonial

Contacts de l'avifaune d'intérêt patrimonial des milieux semi-ouverts et habitats favorables





Cartographie: Rainette, 2019 Sources: BD Ortho, 2013 Dossier: Building International - Neuville-en-Ferrain (59)

3.3 Les amphibiens

3.3.1 Rappel sur la biologie

La plupart des espèces d'amphibiens possèdent un cycle vital biphasique, avec une phase terrestre et une phase aquatique : alors que la larve est aquatique, le juvénile poursuit sa croissance en milieu terrestre pour y atteindre sa maturité sexuelle.

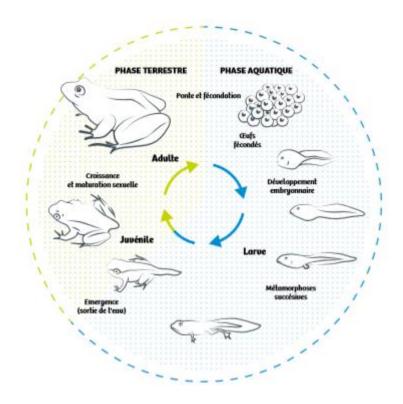


Figure 6 : Cycle biologique des amphibiens (Source : Picardie Nature)

L'espace vital de la plupart des amphibiens comprend des quartiers d'hiver, des quartiers d'été et des sites de reproduction. La distance qui sépare ces différents milieux est très variable d'une espèce ou d'une région à l'autre, passant de quelques dizaines de mètres à plusieurs centaines de mètres. Chaque printemps, les amphibiens quittent les forêts où ils ont passé l'hiver à l'abri du froid pour gagner des points d'eau où ils se reproduiront, c'est à cette période que des mouvements significatifs d'individus sont observés. Durant les mois de juin-juillet, la migration de retour vers les habitats terrestres est plus diffuse dans le temps et passe plus inaperçue.

Ainsi, le cycle vital des amphibiens ne dépend pas uniquement d'un seul type de milieu mais bien d'un ensemble d'habitats utilisés au cours des différentes phases de leur développement. Ces différents habitats constituent **l'unité fonctionnelle** propre à chaque espèce en fonction de ses exigences écologiques.

3.3.2 Données bibliographiques

Comme précisé dans la méthodologie, une consultation des données communales sur 10 ans a été effectuée sur le portail SIRF mis à disposition par le GON dans le cadre du RAIN, en portant une attention particulière aux espèces d'intérêt patrimonial. Les données issues des zonages présents dans un rayon de 5 kms ont également été étudiées car il apparaît alors intéressant d'étudier les taxons remarquables observés au niveau de ces zonages afin d'établir les potentialités de présence d'espèces à enjeux sur la zone d'étude. Notons qu'aucun zonage environnemental n'est présent dans autour du site d'étude dans ce même rayon.

Cette recherche bibliographique préalable a pour objectif d'orienter les investigations de terrain et d'adapter les protocoles de recensement si nécessaire.

A l'issue de cette analyse, aucune espèce potentielle n'a été mise en évidence.

3.3.3 Espèces recensées

Aucune espèce n'a été inventorié sur la zone d'étude, ni aucune zone de reproduction favorable. Seule une flaque d'eau temporaire au sein de la friche rudéralisée piquetée aurait pu être utilisée pour la reproduction par ces amphibiens (très peu favorable), cependant aucun individu ou larve n'y a été retrouvé.



Photo 19: Flaque temporaire, photo prise sur site (Rainette)

Le contexte industrialisé de la zone d'étude n'est pas favorable à la présence des amphibiens en période d'estivage et hivernage. En effet, aucune zone de reproduction ne semble être présente à proximité de la zone d'étude, diminuant l'intérêt de la zone d'étude pour ce groupe.

3.3.4 Espèces potentielles

D'après la précédente analyse bibliographique, aucune espèce déterminante de ZNIEFF et/ou d'intérêt patrimonial n'est considérée comme potentielle sur la zone d'étude.

3.3.5 Conclusion

Les habitats de la zone d'étude dans un contexte industrialisé ne sont pas favorables à l'estivage et l'hivernage des amphibiens. Aucune espèce et/ou zone favorable à la reproduction n'a été inventoriée. Une flaque temporaire très peu favorable est présente, mais aucun individu n'y a été observé.

L'intérêt global de la zone d'étude vis-à-vis de ce groupe est jugé comme très faible.

3.4 Les reptiles

3.4.1 Rappel sur la biologie

Les reptiles sont des animaux qui ne régulent pas leur température interne (ils sont dits « ectothermes »). Celle-ci varie donc en fonction de la température externe (ils sont dits « poïkilothermes ») : des températures trop basses les contraignent à hiberner. Cette **hibernation** se traduit par un ralentissement de leur métabolisme, de leur rythme cardiaque, de leur rythme respiratoire et par un abaissement de leur température corporelle. La reprise d'activité des reptiles a lieu lorsque la température extérieure et l'insolation deviennent suffisantes, au début du printemps.

En été, les fortes chaleurs qui ne leur conviennent pas les amènent à entrer en **estivage.** Ces contraintes sont également vécues par les reptiles au cours de la journée, en fonction de l'heure et de la météorologie (ensoleillement).

Les reptiles occupent des habitats très variés, y compris des milieux très anthropisés. Certains sont inféodés à des milieux secs (Lézard des murailles...) tandis que d'autres sont étroitement liés aux zones humides (Couleuvre à collier...). Il s'agit d'animaux particulièrement discrets, possédant des territoires généralement restreints.

3.4.2 Données bibliographiques

Comme précisé dans la méthodologie, une consultation des données communales sur 10 ans a été effectuée sur le portail SIRF mis à disposition par le GON dans le cadre du RAIN, en portant une attention particulière aux espèces d'intérêt patrimonial. Les données issues des zonages présents dans un rayon de 5 kms ont également été étudiées car il apparaît alors intéressant d'étudier les taxons remarquables observés au niveau de ces zonages afin d'établir les potentialités de présence d'espèces à enjeux sur la zone d'étude. Notons qu'aucun zonage environnemental n'est présent dans autour du site d'étude dans ce même rayon.

Cette recherche bibliographique préalable a pour objectif d'orienter les investigations de terrain et d'adapter les protocoles de recensement si nécessaire.

A l'issue de cette analyse, aucune espèce potentielle n'a été mise en évidence.

Cependant aux vues des habitats présent sur la zone d'étude, il est possible de considérer le Lézard des murailles comme potentiellement présent. En effet les friches industrielles lui sont favorables.

3.4.3 Espèces recensées

Aucune espèce de reptile n'a été observée sur le site lors des différents passages de terrain.

3.4.4 Espèces potentielles

D'après la précédente analyse bibliographique, une espèce est considérée comme potentielle : le Lézard des murailles. Cette dernière n'a pas été observée durant les inventaires malgré la présence d'habitats potentiellement favorables et une pression d'inventaire suffisante. Dans ce contexte, nous excluons la présence de cette espèce au sein du site dans le cadre de cette étude.

3.4.5 Conclusion

Aucune espèce de reptile n'a été inventoriée sur la zone d'étude lors des inventaires réalisés durant le cycle biologique de ce groupe d'espèces. Notons qu'au vu de la nature des habitats des potentialités existent mais elles restent faibles.

L'intérêt global de la zone d'étude vis-à-vis de ce groupe est jugé comme très faible.

3.5 L'entomofaune

Comme précisé dans la méthodologie générale de l'étude, l'inventaire entomologique a été axé sur trois groupes d'insectes : les **Odonates** (libellules), les **Rhopalocères** (papillons de jour) et les **Orthoptères** (criquets, sauterelles et grillons). Ces groupes présentent l'avantage d'être bien connus et « facilement » identifiables. De plus, les espèces sont généralement représentatives des conditions du milieu.

Comme précisé dans la méthodologie, une consultation des données communales sur 10 ans a été effectuée sur le portail SIRF mis à disposition par le GON dans le cadre du RAIN, en portant une attention particulière aux espèces d'intérêt patrimonial. Les données issues des zonages présents dans un rayon de 5 kms ont également été étudiées car il apparaît alors intéressant d'étudier les taxons remarquables observés au niveau de ces zonages afin d'établir les potentialités de présence d'espèces à enjeux sur la zone d'étude. Notons qu'aucun zonage environnemental n'est présent dans autour du site d'étude dans ce même rayon.

Cette recherche bibliographique préalable a pour objectif d'orienter les investigations de terrain et d'adapter les protocoles de recensement si nécessaire.

3.5.1 Les Rhopalocères

3.5.1.1 Analyse bibliographique

A l'issue de cette analyse, aucune espèce déterminante de ZNIEFF et/ou d'intérêt patrimonial est considérée comme potentielle au sein de la zone d'étude.

3.5.1.2 Espèces recensées

4 espèces de Rhopalocères ont été observées lors des inventaires dédiés à l'étude de l'entomofaune, cela représente une diversité spécifique faible au vu de la superficie d'habitat favorable à ce groupe. Ces espèces sont listées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Liste des espèces de Rhopalocères observées

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de reproduction sur la zone d'étude		
Pieris rapae	Piéride de la rave	Repro. possible		
Polyommatus icarus	Azuré commun	Repro. possible		
Vanessa atalanta	Vulcain	Repro. possible		
Vanessa cardui	BelleDame	Repro. possible		

Les espèces identifiées peuvent être observées dans un grand nombre d'habitats. Plus de 15 individus de Belle-Dame (*Vannessa cardui*) et de Vulcain (*Vanessa atalanta*) ont été observé, ainsi que 4 Piéride de la rave (*Pieris rapae*), et 1 individu d'Azuré commun (Polyommatus icarus).



Photo 9: Vulcain, (Vanessa atalanta) (Rainette)

Pour l'ensemble de ces espèces, les populations sont considérées comme viables et pérennes au sein de la zone d'étude.

3.5.1.3 Espèces potentielles

D'après la précédente analyse bibliographique, aucune espèce déterminante de ZNIEFF et/ou d'intérêt patrimonial n'est considérée comme potentielle sur la zone d'étude.

3.5.2 Les Odonates

3.5.2.1 Analyse bibliographique

A l'issue de l'analyse bibliographique, aucune espèce déterminante de ZNIEFF et/ou d'intérêt patrimonial n'est considérée comme potentielle au sein même de la zone d'étude du fait de l'absence de milieu favorable de reproduction.

Des individus d'espèces communes et non menacées peuvent potentiellement être observés en déplacement, mais les potentialités sont faibles.

3.5.2.2 Espèces recensées

Aucune espèce d'Odonate n'a été observée lors des inventaires dédiés à l'étude de l'entomofaune. Aucune zone de reproduction favorable n'a été observée sur la zone d'étude.

3.5.2.3 Espèces potentielles

D'après la précédente analyse bibliographique, aucune espèce déterminante de ZNIEFF et/ou d'intérêt patrimonial n'est considérée comme potentielle sur la zone d'étude.

3.5.3 Les Orthoptères

3.5.3.1 Analyse bibliographique

A l'issue de l'analyse bibliographique, aucune espèce déterminante de ZNIEFF et/ou d'intérêt patrimonial n'est considérée comme potentielle au sein même de la zone d'étude.

3.5.3.2 Espèces observées

3 espèces d'Orthoptères ont été observées lors des inventaires dédiés à l'étude de l'entomofaune, cela représente une diversité spécifique très faible. Ces espèces sont listées dans le tableau ci-après.

Tableau 13 : Liste des Orthoptères observés

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de reproduction sur la zone d'étude		
Chorthippus biguttulus	Criquet mélodieux	Repro. possible		
Conocephalus fuscus	Conocéphale bigarré	Repro. possible		
Pholidoptera griseoaptera	Decticelle cendrée	Repro. possible		

Plusieurs individus de **Decticelle cendrée** (*Pholidoptera griseoaptera*), de **Conocéphale bigarré** (*Conocephalus fuscus*) et de **Criquet mélodieux** (Chorthippus biguttulus) ont été inventoriés sur la zone d'étude. Les friches sont en effet favorables à ces espèces et les populations présentes y sont viables et pérennes. La reproduction de ces espèces est considérée comme possible.



Photo 10 : Decticelle cendrée, (Pholidoptera griseoaptera) (Rainette)

3.5.3.3 Espèces potentielles

D'après la précédente analyse bibliographique, aucune espèce déterminante de ZNIEFF et/ou d'intérêt patrimonial n'est considérée comme potentielle sur la zone d'étude.

3.5.4 Évaluation patrimoniale

Les relevés des différents groupes décrits précédemment sont présentés globalement **sous la forme d'un tableau** exposant la liste des espèces observées accompagnée de leur degré de rareté en région Nord – Pas-de-Calais et en France.

ESPECES PROTEGEES

L'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixe la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

- « I. Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs, des larves et des nymphes, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.
- II. Sont interdites, sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques. »

Aucune espèce inventoriée n'est protégée au niveau national.

AUTRES TEXTES DE REFERENCE

Au niveau national et régional, différents textes nous permettent d'établir la valeur patrimoniale des espèces présentes sur le site d'étude (Cf. Analyse des méthodes et Bibliographie).

7 espèces d'insectes ont été inventoriées sur le site d'étude :

- 4 lépidoptères,
- 3 orthoptères.

Cette diversité spécifique représente une richesse entomologique très faible à l'échelle régionale.

<u>Lépidoptères</u>

Aucune espèce n'est menacée au niveau national ou régional, toutes les espèces ont un statut de rareté situé entre « commun » et « très commun ». Aucune espèce n'est déterminante de Znieff en région.

Odonates

Aucune espèce inventoriée.

<u>Orthoptères</u>

Aucune espèce n'est menacée au niveau national ou régional, toutes les espèces ont un statut de rareté situé entre commun et très commun. Aucune espèce n'est déterminante de Znieff en région.

3.5.5 Conclusion

Sur l'ensemble de la zone d'étude, 7 espèces ont été déterminées, ce qui représente une richesse entomologique très faible à l'échelle régionale.

Les espèces inventoriées sont toutes communes à très communes en région, et aucune n'est protégée et/ou menacée à l'échelle nationale et/ou régionale.

L'intérêt global de la zone d'étude vis-à-vis de ce groupe est jugé comme très faible.

Tableau 14 : Tableau de bioévaluation de l'entomofaune

Now estantificus	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté	Déterm.	Directive	Convention	Statut sur la		
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Nat.	Rég.	régionale	ZNIEFF	Habitats	de Berne	zone d'étude		
	Lépidoptères										
Pieris rapae	Piéride de la rave	-	LC	LC	СС	-	-	-	Repro. possible		
Polyommatus icarus	Azuré commun	-	LC	LC	С	-	-	-	Repro. possible		
Vanessa atalanta	Vulcain	-	LC	NA	CC	-	-	-	Repro. possible		
Vanessa cardui	BelleDame	-	LC	NA	С	-	-	-	Repro. possible		
			Odona	ates							
		Aucur	ne espèce	e invento	riée						
			Orthop	tères							
Chorthippus biguttulus	Criquet mélodieux	-	NM	-	С	-	-	-	Repro. possible		
Conocephalus fuscus	Conocéphale bigarré	-	NM	-	СС	-	-	-	Repro. possible		
Pholidoptera griseoaptera	Decticelle cendrée	-	NM	-	С	-	-	-	Repro. possible		

<u>Légende :</u>

<u>Listes rouges</u> : LC= préoccupation mineure ; NM= Non Menacé ; NA = Non Applicable

Rareté: C = Commun, CC = Très commun

3.6 La mammalofaune

3.6.1 Analyse bibliographique

Comme précisé dans la méthodologie, une consultation des données communales sur 10 ans a été effectuée sur le portail SIRF mis à disposition par le GON dans le cadre du RAIN, en portant une attention particulière aux espèces d'intérêt patrimonial. Les données issues des zonages présents dans un rayon de 5 kms ont également été étudiées car il apparaît alors intéressant d'étudier les taxons remarquables observés au niveau de ces zonages afin d'établir les potentialités de présence d'espèces à enjeux sur la zone d'étude. Notons qu'aucun zonage environnemental n'est présent dans autour du site d'étude dans ce même rayon.

Cette recherche bibliographique préalable a pour objectif d'orienter les investigations de terrain et d'adapter les protocoles de recensement si nécessaire.

A l'issue de cette analyse, aucune espèce n'est d'intérêt n'est potentielle sur la zone d'étude.

3.6.2 Espèces recensées

2 espèces de mammifères ont été inventoriées sur le site d'étude. Il s'agit du du Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) et du Renard roux (*Vulpes vulpes*).



Photo 11: Lapin de Garenne, Oryctolagus cuniculus (Rainette)

En effet des fèces et terriers de Lapin de garenne ainsi qu'un terrier de Renard roux ont été relevés.

La reproduction de ces espèces est donc considérée comme probable à l'échelle de la zone d'étude.

Des terriers de micromammifères ont également été observés au sein de la zone d'étude.



Photo 12: Terrier de Renard roux (Vulpes vulpes) sur site (Rainette)

3.6.3 Espèces potentielles

D'après la précédente analyse bibliographique, le Hérisson d'Europe (espèce protégée uniquement) est considéré comme potentiel sur la zone d'étude. Ce dernier n'a pas été recensé malgré la présence d'habitats potentiellement favorables et une pression d'inventaire jugée comme suffisante. Dans ce contexte, nous excluons la présence de l'espèce au sein de la zone d'étude.

3.6.4 Évaluation patrimoniale

• ESPECES PROTEGEES

L'arrêté du 3 avril 2007 fixe la liste des Mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection. D'après cet arrêté, les espèces de mammifères protégées voient leurs aires de reproduction ainsi que leurs zones de repos également protégées par la réglementation nationale.

Dans le cas présent, aucune des deux espèces de mammifères recensés n'est protégée à l'échelle nationale.

• ESPECES PATRIMONIALES

Concernant les mammifères (hors chiroptères), sont considérées comme patrimoniales les espèces :

- Inscrites aux annexes II ou IV de la Directive « Habitats/Faune/Flore » (92/43/CE);
- Quasi-menacées ou menacées au niveau national ou régional (statuts NT, VU, EN, CR sur la Liste Rouge nationale ou statuts NT, VU, EN, CR sur la Liste Rouge régionale);
- Mentionnées comme assez rares, rares ou très rares au niveau régional ;
- Déterminantes de ZNIEFF en région.

Dans le cas présent, seul le Lapin de Garenne est considéré comme une espèce « quasi-menacée » au niveau national. Notons cependant que cette espèce est considérée comme « nuisible » ou « susceptible d'occasionner des dégâts » en région et non protégée au niveau national. Ainsi elle n'est pas considérée comme d'intérêt patrimonial dans le cadre de cette étude.

3.6.5 Conclusion

Deux espèces de Mammifères (hors Chiroptères) ont été inventoriées sur la zone d'étude. Aucune n'est protégée et les deux sont considérées comme « très communes » en région. Notons que seul le Lapin de Garenne est menacé au niveau national (espèce également considérée comme nuisible ou susceptible d'occasionner des dégâts au niveau régional et non protégé au niveau national). Aucun enjeu notable n'a été détecté vis-à-vis de ce groupe.

L'intérêt de la zone d'étude pour les mammifères (hors chiroptères) peut être considéré comme très faible.

Tableau 15 : Tableau de bioévaluation des Mammifères (hors chiroptères) inventoriés sur la zone d'étude

Nom esigntificus	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté	Déterm.	Directive	Convention	Statut sur la zone	
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Nat.	Rég.	régionale	ZNIEFF	Habitats	de Berne	d'étude	
Mammifères Mammifères										
Oryctolagus cuniculus	Lapin de garenne	-	NT	-	СС	-	-	-	Repro. possible	
Vulpes vulpes	Renard roux	-	LC	-	СС	-	-	-	Repro. possible	

Légende du tableau :

Liste rouge des Mammifères menacés en France et en NPdC

NT= quasi-menacé, LC= préoccupation mineure

Rareté régionale : CC = Très commun

3.7 Les Chiroptères

Afin d'étudier les populations des chiroptères présents sur le site, il est important de préciser quelques éléments permettant de mieux connaître leur biologie. Les chauves-souris possèdent un cycle vital contrasté, avec une phase active et une phase d'hibernation, conditionné par la ressource alimentaire, c'est-à-dire de la disponibilité en insectes. Cela implique deux fois par un an des changements d'habitats et une profonde transformation des paramètres physiologiques. Lorsque les températures diminuent et que les insectes se font plus rares, les chauvessouris se regroupent dans des gîtes d'hibernation pour passer l'hiver : elles vivent alors au ralenti (hypothermie, diminution du rythme cardiaque) sur leurs réserves de graisses accumulées pendant le reste de l'automne. A la sortie de l'hiver, les chauves-souris se dirigent vers leurs gîtes d'estivage utilisés par les femelles pour la mise bas et l'élevage des jeunes. Les mâles utilisent quant à eux des gîtes isolés, qu'ils occupent en solitaire ou en petits groupes. La reproduction a lieu en automne, avant le retour vers les gîtes d'hibernation. La gestation des chauves-souris est alors mise en pause pendant l'hibernation en différant la fécondation (stock de sperme) ou en stoppant le développement embryonnaire jusqu'au printemps suivant.



Figure 7 : Cycle vital des Chiroptères (source : Picardie Nature)

3.7.1 Analyse bibliographique

Comme précisé dans la méthodologie, une consultation des données communales sur 10 ans a été effectuée sur le portail SIRF mis à disposition par le GON dans le cadre du RAIN, en portant une attention particulière aux espèces d'intérêt patrimonial. Les données issues des zonages présents dans un rayon de 5 kms ont également été étudiées car il apparaît alors intéressant d'étudier les taxons remarquables observés au niveau de ces zonages afin d'établir les potentialités de présence d'espèces à enjeux sur la zone d'étude. Notons qu'aucun zonage environnemental n'est présent dans autour du site d'étude dans ce même rayon.

Cette recherche bibliographique préalable a pour objectif d'orienter les investigations de terrain et d'adapter les protocoles de recensement si nécessaire.

A l'issue de cette analyse, aucune espèce potentielle n'a été mise en évidence.

3.7.2 Espèces recensées

Aucun inventaire n'a été réalisé concernant les chiroptères sur la zone d'étude.

3.7.3 Recherche de gîtes

Dans l'objectif de connaître la capacité d'accueil des chiroptères sur l'emprise du projet vis-à-vis de ces espèces, une recherche des gîtes et des micro-habitats favorables a été réalisée.

Dans le cadre de cet inventaire, **aucune cavité d'origine naturelle** (arbres creux, loge de pic, ...) **n'a été inventorié sur la zone d'étude**. De plus **le bâti industriel** semble **peu favorable** à la présence de chauve-souris.

3.8 Synthèse des enjeux

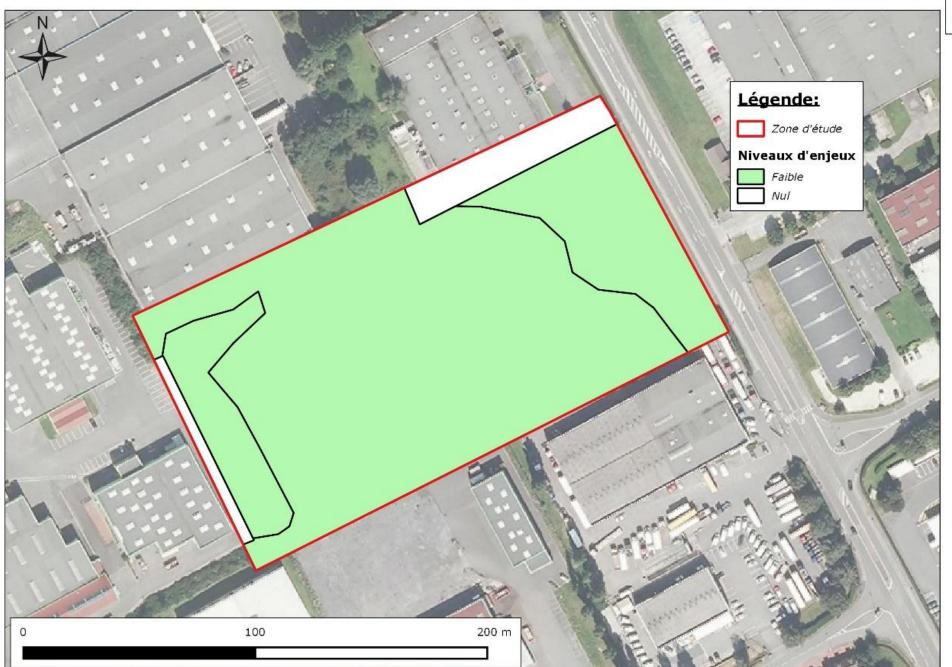
Le tableau ci-dessous propose une synthèse des enjeux par habitats.

Tableau 16 : Synthèse des enjeux par habitats de l'ensemble de la zone d'étude

			Enjeux écologi	ques			Niveau
Habitats	Flore			Faune			d'enjeu global
	Flore	Avifaune	Herpétofaune	Entomofaune	Mammalofaune	Chiroptères	de l'habitat
Friche rudéralisée piquetée	•	Présence de deux espèces d'intérêt en période de nidification : la Linotte mélodieuse (2 individus) et le Chardonneret élégant (4 individus). Habitat favorable au cortège des espèces de milieux semiouverts à arborés.	Aucune espèce inventoriée. Habitat peu favorable à l'estivage et l'hivernage des amphibiens.	Aucune espèce d'intérêt inventoriée. Habitat favorable à ce groupe d'espèces (orthoptères et rhopalocères).	Aucune espèce d'intérêt inventoriée. Habitat favorable à ce groupe d'espèces.	Habitat assez favorable à la chasse et au transit de ce groupe d'espèces. Aucun gîte recensé.	Faible
Friche rudéralisée	Cet habitat présente une diversité floristique faiblement diversifiée car il est fortement rudéralisé. Il n'est pas favorable au développement d'espèces à enjeux. Il est également colonisé par une espèce exotique envahissante, l'Arbre à papillons (Buddleja davidii) ainsi qu'une espèce potentiellement envahissante : le Cotonéaster horizontal (Cotoneaster horizontalis). Enjeux floristiques faibles.	Aucun espèce d'intérêt inventoriée. Habitat favorable au cortège des espèces de milieux semi- ouverts à arborés.	Aucune espèce inventoriée. Habitat peu favorable à l'estivage et l'hivernage des amphibiens.	Aucune espèce d'intérêt inventoriée. Habitat favorable à ce groupe d'espèces (orthoptères et rhopalocères).	Aucune espèce d'intérêt inventoriée. Habitat favorable à ce groupe d'espèces.	Habitat assez favorable à la chasse et au transit de ce groupe d'espèces. Aucun gîte recensé.	Faible
Zones industrielles	Les surfaces imperméabilisées et les bâtis ne sont pas favorables au développement de la flore. Enjeux floristiques nuls.	Aucune espèce d'intérêt inventoriée. Habitat non favorable à ce groupe d'espèces. Enjeux nuls.	Aucune espèce d'intérêt inventoriée. Habitat non favorable à ce groupe d'espèces. Enjeux nuls.	Aucune espèce d'intérêt inventoriée. Habitat non favorable à ce groupe d'espèces. Enjeux nuls.	Aucune espèce d'intérêt inventoriée. Habitat non favorable à ce groupe d'espèces. Enjeux nuls.	Aucune espèce d'intérêt inventoriée. Habitat non favorable à ce groupe d'espèces. Enjeux nuls.	Nul

Hiérarchisation des enjeux écologiques au sein du site





Cartographie: Rainette, 2019 Sources: © BD Ortho, 2013 Dossier: Building International - Neuville-en-Ferrain (59)

4 DELIMITATION DES ZONES HUMIDES

Pour rappel, la méthode de délimitation des zones humides décrite dans **l'arrêté** du 24 juin 2008, modifié en 2009, prend en compte deux critères : **botanique** (étude des habitats et de la flore associée) et **pédologique** (étude des sols). L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des habitats présents. L'examen des sols consiste quant à lui à examiner les éventuelles traces d'hydromorphie engendrées par la présence d'eau dans le sol sur un temps plus ou moins long.

Depuis juin 2017, une note technique vient préciser la notion de « végétation » inscrite à l'article L.211-1 du Code de l'environnement suite à la lecture des critères de caractérisation des zones humides faite par le Conseil d'Etat dans sa décision du 22 février 2017. Suite à cette note, **2 cas de figure** devaient être distingués :

- En présence de végétation spontanée : les 2 critères de délimitation (pédologique et botanique) devaient être cumulatifs pour pouvoir classer une zone comme humide ;
- <u>En l'absence de végétation ou en présence de végétation non-spontanée :</u> une zone humide était caractérisée **par le seul critère pédologique.**

L'article 23 de la LOI n° 2019-773 du 24 juillet 2019 vient repréciser la définition des zones humides donnée par le 1° du I de l'article L. 211-1 du code de l'environnement. Ainsi, une zone humide est à présent considérée comme telle : « on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Ce texte de loi remet donc en cause le caractère cumulatif des deux critères dans le cadre d'une végétation spontanée. Ainsi, si la végétation est spontanée, le secteur concerné est considéré en zone humide si l'un ou l'autre des 2 critères (pédologique ou floristique) conclue à la présence d'une zone humide. Dans le cas présent, l'expertise a débuté par l'examen du critère botanique.

4.1 Délimitation selon le critère végétation

4.1.1 Examen des habitats

D'après les méthodes d'inventaires précisées dans **l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008** et d'après **l'arrêté du 22 février 2017**, aucun des habitats du site ne présente un caractère spontané et ne doit alors faire l'objet d'une délimitation des zones humides selon le critère floristique. En effet, en absence de végétation spontanée, le critère pédologique seul est suffisant pour caractériser la zone comme humide ou non.

En effet, le site d'étude est très anthropisé par des déblais, remblais et tassements du sol par des engins lourds. La végétation n'est donc pas représentative de la nature du sol car ce sont essentiellement des espèces rudérales qui s'y développent.

Tableau 17 : Évaluation de la spontanéité des habitats identifiés

Habitats	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Spontanéité de l'habitat
Friche rudérale piquetée	87.2 x 31.81	E5.1 x F3.111	Non
Friche rudérale	87.2	E5.1	Non
Zones industrielles	86.3	J1.42	Non

Ainsi, la totalité du site est concerné par l'impossibilité d'appliquer le critère floristique du fait d'une végétation non spontanée, il est donc nécessaire d'appliquer le critère pédologique pour en déterminer la nature humide ou non.

4.2 Délimitation selon le critère pédologique

4.2.1 Localisation des sondages

Huit sondages ont été nécessaires et suffisant pour évaluer la zone. En l'absence d'éléments susceptibles de montrer la présence d'une zone humide, les sondages ont été répartis dans la longueur de la parcelle et aux endroits topographiquement plus bas.

☐ La carte en page suivante localise les sondages effectués.

4.2.2 Description des sondages

SONDAGES N°2, 3 ET 4:

Le sol se caractérise par un limon argileux reposant sur une argile limoneuse à 70 centimètres de profondeur. Des tâches d'hydromorphie apparaissent vers 50 centimètres et se prolongent en profondeur.

D'après les critères fixés dans l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, ces sondages ne sont pas caractérisés comme humides selon les critères pédologiques.

SONDAGES N° 1, 5, 6 ET 7:

Le sol se caractérise par un limon argileux profond avec des tâches d'hydromorphie apparaissant vers 35 centimètres.

D'après les critères fixés dans l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, ces sondages ne sont pas caractérisés comme humide selon les critères pédologiques.

SONDAGE Nº 8:

Ces sols sont caractérisés par un limon argileux profond avec des tâches d'hydromorphie apparaissant vers 80 centimètres. Un premier horizon de 5 centimètres se différencie du reste et s'explique par les aménagements anthropiques (talus) réalisés sur le site par des apports de matériaux extérieurs.

D'après les critères fixés dans l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, ce sondage n'est pas caractérisé comme humide selon les critères pédologiques.



Photo 13 : Talus à Au Sud-Est de la zone d'étude



Photo 14 : Talus au Sud de la zone d'étude

Tableau 18: Description des sondages 2, 3 et 4

Horizon	Profond	ofondeur (cm) Texture		exture Test HCl	Texture Test HCl		Niveau d'humidité	Eléments grossiers	Tâches d'hydr	omorphie (%)
	De	А				a numurte	grossiers	Oxydation	Réduction	
1	0	30	La	0	Brun foncé	Frais	Absence	0	0	
2	30	50	La	0	Brun clair	Frais	Absence	0	0	
3	50	70	La	0	Brun beige	Frais	Absence	15	0	
4	70	120	Al	0	Brun beige	Frais	Absence	15	0	

Tableau 19: Description des sondages 1, 5, 6 et 7

Horizon	Profondeur (cm)		Texture	Test HCl	Couleur	Niveau d'humidité	Eléments grossiers	Tâches d'hydr	omorphie (%)
	De	А				a mannante	grossiers	Oxydation	Réduction
1	0	35	La	0	Brun foncé	Frais	Absence	0	0
2	35	60/70	La	0	Brun clair	Frais	Absence	oct-15	0
3	60/70	120	La	0	Brun beige	Frais	Absence	20/25	0

Tableau 20 : Description du sondage 8

Horizon	Profond	eur (cm)	Texture Test HCl		Couleur	Niveau d'humidité	Eléments grossiers	Tâches d'hydromorphie (%)	
	De	А			a numi	a numiaite	grossiers	Oxydation	Réduction
1	0	5	La	0	Brun clair	Frais	Absence	0	0
2	5	50	La	0	Brun foncé	Frais	Absence	0	0
3	50	80	La	0	Brun	Frais	Absence	0	0
4	80	120	La	0	Brun	Frais	Absence	15	0

Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la zone d'étude



Tableau 21: Classement GEPPA des sondages

	Sondages	1	2	3	4	5	6	7	8
Profondeur (cm)	0 à 25	/	/	/	/	/	/	/	/
	25 à 50	g	/	/	/	g	g	g	/
	50 à 80	g	g	g	g	g	g	g	/
	80 à 120	g	g	g	g	g	g	g	g
Type de sol	Anthroposol	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	ZH Pédo	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Classe GEPPA	IVc	IIIb	IIIb	IIIb	IVc	IVc	IVc	IIIb

Légende

Non humide

g Traits rédoxiques

4.2.3 Conclusion

D'après l'examen pédologique de la parcelle, aucune zone de la parcelle n'a été classée humide.

4.3 Conclusion

Aucun des habitats du site ne peut être considéré comme spontané. C'est donc uniquement le critère pédologique seul qui sera pris en compte pour déterminer la présence/absence des zones humides sur la zone d'étude.

D'après le critère pédologique, la zone d'étude n'est pas classée humide.

Après analyse des deux critères, aucune zone humide n'est présente sur le site d'étude.

Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

BIOTOPE, 2002. Guide sur la prise en compte des milieux naturels dans les études d'impacts. *DIREN Midi Pyrénées*, 75 p.

BIORET F., ESTEVE R. ET STURBOIS A., 2009. Dictionnaire de la protection de la nature. Collection "Espace et territoire", *Presses Universitaires de Rennes*, 537p.

Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Note technique du 26 juin 2017 relative à la caractérisation des zones humides.

BIBLIOGRAPHIE LIEE A L'EXPERTISE PEDOLOGIQUE

AFES (Association française pour l'étude du sol), 2008. Référentiel Pédologique 2008, BAIZE, D., GIRARD, M.C. (coord.), *Editions Quae*, Versailles. 432 p.

BAIZE D., JABIOL B., 2011. Guide pour la description des sols. Nouvelle édition. *Quae éditions*, 448p.

BAIZE D., DUCOMMUN CH., 2014. Reconnaître les sols de zones humides. Étude et Gestion des sols, Vol 21, pp. 85-101.

BERTHIER L., CHAPLOT V., DUTIN G., JAFFREZIC A., LEMERCIER B., RACAPE A. et WALTER C., 2014. Diagnostic *in situ* de la réduction du fer dans les sols par l'utilisation d'un test de terrain colorimétrique. *Etude et Gestion des Sols*. Vol 21, 1, pp. 51-59.

FOURRIER H., DETRICHE S., DOUAY F., 2016. Référentiel Régional Pédologique du Nord Pas de Calais, carte à 1/250 000, *ISA de Lille et INRA d'Orléans*, 291p, 16 fig, 2 tabl, 41 photos, 5 ann.

MEDDE, GIS Sol. 2013. Guide pour l'identification et la délimitation des sols de zones humides. *Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie*, Groupement d'Intérêt Scientifique Sol, 63p.

STERCKEMAN T., 2002. Référentiel pédo-géochimique du Nord-Pas de Calais. Rapport final, 130p.

Base de données pédologiques de AGROSOL

BIBLIOGRAPHIE LIEE A L'EXPERTISE FLORISTIQUE

BEGUIN ET AL., 1979 Béguin C., Géhu J.M. & Hegg O., 1979. La symphytosociologie une approche nouvelle des paysages végétaux. Doc. Phytos., N.S., 4, 49-68. Lille.

BISSARDON M., GUIBAL L. ET RAMEAU J.C., 1997. CORINE Biotopes, Types d'habitats français. *E.N.G.R.E.F.* – *Nancy*, 217 p.

BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.-M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.-C., ROYER J.-M., ROUX G. ET TOUFFET J. 2004. Prodrome des végétations de France. *Museum national d'histoire naturelle*, Paris. 171 p.

BENSETTITI F., PUISSAUVE R., LEPAREUR F., TOUROULT J. ET MACIEJEWSKI L., 2012. Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Guide méthodologique – DHFF article 17, 2007-2012. Version 1 – Février 2012. Rapport SPN 2012-27, Service du patrimoine naturel, *Muséum national d'histoire naturelle*, Paris, 76 p. + annexes.

COMBROUX, I., BENSETTITI, F., DASZKIEWICZ, P. & MORET, J. 2006. Evaluation de l'État de conservation des Habitats et Espèces d'intérêt communautaire 2006-2007. Document 2. Guide Méthodologique. Muséum national d'histoire naturelle, Département Ecologie et gestion de la biodiversité, UMS 2699 Inventaire et suivi de la biodiversité. Document téléchargeable sur le site de l'INPN http://inpn.mnhn.fr. 149 pp.

CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M.F., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. ET VALENTIN B., 2009. Guide des végétations des zones

humides de la Région Nord-Pas-de-Calais. Centre régional de phytosociologie agrée Conservatoire botanique national de Bailleul, 632 p. Bailleul.

CATTEAU E., DUHAMEL F., CORNIER T., FARVACQUES C., MORA F., DELPLANQUE S., HENRY E., NICOLAZO C., VALET J.-M., 2010. Guide des végétations forestières et préforestières de la Région Nord-Pas-de-Calais. Centre régional de phytosociologie agrée Conservatoire botanique national de Bailleul, 632 p. Bailleul.

DUHAMEL F., CATTEAU E., 2010. - Inventaire des végétations de la région Nord-Pas deCalais. Partie 1. Analyse synsystématique. Evaluation patrimoniale (influence anthropique, raretés, menaces et statuts). Liste des végétations disparues ou menacées. Centre régional de phytosociologie agrée Conservatoire botanique national de Bailleul. Bull. Soc. Bot. N. Fr., 63(1): 1-83. Bailleul.

DURIN L., FRANCK J. ET GEHUJ.M., 1991. Flore illustrée de la région Nord-Pas-de-Calais et des territoires voisins pour la détermination aisée et scientifique des plantes sauvages. *Centre Régional de Phytosociologie – Bailleul*, 323 p.

JULVE PH., 1998. Baseflor. Index botanique, écologique et chorologique de la flore de France. Version : 20 juillet 2007. (http://perso.wanadoo.fr/philippe.julve/catminat.htm)

LAMBINON J., DELVOSALLE L. & DUVIGNEAUD J.,2004. Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines (Ptéridophytes et Spermatophytes). 5^{ème} éd. Jardin botanique national de Belgique. 1167p.

MULLER S. (coord.) 2004. Plantes invasives en France. Museum national d'Histoire Naturelle, Paris, 168p. (Patrimoines naturels, 62).

Toussaint B., Mercier D., Bedouet F., Hendoux F, & Duhamel F., 2008. Flore de la Flandre française. *Centre régional de phytosociologie agrée Conservatoire botanique national de Bailleul* – Bailleul, 556p.

BIBLIOGRAPHIE LIEE A L'EXPERTISE FAUNISTIQUE

ACEMAV COLL., DUGUET R. & MELKI ED., 2003 – Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. *Collection Parthénope*, *éditions Biotope*, Mèze (France), 480p.

AGUILAR J. & DOMMANGETJ L., 1998. Guide des libellules d'Europe et d'Afrique du Nord. *Collection les Guides Naturalistes, Ed. Delachaux et Niestlé*, Paris, 463p.

ARTHUR L. & LEMAIRE M., 2009 – Les Chauves-souris de France, Belgique et Luxembourg. *Collection Parthénope, éditions Biotope*, Mèze (France), 544p.

BARRETT P., DAVID W., MACDONALD D., 1993. Guide complet des mammifères de France et d'Europe. *Ed. Delachaux et Niestlé*, 305 p.

CHINERY M. & CUISIN M., 2003. Les Papillons d'Europe. *Collection les Guides Naturalistes, Ed. Delachaux et Niestlé*, Paris, 319p.

CHINERY M., 1988. Insectes de France et d'Europe occidentale. Arthaud, 320p.

DUBOIS J-P., LE MARECHAL P., OLIOSO G., YESOU P., 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France. *Ed. Delachaux et Niestlé*, Paris, 559p.

GRAND D. & BOUDOT J-P., 2006 – Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg. *Biotope*, Mèze (Collection Parthénope), 480p.

LESCURE J. & MASSARY DE J.-C. (COORDS), 2012 – Atlas des Amphibiens et Reptiles de France. *Biotope*, Mèze; Muséum national d'histoire naturelle, Paris (collection Inventaires & biodiversité), 272p.

LAFRANCHIS T., 2000 – Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. collections Parthénope, *Editions biotope*, Mèze (France). 448p.

MAURIN H., 1998. Inventaires de la faune menacée en France. Nathan, 175p.

NÖLLERT ANDREAS ET CHRISTEL, 2003. Guide des Amphibiens d'Europe – Biologie, Identification, répartition. *Collection les Guides Naturalistes, Ed. Delachaux et Niestlé*, Paris, 383p.

RIGAUX P & DUPASQUIER C, 2012. Clé d'identification « en main » des micromammifères de France. *SFEPM*, 56p.

SARDET E. &DEFAUT B., [Coord] 2004 – Les Orthoptères menacés de France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. *Association pour la Caractérisation et l'Etude des Entomocénoses*, 14p.

STALLEGGER P, 1998. Clef des Orthoptères de Normandie.

SVENSSON L, MULLARNEY K., ZETTERSTRÖM D ET GRANT P.J., 2000. Le guide ornitho. *Collection les Guides Naturalistes, Ed. Delachaux et Niestlé*, Paris, 399p.

UICN FRANCE, MNHN, SFEPM & ONCFS (2009). La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine, Paris, France.

UICN FRANCE, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine, Paris, France.

UICN FRANCE, MNHN, OPIE & SEF (2014). La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Papillons du jour de France métropolitaine. Dossier électronique.

UICN FRANCE, MNHN & SHF (2015). La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine, Paris, France.

VACHET J-P. & GENIEZ M., 2010 – Les Reptiles de France, Belgique et Luxembourg. *Collection Parthénope, éditions Biotope*, Mèze (France), 544p.

WENDLER A. & NUBJ.H., 1997. Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale. *Société Française d'Odonatologie*, 129p.

SITES INTERNET:

www.legifrance.gouv.fr www.ecologie.gouv.fr http://inpn.mnhn.fr www.tela-botanica.org http://www.libellules.org/fra/fra_index.php

ANNEXE 8

ETUDE DE GESTION DES EAUX DE LA SOCIETE PRHYSE



Note technique

Version actualisée - v4

NOTE DE DEFINITION ET DE DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DES EAUX POTENTIELLEMENT POLLUEES



Projet de Neuville-en-Ferrain (59)

Lezennes, le 21 Février 2020

SOMMAIRE

1.	OBJ	ECTIF	DE LA NOTE	3
2.	CON	TEXT	E GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE DE L'ETUDE	4
		2.1.1	Géologie	4
		2.1.2	Hydrogéologie	5
		2.1.3	Perméabilités	5
3.	PRIN	ICIPE	ET CALCUL DU DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES DE GESTIO	N
DES	EAU	K PLU	VIALES	7
	3.1.	. Do	onnées d'entrée	7
		3.1.1	Surfaces de ruissellement	7
		3.1.2	Période de retour des pluies	7
		3.1.3	Débit de fuite	8
	3.2.	. De	escriptif et dimensionnement des principes de gestion des eaux pluviales	9
		3.2.1	Répartition des eaux de ruissellement	9
		3.2.2	Dimensionnement du volume à tamponner pour les eaux de ruisselleme	nt
		des to	pitures	10
			Dimensionnement du volume à tamponner pour les eaux de ruisselleme	
		de vo	iries	12
4.	GES	TION	DES EAUX POTENTIELLEMENT POLLUEES SUR LE PROJET	13
	4.1.	. Pr	incipe	13
	4.2.	. Dé	etermination du volume à confiner	13
	4.3.	. Pr	incipe de gestion des eaux de confinement	14
ANN	EXE N	N°1 : I	Essais de perméabilités – Source : ESIRIS	15
ANN	EXE I	N°2 :	Calcul du dimensionnement global des ouvrages de gestion des eau	XL
pluvi	iales ı	uniqu	ement par infiltration	15
A NINI		N°2 . /	Calcul DO Couras - KALIES	1 5

1. OBJECTIF DE LA NOTE

Cette présente note est établie afin de détailler le principe de gestion des eaux sur le projet de construction de Building International à Neuville-en-Ferrain (59) sur les sujets suivants :

- Gestion des eaux pluviales de ruissellement ;
- Tamponnement des eaux potentiellement polluées (eaux incendies notamment).



Esquisse du projet - Source : BUILDING INTERNATIONAL

Le projet d'est placé sur le territoire de la M.E.L. (Métropole Européenne de Lille). Les ouvrages de gestions des eaux pluviales doivent être conçus pour pouvoir gérer les eaux sur le site en infiltration directe.

En cas d'incapacité à gérer les eaux par infiltration, ou en cas d'infiltration insuffisante, la M.E.L recommande de gérer les eaux pluviales par rejet à débit régulé vers le milieu naturel, à défaut vers le système d'assainissement collectif sur une pluie d'occurrence 30 ans.

2. <u>CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE DE L'ETUDE</u>

2.1.1. Géologie

L'implantation du projet est actuellement située sur une friche complétement végétalisée.

D'après la carte géologique de Lille-Halluin, éditée par le BRGM, la structure géologique des terrains constituant le site étudié, se compose de limons argilo-sableux majoritairement.

Ci-dessous, recensement indiquant la profondeur des différents horizons de sols grâce à un sondage référencé par le BRGM.

De A		Nature du terrain	Stratigraphie	
0 m	- 0,2 m	Terre, argileux	Quaternaire superficiel	
- 0,2 m	- 1,5 m	Limon, argileux, sableux jaune bigarré gris	Quaternaire superficiel	
- 1,5 m	- 3,8 m	Pré limon, argileux sableux gris jaune et dépôts roux	Quaternaire superficiel	
- 3,8 m	- 4,7 m	Pré limons, argileux sableux gris et dépôts roux	Quaternaire superficie	
- 4,7 m	4,7 m - 6,2 m Limons, argileux et sableux vert		Quaternaire superficiel	
- 6,2 m	- 12 m	Argile vert	Yprésien	

Sondage géologique – Source : BRGM

2.1.2. Hydrogéologie

La région Nord-Est de Lille comporte une réserve aquifère importante située dans les formations calcaires du carbonifère sous-jacent.

La nappe du calcaire constitue avec la nappe de la craie (Sud agglomération Lilloise), une réserve en eau potable considérable. Cependant étant donné le sens d'écoulement théorique de la nappe ; en direction du Nord-Est, la vulnérabilité que peut occasionner le site est considérée comme faible.

Même si la nappe captive du calcaire, présente au niveau du secteur étudié et exploitée pour la production d'eau potable, elle est peu vulnérable étant donné sa profondeur et sa protection naturelle par les éléments peu perméables qui la recouvrent de type argiles et limons.

Les captages d'eau potable les plus proches sont implantés sur les communes de RONCQ, TOURCOING, ROUBAIX et WATTRELOS à 3 kilomètres minimum du site.

2.1.3. Perméabilités

Plusieurs essais de perméabilité ont été réalisés sur la zone du projet et répartis en fonction des zones susceptibles de recevoir des ouvrages de gestion des eaux pluviales. (cf. Annexe 1)



Plan d'implantation des essais de perméabilité - Source : ESIRIS

Les valeurs obtenues issues des quatre essais MATSUO sont les suivantes :

Mat1: k= 1,8.E⁻⁶ m/s;
Mat2: k= 2.7.E⁻⁶ m/s;
Mat3: k= 2,6.E⁻⁶ m/s;
Mat4: k= 1,6.E⁻⁶ m/s.

Perméabilité K (m/s)	Types de sols	Capacités d'infiltration	Possibilité d'infiltration	
10-1	6		Non	
10 ⁻²	Gravier grossier, sans sable ni éléments fins	Excellentes		
10 ⁻³	Sable III elements IIIIs			
10-4	Sable avec gravier, Sable	Pannas	Oui	
10 ⁻⁵	grossier à sable fin	Bonnes		
10 ⁻⁶	Calalan turka fina diwana			
10 ⁻⁷	Sables très fins, limon grossier à limon argileux	Moyennes à faibles		
10 ⁻⁸	grossier a minori argneux		Non	
10 ⁻⁹				
10 ⁻¹⁰	Argile limoneuse à argile homogène	Faibles à nulles		
10 ⁻¹¹	nomogene			

Limite non-mesurable par essais de perméabilité (MATSUO)

Echelle de classification des valeurs de perméabilité

Le site possède donc une perméabilité moyenne à faible. Si l'infiltration des eaux pluviales est possible, la gestion des eaux pluviales par infiltration à 100% dépendra du foncier disponible et de la surface d'infiltration des ouvrages.

Pour dimensionner au mieux les ouvrages de gestion des eaux pluviales, sont utilisées dans les calculs des moyennes de valeurs de perméabilité les plus proches des lieux d'implantation de ces derniers.

3. PRINCIPE ET CALCUL DU DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

3.1. Données d'entrée

3.1.1. Surfaces de ruissellement

Le tableau suivant présente les différentes surfaces actives du site (surfaces réelles / coefficient de ruissellement) :

Caractéristiques des surfaces raccordées	Surfaces ruisselées raccordées (m²)	Coefficient de ruissellement	Surface active (m²)
Toiture bâtiment	9 926	1	9 926
Voirie Lourde	5 162	0,95	4904
Voirie béton	30	0,8	24
Voirie légère	1897	0,95	1 802
Trottoirs	458	0,95	435
Espaces verts	2 730	0,2	546
Bassins	393	1	393
	20 596	0,88	18 030

<u>Nota</u>: Le coefficient de ruissellement est le rapport de la pluie nette, c'est-à-dire le débit ruisselant en sortie de la surface considérée et la pluie brute. Il dépend, entre-autres, de l'imperméabilisation des surfaces et de la pente. Un coefficient de ruissellement est affecté à chaque type de surface.

3.1.2. Période de retour des pluies

Elle permet de définir les données météo à prendre en compte pour dimensionner un dispositif d'infiltration pour une pluie donnée. Ces périodes de retour sont fixées par les documents d'urbanisme locaux.

Une fois les périodes de retour des pluies définies, les volumes d'eau sont calculés en fonction de coefficient de Montana fournis par Météo France.

Note de définition et de dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales de ruissellement et des eaux potentiellement polluées Building International – Neuville-en-Ferrain (59) V4 - Février 2020

Les données météorologiques retenues pour le dimensionnement des ouvrages d'eaux pluviales sont celles de la station météorologique de Lille-Lesquin (59)

Dans le cas présent, les ouvrages sont dimensionnés pour que les volumes d'eau générés par une **pluie trentennale** puissent être stockés sur le site sans débordement des ouvrages.

3.1.3. Débit de fuite

La capacité des ouvrages de stockage restitution est calculée pour un débit de fuite de 2 l/s/ha.

La surface raccordée au réseau est de 20 596 m2 (surface globale du site), le débit de fuite des ouvrages vers le réseau public ainsi calculé est de 4,12 l/s.

3.2. <u>Descriptif et dimensionnement des principes de gestion des eaux</u> pluviales

3.2.1. Répartition des eaux de ruissellement

D'après le plan projet communiqué, le site sera fortement imperméabilisé au vu des surfaces importantes de bâtiments et de voiries.

Pour une gestion uniquement par infiltration, la surface nécessaire serait conséquente tant pour la gestion d'un évènement décennal que pour un évènement trentennal (notes de calculs jointes en annexe 2) :

Pour une pluie d'occurrence 10 ans, il serait nécessaire d'avoir :

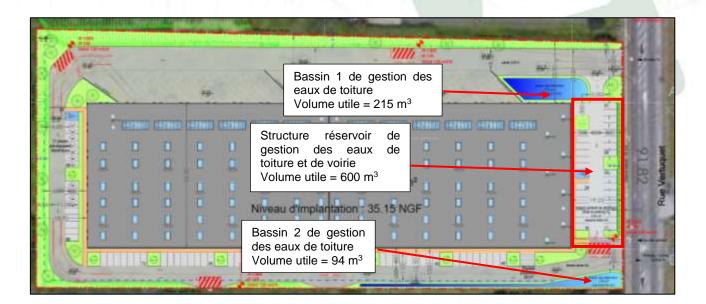
- Une surface d'infiltration de minimum 2 300 m²;
- Un volume à stocker de 840 m³;
- Un temps de vidange de l'ouvrage de l'ordre de 3,5 jours.

Pour une pluie d'occurrence 30 ans, il serait nécessaire d'avoir :

- Une surface d'infiltration minimum de 2 300 m²;
- Un volume à stocker de 1 051 m³;
- Un temps de vidange de l'ouvrage de l'ordre de 4,5 jours.

Les temps de vidanges étants trop importants, et l'espace foncier trop faible pour l'implantation des ouvrages d'infiltration, les eaux pluviales seront gérées sur le site par ouvrages mixtes d'infiltration et de tamponnement à débit régulé de 2 l/s/ha vers le réseau d'assainissement public géré par la M.E.L.

Au vu des perméabilités moyennes à faibles, les ouvrages étant perméables, les faibles pluies seront gérées par infiltration et le reste par rejet à débit régulé vers le réseau public.



Emplacement des ouvrages de gestion des eaux pluviales sur le site

L'ensemble des eaux pluviales seront gérées par trois ouvrages de tamponnement :

- Le bassin 1 d'un volume utile de 215 m3 permettra de tamponner une partie des eaux de toiture ;
- Le bassin 2 d'un volume utile de 94 m3 permettra de tamponner une partie des eaux de toiture ;
- Une structure réservoir sous voirie d'un volume utile de 600 m³ permettra de tamponner les eaux de ruissellement de la voirie et l'excédent des eaux de ruissellement des toitures.

Le volume utile global des ouvrages de tamponnement des eaux pluviales est donc d'environ **910 m³**.

Au vu du faible impact de la perméabilité sur le dimensionnement des ouvrages (perméabilité faible), ces derniers seront dimensionnés sans prise en compte de l'infiltration dans les calculs.

Le volume global à tamponner de l'ensemble des eaux de ruissellement du site est de 882 m³ pour une capacité des ouvrages d'environ 910 m³.

3.2.2. Dimensionnement du volume à tamponner pour les eaux de ruissellement des toitures

<u>Dimensionnement du volume nécessaire</u> <u>au tamponnement pour un bassin</u>



Entreprise Building International
Lieu du chantier Neuville en Ferrain

Région de référence ou donnée de la station météorologique de Lille-Lesquin

Période de retour 30 ans

Durée de la pluie de 6 heures à 24 heures

Statistique sur la période 1960 - 2014

Formule de Montana avec les quantités de pluie h(t) s'expriment en millimètres et les durées t en minutes,

 $h(t) = a \times t^{(1-b)}$ a= 19,17 b= 0,83

Dimensionnement (d'un ouvrage d	e rétention avant restitution à 2 l/s/ha	
Hypothèse :			
Surface bâtiment du projet en m²:	9926	Surface bâtiment du projet en ha :	0,9926
Coefficient d'apport :	1		
Surface de bassin / noue en m² :	393	Surface de bassin / noue en ha :	0,0393
Coefficient d'apport :	1		
Surface du projet en m²:	10319	Surface du projet en ha :	1,0319
Coefficient d'apport moyen :	1,00		
Surface active du projet en m ² :	10319	Surface active du projet en ha :	1,0319
Debit de fuite (l/s/ha) :	2		
Débit de fuite en m³/s :	0,0021	Débit de fuite en l/s :	2,06
Débit spécifique de fuite en mm/h :	1		
Temps de remplissage en mn :	856	Temps de remplissage en h :	14,26
Hauteur d'eau à stocker en mm :	50		
Volume brut d'eau à stocker en m³ :	517		
Temps de vidange en mn :	4179	Temps de vidange en h :	69,64

Le volume à stocker en eaux issues des toitures est de 517 m³.

3.2.3. Dimensionnement du volume à tamponner pour les eaux de ruissellement de voiries

<u>Dimensionnement du volume nécessaire</u> <u>au tamponnement pour un bassin</u>



Entreprise Building International

Lieu du chantier Neuville en Ferrain

Région de référence ou donnée de la station météorologique de Lille-Lesquin

Période de retour

30 ans

Durée de la pluie de 6 heures à 24 heures

Statistique sur la période 1960 - 2014

Formule de Montana avec les quantités de pluie h(t) s'expriment en millimètres et les durées t en minutes,

 $h(t) = a \times t^{(1-b)}$ a= 19,17 b= 0,83

Dimensionnement d'un ouvrage de rétention avant restitution à 2 l/s/ha

Hypothèse:			
Surface voierie en asphalte / goudron en m²:	<i>7</i> 517	Surface voierie en asphalte / goudron en ha :	0,7517
Coefficient d'apport :	0,95		
Surface en béton en m²:	30	Surface en béton en ha :	0,0030
Coefficient d'apport :	0,8		
Surface espaces verts / pelouse du projet en m²:	2730	Surface espaces verts / pelouse du projet en ha :	0,2730
Coefficient d'apport :	0,2		
Surface du projet en m²:	10277	Surface du projet en ha :	1,0277
Coefficient d'apport moyen :	0,75		
Surface active du projet en m²:	7711	Surface active du projet en ha :	0,7711
Debit de fuite (l/s/ha) :	2		
Débit de fuite en m³/s :	0,0021	Débit de fuite en l/s :	2,06
Débit spécifique de fuite en mm/h :	1		
Temps de remplissage en mn :	605	Temps de remplissage en h :	10,09
Hauteur d'eau à stocker en mm :	47		
Volume brut d'eau à stocker en m³ :	365		
Temps de vidange en mn :	2956	Temps de vidange en h :	49,27

Le volume utile de stockage des eaux de voiries est de 365 m³.

4. GESTION DES EAUX POTENTIELLEMENT POLLUEES SUR LE PROJET

4.1. Principe

Le projet prévoit une gestion globalisée des eaux potentiellement polluées (dont les eaux d'extinction d'incendie) qui seront stockées dans les quais poids lourds afin de bénéficier d'un écoulement gravitaire des eaux.

Le référentiel D9A a été utilisé pour déterminer le volume d'eau à confiner sur le site.

4.2. <u>Détermination du volume à confiner</u>

Le calcul actualisé des besoins en eau pour la défense extérieure contre les incendies (volume D9) est joint en Annexe 3.

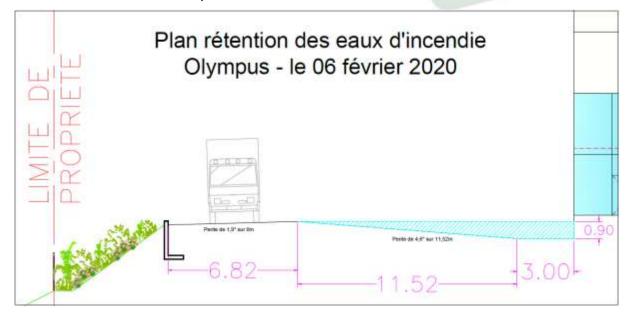
	DIMENSIONNEMENT DES	RETENTIONS EN EAU D'EXTINCTION	
d'a	après le document technique D9A de l	'INESC-FFSA-CNPP édition 08.2004.0 de août 2004	
AFFAIRE: Buil	ding International, Neuville-en-Ferrair	n	
Besoins pour la lutte extérieure		Résultat document D9 : (Besoins x 2 heures)	480
	Sprinkleurs	Volume réserve intégrale de la source principale ou (besoins x durée théorique maxi de fonctionnement)	500
	Rideau d'eau	Besoins x 90 mn	0
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie	RIA	A négliger	0
	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante x temps de noyage (en oal. 15-25 mn)	0
	Brouillard d'eau et autres systèmes	Débit x temps de fonctionnement requis	0
Volumes d'eau liés aux intempéries		10 l/m² de surface de drainage	175
Présence de stock de liquides		20% du volume contenu dans le local contenant le plus grand volume	0
	Volume total de liquides à r	mettre en rétention	1155 m3

D9A - Source : KALIES

Le volume d'eau à confiner pour le projet est de 1 155 m³.

4.3. Principe de gestion des eaux de confinement

Les eaux potentiellement polluées, dont les eaux d'extinction d'incendies, seront gérées dans les quais poids permettant le stockage de 1 168 m³ de volume d'eau pour un besoin de 1 155 m³.



Source: Building International

En cas d'incendie, un système de jeu de vannes, placé en amont des ouvrages des gestion des eaux pluviales se déclenchera par asservissement au déclenchement du sprinklage ou à la détection d'incendie.

Les eaux potentiellement polluées s'écouleront gravitairement vers les quais.

Note de définition et de dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales de ruissellement et des eaux potentiellement polluées Building International – Neuville-en-Ferrain (59) V4 - Février 2020

ANNEXE N°1:

Essais de perméabilités – Source : ESIRIS

(Eppinio	,	PROCES VER	BAL D'ESSAIS			3		
ESIRIS -		IEABILITE à la FOS ration à niveau van		and the same of th	МО) interne		
Référence :			500					
Nº test / zondage :	MAT1		Nº docsler :	NO18 1950				
Référence R de profond	Seur: M	vesu du su/	Client: PRHYSE					
lote C haut du condag	haut du condage : /			Affaire, 26, rue du Vertuguet				
Date du test :	80/07/2019	8	adressa :	Neuville en Ferra	In (59)			
Conditions:				and the second second				
Pasition:	LINEOUS - NOOS - S			ndeur P (m) :		1,8		
Métés : 1	опра тес	+20 *0	Mod	e condage :	Palle 1	Mecanique		
	loupe du sol (m)	K 3	Ten	përature de l'eau (P	0):	+15,0		
0,00 k 0,20 Terre	dgétale		Longu	eur LO du sondage	(em):	\$20,0		
0,10 a 1,80 Limen	argiliaux marron	h griz	Large	ur LA du sondage (c	m)±	90,0		
(trace)	d'axyde-réduc	tion)]	de en Principa et a vila				
27.0E-06	10,0	20,0 30,0	40,0 Durée depuis	50,0 60,0 s le début des me		80,0 tes)		
Résultat :	Perméa	abilité ramenée à	+20°C:	6,5 1,8E-06	mm/h m/s			
Observations :	Dr	Tranche de soi tasti sin en teme cuite à 0,		-1,50	•	-1,80		
Roost-Warend		05/08/2019 version 1	du	retpontable dottler:				
SOLLO SELLY	9000 000 000 000 000 000 000 000 000 00	1000000 EF	- Agenta de Litis		17			

ESIRIS -	·	PROCES VERBAL D'ESSAIS - PERMEABILITE à la FOSSE à NIVEAU VARIABLE								
JEDKID .			or labour to a first or	OSSE à NI ariable en			77 - 33 	MO interne		
Référence :				10000						
NP test / sondage :	MAT2		,	Ned	occier:	NO18 15	150			
tétérence R de prafan	deur	Milyeen du	20/	C	lant:	PRHYSE	y			
ote C haut du condag	•:		1		faire.	26, rue d	u Vertuqu	et		
Date du text :	80/07/2019	ř.		adir	ezze :	Neuville	en Ferraln	(59)		
Conditions:										
Pasition:	Herbage			8	Profe	ndeur P (m.)	B		1,8	
0.300	Тетра хес		+20 00		Mad	sandage :	8	Pelle	Mecaniq	ue.
	Coupe du soi	m)		3	Tem	përature d	Feau (PC)	-	*1	5,0
0.00 a 0.20 Terre	Part Control of the Control				-	eur LO du :			33	100,0
0,10 a 1,80 Limen	ergileux mem	on a griz			Large	ur LA du so	ondage (cm	Q=		90,0
(trace	t d'axydo-rôd	uction)								
				22						
Evolution du dé	bit d'infilti	ration:								
~4,5E-06	- 17	-/1	т				-1:	- 7		127
£4,0E-06	- 3	-	-		-	33	- 13	- (1)		-
#3,5E-06		1	_	-			-4-			-
23.0E-06	- 36	-8		_		2	- 18	- 8		1
62.5E-06	76	53	- 6		*	_	-7-3 S	525		
2.0E-06	. 5	27			>		-	-	- 10	1
1.5E-06	38	- 33	- 10	3 3	<u> </u>	3	18	200	***	
0.0000						01]
1,0E-06	18	- 3			3	8	- 13	- 9		1
5,0E-07										1
0,0E+00 +	10.0	20.0	200		10	50.0	60.0	70.0		1
0,0	10,0	20,0	30,),0 e demoi	50,0 s le début	60,0	70,0		0,0
				Dure	- ocycl	acout	ALL HALL	- c. pine		
Discollect . I	5				. 0	- 6	_	and the	Ť	
Résultat :	Perm	éabilité :	ramenée	a +20°C		9, 2,7E		mm/h m/s	ł	
	2002	VS NOBES		nindbasis	- 0	2./2	-00	08.2	į.	
Observations:	F	Tranch	e de sol te	stáe (m) :	de	-1.3	24		-1.	80.
Perfection New 1912 of				200 (000 000 000 000 000 000 000 000 000						
	Į									
		71		200						
Roost-Warend	in, ie	05/0	98/3019	Ш		responses dossler:			you,	
P.V. NP : HO18	1550-MAT 2	version	1.2	Ш	9375	SOUTRY	-		-	
			20014-00-0	200	0.35-011	4				
	20.00	a flatlation		ncisco Ferre			LOPUTUR.			
	47.00	- Henerotte	a - los Lia	THE PARTY OF THE P	- 24 300	1-14	ALC: NOTE:			

Conne		PROCES VERB	AL D'ESSAIS			
FESIRIS		IBILITE à la FOSSI ion à niveau varial			МО	interne
Référence :			87-			
Nº test / sondage :	MATS		Nº dossler :	NO18 1550		
éférence R de profond	Seur: Mives	ru: du se/	Client:	PRHYSE		
lote C heut du condage	=	3.	Affaire,	26, rue du Ve	rtuquet	
Date du test :	60/07/2019	- 33	adresse:	Newsile on Po	errain (59)	
Conditions:						
Position:	Herbage	- 8	Profe	ondeur P (m):		1,9
Météo: T	emps sec	+20 °C	Mac	de condage :	Petie I	Mecanique
	(oupe du 20) [m]	- 31	Ten	ripérature de l'es	u (PC):	+15,0
0.00 & 0.25 Terres	égétala		Longo	eur LO du condi	ge (cm):	240,0
0,25 & 1,90 Limon	argileux marron à p	gris	Larg	eur LA du tonday	(e (cm) :	90,0
Evolution du dél	bit d'infiltratio	vn:				
3,0E-06 2,0E-06 1,0E-06 0,0E+00	20,0 Perméabil	40,0	Durée depu	9,5	90,0 mesures (minu	100,0 tes)
900 B				2,6E-06	m/s	
Observations :	(A)	anche de soi testõe en terre culte à 0,7	8080 - 1000a 5080	-1,40		-1,90
Roost-Warend	h, le	05/08/2019	100000000000000000000000000000000000000	u responsable s dossler:	- 1	and the same of
P.V. Nº: NO18	1550-MATS ven	ilon 1	533	BOUTRY		
		ESIRIS :: o : efortire - rue Francisc 7 PO 15 77 - fix: 05 3		6 ROOST-WAREN		

Conne	0.004.00	PROCES VE	RBAL D'ESSAIS			
ESIRIS		dEABILITE à la FC tration à niveau va			М) interne
Référence :			- 63			
Nº test / sondege :	MAT 4		Nº dossier:	NO18 1550		
Référence R de profond	eur: N	Presu du sol	Client:	PRHYSE		
Cote C haut du condage	ē:	1	Affaire,	26, rue du Ve	irtuquet	
Date du test :	80/07/2019		adresse:	Neuville en F	arrain [59]	
Conditions:						
Position:	Herbage		Profe	ondeur P (m):		2,1
Métés: T	emps sec	+20 °C	Mod	de condage :	Petie	Mecenique
	oupe du zal (m)	Ter	npérature de l'as	u (PC):	+15,0
0.00 à 0.25 Terre v	égétala		Longo	eur LO du sand:	age (cm):	220,0
0,25 & 1,50 Limen	rightex merro	n it gris	Larg	eur LA du sonde	ge (cm):	90,0
1,50 \$ 2,10 Limen	ergileux gris à	nodules crayeux				
1,10			<u></u> _			
Evolution du déb	nit d'infiltra	ation:	-			
~1.8E-06 T		10	-	70	70	
£1.6E-06	- 3		8	8	- 8	
\$1.4E-06	1.5		erosom e	6.0	12.463	
21.2E-06			*	8 ==	- *	150
(2) (2) (2) (2) (3) (3) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4		8	8	8	- 63	8
E1,0E-06		*	*	*		
8,0E-07		Š.	Š.	Š.	- 8	3
6,0E-07		(A)	-	+	-	
4,0E-07		×	is .	16	- 6	- 8
2,0E-07		2		+	- 17	- 0
0,0E+00		8	k	- C		- ti
0,0	20),0 4	The second secon	60,0 is le début des	90,0 mesures (minu	100,0 ites)
Association 12				n. 14940	V2-500	267
Résultat :	Permé	abilité ramenée :	à +20°C :	5,8 1,6E-06	mm/h m/s	
Observations:	Ĩ	Tranche de soi ter	utilie (mi): de	-1,00		-1,10
	0	rain en tarre culte à	1,1m/TA Essel en	pled de talus		
Roost-Warendi	s, in	05/08/2019	15177.5	u responsable s dossler :		-
P.V. NP: NO18.1	550-MAT 4	version 1	200	BOUTEY		
		70000	a di anama	141		
	0.5572		10 - Agence de Lli			
	2A 06 19	Belleforière - rue Fran	nosco Perrer - 59 (8)	SHUCIST-WARE	ALMAY.	

Note de définition et de dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales de ruissellement et des eaux potentiellement polluées Building International – Neuville-en-Ferrain (59) V4 - Février 2020

ANNEXE N°2:

Calcul du dimensionnement global des ouvrages de gestion des eaux pluviales uniquement par infiltration

Dimensionnement des ouvrages d'infiltration



Entreprise Building International

Lieu du chantier Neuville en Ferrain

Région de référence ou donnée de la station météorologique de Lille-Lesquin

Période de retour 10 ans

Durée de la pluie de 6 heures à 24 heures

Statistique sur la période 1960 - 2014

Formule de Montana avec les quantités de pluie h(t) s'expriment en millimètres et les durées t en minutes,

 $h(t) = a \times t^{(1-b)}$ a= 10,476 b= 0,775

Dimensionnement global des ouvrages de gestion des eaux pluviales par infiltration

Hypothèse :			
Surface bâtiment du projet en m²:	9926	Surface bâtiment du projet en ha :	0,992
Coefficient d'apport :	1		
Surface voierie en asphalte / goudron en m²:	<i>7</i> 517	Surface voierie en asphalte / goudron en ha :	0,751
Coefficient d'apport :	0,95		
Surface en béton en m²:	30	Surface en béton en ha :	0,003
Coefficient d'apport :	0,8		
Surface de bassin / noue en m²:	393	Surface de bassin / noue en ha :	0,039
Coefficient d'apport :	1		
Surface espaces verts / pelouse du projet en m²:	2730	Surface espaces verts / pelouse du projet en ha :	0,273
Coefficient d'apport :	0,2		
Surface du projet en m²:	20596	Surface du projet en ha :	2,059
Coefficient d'apport moyen :	0,88		
Surface active du projet en m²:	18030	Surface active du projet en ha :	1,803
Perméabilité en m/s:	2,25E-06		
Coefficient de sécurité sur l'infiltration :	0,5		
Surface d'infiltration en m²:	2300	Surface d'infiltration en ha :	0,230
Débit de fuite en m³/s :	2,59E-03	Débit de fuite en l/s :	2,5
Débit spécifique de fuite en mm/h :	0,517		
Temps de remplissage en mn :	1396	Temps de remplissage en h :	23,2
Hauteur d'eau à stocker en mm :	41		
Volume brut d'eau à stocker en m³ :	747		
Coefficient de correction du volume du bassin :	1,12		
Volume rectifié d'eau à stocker en m³ :	840		
Temps de vidange en mn :	5410	Temps de vidange en h :	90,1

^{* :} Calcul résultant d'une formule incluant de coefficient de Montana b

Dimensionnement des ouvrages d'infiltration



Entreprise Building International

Lieu du chantier Neuville en Ferrain

Région de référence ou donnée de la station météorologique de Lille-Lesquin

Période de retour 30 ans

Durée de la pluie de 6 heures à 24 heures

Statistique sur la période 1960 - 2014

Formule de Montana avec les quantités de pluie h(t) s'expriment en millimètres et les durées t en minutes,

 $h(t) = a \times t^{(1-b)}$ a= 19,17 b= 0,83

Dimensionnement global des ouvrages de gestion des eaux pluviales par infiltration

Hypothèse :			
Surface bâtiment du projet en m²:	9926	Surface bâtiment du projet en ha :	0,9926
Coefficient d'apport :	1		
Surface voierie en asphalte / goudron en m²:	7517	Surface voierie en asphalte / goudron en ha :	0,7517
Coefficient d'apport :	0,95		
Surface en béton en m ² :	30	Surface en béton en ha :	0,0030
Coefficient d'apport :	0,8		
Surface de bassin / noue en m²:	393	Surface de bassin / noue en ha :	0,0393
Coefficient d'apport :	1		
Surface espaces verts / pelouse du projet en m²:	2730	Surface espaces verts / pelouse du projet en ha :	0,2730
Coefficient d'apport :	0,2		
Surface du projet en m²:	20596	Surface du projet en ha :	2,0596
Coefficient d'apport moyen :	0,88		
Surface active du projet en m²:	18030	Surface active du projet en ha :	1,8030
Perméabilité en m/s:	2,25E-06		
Coefficient de sécurité sur l'infiltration :	0,5		
Surface d'infiltration en m²:	2300	Surface d'infiltration en ha :	0,2300
Débit de fuite en m³/s :	2,59E-03	Débit de fuite en l/s :	2,59
Débit spécifique de fuite en mm/h :	0,517		
Temps de remplissage en mn :	1277	Temps de remplissage en h :	21,28
Hauteur d'eau à stocker en mm :	54		
Volume brut d'eau à stocker en m³ :	968		
Coefficient de correction du volume du bassin :	1,09		
Volume rectifié d'eau à stocker en m ³ :	1051		
Temps de vidange en mn :	6773	Temps de vidange en h :	112,88

Note de définition et de dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales de ruissellement et des eaux potentiellement polluées

Building International – Neuville-en-Ferrain (59)

V4 - Février 2020

ANNEXE N°3:

Calcul D9 -

Source: KALIES

DIMENSIONNEMENT DES BESOINS EN EAU POUR LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

d'après le document technique D9 de l'INESC-FFSA-CNPP édition 09.2001.0 de septembre 2001

AFFAIRE: BUILDING INTERNATIONAL

DESCRIP	TION SOMMAIRE L	OU RISQUE		
Critère	Coefficients additionnels		retenus pour alcul	Commentaires
		Activité	Stockage	
Hauteur de stockage ⁽¹⁾				
- Jusqu'à 3 m	0	0		
- Jusqu'à 8 m	+ 0,1		0.0	
- Jusqu'à 12 m - Au-delà de 12 m	+ 0,2 + 0,5		0,2	
Type de construction ⁽²⁾	T 0.3			
- Ossature stable au feu ≥ 1 heure	-0,1	-0,1	-0,1	
- Ossature stable au feu ≥ 30 minutes	0			
- Ossature stable au feu < 30 minutes	+0,1			
Types d'interventions internes				
- Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée)	-0,1			
- DAI généralisée reportée 24h/24 7j/7 en				
télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il	-0,1	-0,1	-0,1	
existe, avec des consignes d'appels - Service de sécurité incendie 24h/24 avec moyens				
appropriés équipe de seconde intervention, en mesure	-0,3*			
d'intervenir 24h/24				
Σ coefficients		-0,2	0	
1 + Σ coefficients		0,8	1	
Surface de référence (S en m²)		1010,15	3468,85	
Qi ³ =		48	208	
Catégorie de risque ⁽⁴⁾				
(1, 2, ou 3)	ļ	2	3	
Risque sprinklé ⁽⁵⁾ ()1, ()2 ou ()3 divisé par 2 (OUI/ NON)		oui	OUI	
Débit réel requis (O en m³/h)	•		44	
Débit requis minimum ^{(6) (7)} (Q en m³/h), arrondi au i olus proche	multiple de 30 le	2	40	

- (1) Sans autre précision, la hauteur de stockage doit être considérée comme étant égale à la hauteur du bâtiment moins 1 m (cas des (2) Pour ce coefficient, ne pas tenir compte du sprinkleur.
 (3) Qi : débit intermédiaire du calcul en m³/h
 (4) La catégorie de risque est fonction du classement des activités et stockages.
 (5) Un risque est considéré comme sprinklé si :

- - protection autonome, complète et dimensionnée en fonction de la nature du stockage et de l'activité installation entretenue et vérifiée régulièrement ; Ω
- installation en service en permanence.
- ⁽⁶⁾ Aucun débit ne peut être inférieur à 60 m³/h.
- (7) La quantité d'eau nécessaire sur le réseau sous pression (cf. § 5 alinéa 5) doit être distribuée par des hydrants situés à moins de 100 m des entrées de chacune des cellules du bâtiment et distants entre eux de 150 m maximum.
- * Si ce coefficient est retenu, ne pas prendre en compte celui de l'accueil 24h/24.

ANNEXE 9

CARTE DES CAPTAGES

